

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
*Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Scientifique*

*Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion
Département des sciences économiques*



Laboratoire REDYL

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master

En Sciences Economiques

Option : Économie et Finances Locales

Thème

***Diagnostic du besoin de financement des collectivités
territoriales rurales dans la wilaya de Tizi-Ouzou et
modalité de financement***

Préparé par :

M^{elle} AMRAOUI Fatma

M^{elle} BOUHALA Nouria

Encadré par :

M^{elle} RAMDINI Samira

Devant le jury composé de :

Présidente : Mme AHMED ZAID Malika, Professeure à l'UMMTO.

Encadreur : Mlle RAMDINI Samira, MAA à l'UMMTO.

Examineur : Mr OUNASSI Hassen, MAA à l'UMMTO.

Promotion2018

Remerciements

Avant tout nous tenons à remercier celui qui nous a créés, protégé, aidé et celui qui nous a donné la force, la patience et le courage pour pouvoir accomplir notre travail dans les meilleures conditions en disant « Dieu Merci».

Nous exprimons toute notre gratitude et nos sincères remerciements à Mme RAMDINI Samira pour avoir acceptée de nous encadrer, ses conseils et ces orientations ainsi que pour la confiance qu'elle nous a donnée tout au long de la réalisation de ce travail.

Nous remercieront aussi à notre chef de spécialité Pr AHMED ZAID Malika et à tous les enseignants. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à l'ensemble du personnel de la Direction de l'Administration locale de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Et tous les présidents de l'assemblée populaire communal des communes de l'échantillon .Enfin, nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

A la mémoire de mon très cher père ;

BOUHALA NOURIA

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

La lumière de mes jours, la source de mes efforts, la flamme de mon cœur, ma vie et mon bonheur ; maman que j'adore

Tous mes amis et à toute la promotion de l'économie et finances locales.

A toute la famille AMRAOUI.

À tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

AMRAOUI FATMA

Liste des abréviations

- **A.P.C** : Assemblée Populaire Communale.
- **A.P.N** : Assemblée Populaire Nationale.
- **A.P.W** : Assemblée Populaire de Wilaya.
- **BC** : Budget Communal.
- **BP** : Budget Primitif.
- **BS** : Budget Supplémentaire.
- **CNDR** : Commission Nationale de Développement Rural.
- **CSGCL** : Caisse de Solidarité et de Garantie des Collectivités Locales.
- **C.T** : Collectivité Territoriale.
- **DA** : Dinar Algérien.
- **EPIC** : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial.
- **DAL** : Direction d'Administration Locale.
- **DPSB** : Direction de Programmation et de Suivie Budgétaire.
- **FSC** : Fonds de Solidarité des Communes.
- **IBS** : Impôt sur les bénéfices des sociétés.
- **IRG** : Impôt sur le revenu global.
- **MADR** : Ministère Algérien de l'Agriculture et du Développement Rural.
- **N°** : Numéro.
- **O.C.A** : Ouvertures de Crédits par Anticipation.
- **OCDE** : Organisation pour la Coopération, et de Développement Economique.
- **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développements Economiques.
- **O.C.P** : Organe Central de Planification.
- **ONS** : Office National des Statistiques.
- **P/A.P.C** : Président d'Assemblée Populaire Communale.
- **PAW** : Plans d'Aménagement de Wilaya.
- **P.C.D** : Plan Communaux de Développement.
- **PNDA** : Plan National de Développement Agricole.
- **PNDAR** : Plan National de Développement Agricole et Rural.
- **PPDRI** : Projet de Proximité et de Développement Rural Intégré.
- **PRR** : Politique du Renouveau Rural.

Liste des abréviations

- **P.S.D** : Plan Sectoriel Déconcentré.
- **RGPH** : Recensement Général de la Population et de L'habitat.
- **SAT** : Superficie Agricole Totale.
- **SNDRD** : Stratégie Nationale de Développement Rural Durable.
- **SNAT** : Schéma National D'aménagement des Territoires.
- **SRAT** : Schémas Régional D'aménagement du Territoire.
- **T.O**: Tizi-Ouzou.
- **TAP** : Taxe sur l'activité professionnelle
- **TF** : Taxe foncière
- **TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée
- **VC** : Virement de Crédit.
- **V.F**: Versement Forfaitaire.

Sommaire

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique	
Introduction	6
Section 01 : Notion essentielles relatives aux communes rurales et leur classification	6
Section 02 : Caractéristiques et enjeux des communes rurales en Algérie	14
Conclusion de première chapitre	24
Chapitre 02 : Structure et l'évolution des finances communales algériennes	
Introduction	25
Section 01 : Structures des ressources des communes rurales algériennes	25
Section 02: Analyse des budgets communaux.....	38
Conclusion du deuxième chapitre	50
Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou	
Introduction	50
Section 01 : Présentation du cadre d'analyse des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou	50
Section 02 : Caractéristique et état des lieux des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou	63
Conclusion du troisième chapitre.....	69
Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers le diagnostic du besoin de financement	
Introduction	73
Section 01 : Evolution des recettes et dépenses des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou et diagnostic du besoin de financement	73
Section 02 : Etude du mode de financement des communes rurales étudiée.....	91
Conclusion du quatrième chapitre.	99
Conclusion générale	100

Introduction
générale

Introduction générale

Au cours des dernière décennies, le monde rural a connu des transformations considérables, tant dans son peuplement et ses configurations, que dans les fonctions qu'il remplit et l'image qu'il projette¹. Dans une société globalisée, ou plutôt anarchiquement, urbanisée, il est dans l'incapacité de retrouver son homogénéité qui le caractérisait auparavant.

Il est difficile de distinguer, aujourd'hui, le mode de vie rural de l'urbain. Les amalgames, les chevauchements et les interpénétrations, entre ces deux espaces, sont multiples et complexes. Mais, avec les transformations qu'ont subies les populations rurales et montagnardes, ces dernières décennies, nous pouvons affirmer que le rural est complètement fondu dans le modèle dominant qualifié d'urbain.

Le modèle de développement et d'aménagement du territoire de l'Algérie a fait que la campagne est restée à l'écart du progrès et soumise à l'exode et au déclin. C'est la ville qui est devenue le lieu porteur d'avoir un emploi, un habitat décent et un accès aux divers services : un lieu qui offre des chances d'une promotion sociale². Dès lors, quitter la terre pour le bureau ou pour l'usine était ressenti comme un idéal et une nécessité. En effet, l'urbanisation des sociétés contemporaines affaiblit les communautés rurales et empêche de considérer les campagnes comme étant porteuses d'un bien être autre que celui de la ville.

En effet, l'image du monde rural renvoie à son agriculture, ses paysages, la diversité et à l'authenticité de son patrimoine naturel, culturel et traditionnel. Son espace de liberté et de biodiversité, permet de réaliser un projet de vie ou de travail conforme à ses aspirations personnelles, à condition de maintenir un niveau de service appréciable pour les populations rurales. Mais, ce territoire rural est aujourd'hui confronté à des bouleversements profonds tels que, l'abandon des terres, la construction sur les rares surfaces à vocation agricole, engendrant l'urbanisation de ces espaces et entraînant ainsi l'affaiblissement du mode de vie rural³.

De ce qui précède, nous pouvons dire que la conservation et la valorisation de cette espace doit être à l'ordre du jour. Sa protection et sa promotion, qui sont plus que nécessaires, passent éventuellement par l'exploitation intelligente de ses ressources, la sauvegarde de ses

¹ LAIB Siham, 2016, La politique de renouveau rural face aux enjeux de la diversification économique et au développement des territoires en Algérie, Revue de l'Université de Jijel, p13

² AMAZOUZ Aldjia, 2014, Aménagement et développement des territoires à spécificités rurales : Cas de la commune de Larbaa Nat Iraten, Mémoire de Master en Sciences de Gestion, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, p65.

³ RAHMOUNI Djamila, 2013, Contribution à l'étude des PPDR dans la wilaya de Tizi-Ouzou ; impacts sur les territoires et les acteurs, Mémoire de Master en Science Economiques, Sous la direction de : Professeur AHMED ZAID M. UMMTO, p58.

Introduction générale

sites et ses paysages et la prise en considération des potentialités qui existent sur ces territoires, dans le sens de leur mise en valeur.

Ainsi, la tendance aujourd'hui doit être à la valorisation des territoires ruraux comme lieux de vie saine et équilibrée. Le retour des déracinés dans leur milieu rural, suppose un investissement dans toutes les valeurs positives du terroir. La sociabilité, la générosité dans la vie associative, la solidarité de proximité ainsi que la participation active des citoyens aux affaires de leurs villages et communes permettront une revitalisation et une redynamisation de leur espace.

Concernant le facteur humain, même si la population rurale algérienne continue de décroître, passant de 13,8 millions d'habitants en 2006 à 10,23 en 2008, elle reste relativement importante. Elle est d'autant plus importante qualitativement, puisque plus de 70% des habitants ont moins de 30ans, selon la CNDR (la commission nationale de développement rural). Par ailleurs, l'évolution des populations rurales et urbaines par région montre que la concentration et l'urbanisation s'effectuent à un rythme accéléré. Cette urbanisation ne se fait pas systématiquement aux niveaux des grands centres urbains, mais une partie non négligeable a eu lieu au niveau des communes et agglomérations rurales. Notons qu'il est considéré comme commune rurale toute commune dont le taux d'urbanisation est inférieur à 50%¹.

Pour ce qui est de l'emploi en milieu rural², les structures restent insuffisantes, voire même inexistantes et le sous-emploi, au niveau de ces communes, est une donnée réelle. Son intensité varie d'une commune à une autre, et dépend des opportunités offertes par l'économie locale et de la situation géographique de la zone considérée, mais aussi de la volonté de créer de la richesse par et pour les individus dans ce milieu.

La problématique :

Avec la diversification de ses fonctions, l'Etat se trouve contraint de céder certaines de ses attributions au profit des collectivités territoriales qui auront ainsi une certaine liberté dans l'élaboration de leurs propres opérations, à travers le canal de la décentralisation dans le but de mieux gérer les affaires locales. La commune est la cellule de base du système administratif algérien. Consacrée par la Constitution du 10 septembre 1963, et définie à travers des décrets communaux (1963, 1967 ,1990 ,2011) dans son premier article : «

¹ RAHMOUNI Djamila, 2013, Op Cit, p78

² AMAZOUZ Aldjia, Op Cit, p 67.

Introduction générale

la commune est la collectivité territoriale politique, économique, sociale et culturelle de base »¹, devraient jouer un rôle important dans le développement territorial et rural. Pour ce faire, les collectivités territoriales doivent disposer des moyens financiers nécessaires, d'où la nécessité d'une réelle autonomie financière et de gestion. Quand on se réfère aux cadres juridique et institutionnel, les objectifs fixés aux collectivités territoriales sont importants. Ils visent une implication plus grande des responsabilités ; l'institution communale algérienne se trouvait dépourvue de moyens pour mener à terme les objectifs tracés et les rôles dévoués dans une crise multi dimensionnelle, qui affecte à la fois la situation financière mais aussi organisationnelle à fortes retombées sur le niveau du service public fourni.

Tout d'abord, la solution recommandée était de planifier l'économie nationale et de créer un climat propice de façon à diminuer les disparités socio-économiques entre les communes du pays et les différences de revenu. La gestion centralisée et planifiée, notamment du personnel et des moyens financiers, est vue comme le meilleur moyen pour y faire face, mais elle montra ses limites rapidement en générant des disparités considérables ; des communes et chefs-lieux fortement urbanisés (communes riches, dotées de fort potentiel et d'infrastructure) et un arrière-pays démuné de ressources (des communes pauvres).

La faillite des communes est confirmée d'année en année², il n'est plus question de communes pauvres et d'autres riches pour raisons d'insuffisance de la dotation annuelle ou, tout simplement par manque de ressources fiscales mais, la tendance au creusement du déficit financier renvoie à un souci grave de gestion de ces entités dont la raison d'être est, de représenter l'Etat au niveau local et représenter, de par la proximité avec le citoyen. Près de 1200 communes sont déficitaires sur un total de 1541 sur tout le territoire national. Sont endettées ou incapables de couvrir financièrement leurs obligations³. Le cumul des déficits a produit une lourde dette pour les communes provenant essentiellement du fait des dépenses supplémentaires (dépenses de charges imprévisibles dans les budgets communaux). Cela a des effets indésirables sur la situation financière des communes notamment rurales.

Les communes de la wilaya de Tizi-Ouzou n'échappent pas à la règle et connaissent aussi un endettement dont la gestion reste rudimentaire, seulement le montant diffère d'une commune à une autre et d'une année à une autre, à cause des déficits cumulés, vue par les collectivités locales (notamment par la commune) ; la crise des finances communales résulte

¹ Ordonnance N° 67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal

² <https://www.reflexiondz.net/>, site consulté le 7 Juillet 2018 à 17:28

³ Chiffres fournis par le directeur général de la Caisse de garantie et de solidarité des Collectivités locales 2017.

Introduction générale

de la centralisation ; l'Etat s'est approprié des meilleurs impôts¹ alors que les collectivités territoriales notamment, les communes qui survivent avec des impôts d'origine. Vue par l'Etat, la crise reflète l'incapacité des autorités locales à suivre les évolutions économiques et sociales.

En tenant compte des potentialités des communes, leurs compétences et leurs moyens, nous avons formulé notre problématique comme suit : Vu le nombre élevé de communes rurales présentant des budgets déficitaires, comment diagnostiquer le besoin de financement des communes rurales de la wilaya de Tizi Ouzou et quels sont les moyens mis en place pour y remédier ? Et cette problématique sera complétée par les questionnements suivants :

1. Le déficit budgétaire est-il synonyme du besoin de financement au regard des techniques budgétaires et d'analyse financière ?
2. Le déficit budgétaire est-il une caractéristique des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou ?
3. L'insuffisance des ressources financières propres des communes rurales de la wilaya de Tizi -Ouzou par rapport à leurs dépenses est-il à l'origine du besoin de financement ?
4. Quelle est la spécificité des modes de financement du besoin de financement des communes rurales de la wilaya de Tizi Ouzou ?

Hypothèses de recherche :

Dans le but de mener à bien notre travail qui tente de répondre aux questions qui ont trait au besoin de financement des communes à caractère rural, nous allons nous focaliser sur un échantillon de communes de la wilaya de Tizi Ouzou. Trois hypothèses semblent prendre de l'ampleur et être un facteur clef dans l'explication du thème étudié.

Hypothèse (1) : Les ressources financières des communes rurales de la wilaya de Tizi Ouzou, constituées essentiellement par des recettes fiscales, sont nettement insuffisantes pour répondre au besoin de la commune.

Hypothèse (2) : Les communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou disposent de potentialités patrimoniales importantes, si elles sont exploitées peuvent constituer un instrument potentiel pour couvrir leur besoin de financement.

Hypothèse (3) : L'analyse financière constitue un outil ou instrument permettant de diagnostiquer le besoin de financement des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou.

¹ Ce sont des impôts et taxes qui sont affectés aux budgets des collectivités locales, Pour ces impôts, nous avons à titre d'exemple principalement la taxe foncière (TF), la taxe d'assainissement et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), l'impôt sur le revenu global IRG.

Introduction générale

Démarche de recherche

Afin de mener à bien notre travail, nous avons adopté une méthodologie de recherche basée sur une recherche documentaire en rapport avec le sujet à traiter, qui est faite à partir des différents ouvrages, et thèses de doctorat, mémoire de magister et master ; articles, revues, et sites Web, elle consiste en investigation théorique, qui est de nature à nous permettre de maîtriser les concepts de base. Pour les besoins de notre cas pratique, nous avons approché à la Direction de l'Administration Locale (D.A.L.) afin de recueillir les données nécessaires à notre étude. Nous avons mené une analyse quantitative à base des chiffres réels de trois exercices (2015-2016-2017) sur les budgets communaux de cinq communes à caractère rurale, choisies par rapport au critère de pauvreté.

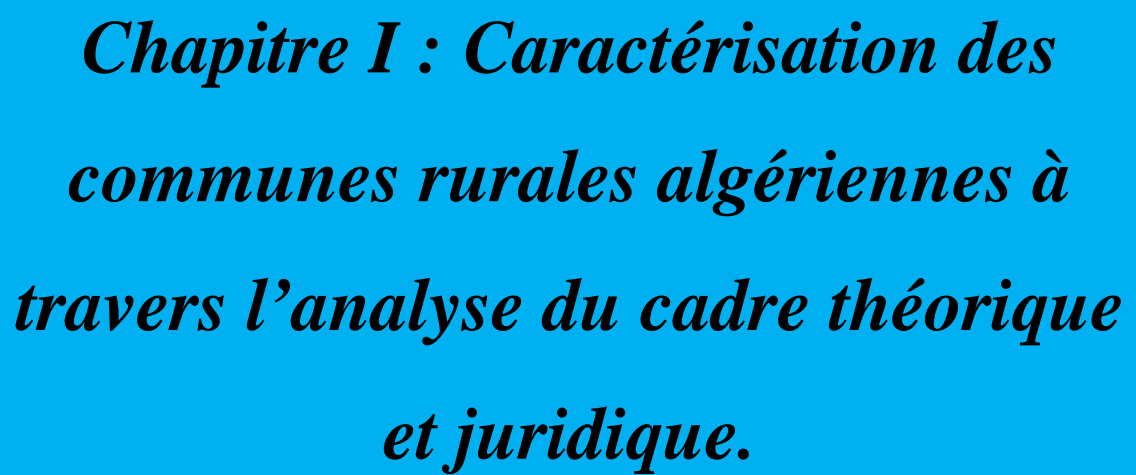
Structure de travail

A l'issue de la méthodologie de recherche, notre travail est structuré en quatre chapitres dont chaque chapitre est subdivisé en deux sections.

- Le premier chapitre porte sur la caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique.
- Le deuxième chapitre traite de l'analyse de la situation financière des communes rurales algériennes. Il s'agit de présenter la structure des ressources des communes rurales algériennes celles de leurs budgets.
- Le troisième chapitre porte sur la présentation et caractéristique des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- Enfin, le quatrième chapitre a pour objet l'analyse de la situation financière des communes rurales algériennes à travers du diagnostic du besoin de financement des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou. Il portera sur notre cas pratique (les cinq communes rurales étudiées)

Intérêt et choix du sujet :

Le choix du sujet traité a été motivé par le fait de comprendre l'organisation et le financement des collectivités territoriales rurales. Son intérêt, il se situe à deux niveaux. Du point de vue théorique, ce travail constitue une contribution à la compréhension de finances communales rurales. Du point de vue pratique, ce travail permet de dégager l'importance des ressources financières propres dans la situation financières des collectivités territoriales notamment rurales.



*Chapitre I : Caractérisation des
communes rurales algériennes à
travers l'analyse du cadre théorique
et juridique.*

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

Introduction

Le milieu rural représente un grand patrimoine, dans sa diversité, beauté, offre de paix et de détente, il recèle une flore et une faune riches et est une partie importante de notre patrimoine culture. Au cours des dernières décennies, de profonds changements ont affecté les campagnes. Durant cette période à côté de sa vocation productive ; le territoire rural s'affirme comme un lieu de résidence, de villégiature, de valorisation et de préservation des milieux naturels. L'avenir des campagnes apparaît désormais fortement lié à la valorisation de nouvelles fonctions de territoire rural pour son développement local et de mobilisation des ressources matériels et humaines¹.

Plus qu'une désignation propre à des milieux donnés, la notion de "Rural" recouvre des significations multiples, elle peut être définie de différentes façons. Toutefois, son développement peut aider à identifier les critères de mesure de la ruralité. Pour mieux aborder cet aspect, nous avons jugé utile de consacrer le premier chapitre aux différentes définitions et éclaircissements sur le sujet. Deux sections structurent. La première section sera consacrée à des définitions de base, et une deuxième section qui traite des caractéristiques, de l'évolution et enjeux des communes rurales en Algérie.

Section 1 : Notion essentielles relatives aux communes rurales et leur classification

Avant de commencer notre étude qui porte sur le diagnostique du besoin de financement des collectivités territoriales notamment les communes à caractère rural, une notion et d'éclaircissements sur les mots clés de notre thématiques nécessaire pour une meilleure compréhension du sujet et de l'objet de notre étude.

1.1.La collectivité territoriale de base : la commune

La commune en tant que collectivité territoriales, est la représentation la plus expressive la démocratie de proximité qui est en fait une forme plus affinée de la démocratie locale². La commune occupe une place centrale dans le système d'organisation politique de l'Etat algérien³. Renvoie évidemment au concept de décentralisation qui, pour reprendre une définition du dictionnaire de la conversation du dix-neuvième siècle, incarne « une opération réparatrice par laquelle un gouvernement serait amené à la seule action qu'il doit exercer et

¹RAHMOUNI Djamila, 2013, Op Cit, p62.

²AHMED ZAID M, 2007, Le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou, Revue de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, p11.

³ Article 84 de la loi 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

cesserait d'intervenir dans les affaires qui peuvent être faites sans lui beaucoup mieux, tout au moins aussi bien que lorsqu'il s'en mêle »

Cellule fondamentale dans l'organisation du pays, la commune est suffisamment proche de la vie des hommes dans leurs cadres sociaux et dans leurs activités. Elle est apte, en particulier, à gérer toutes les réalisations qui doivent être adaptées à la satisfaction des besoins essentiels des populations. Au sens géographique, la commune est une parcelle de terrain dans le territoire national avec une communauté d'habitants qui y vivent et qui composent la population de la commune et avec de diverses richesses, celles de la nature et celles qui sont le fruit du travail des hommes.

Au sens juridique, c'est une institution conçue par l'État ayant à la fois, un caractère politique, administratif, économique, social et culturel. Elle constitue un cadre de mobilisation et de participation de la population en vue de promouvoir le progrès social, économique et culturel. Elle détient des compétences qui lui sont attribuées par la Constitution et par la loi.

Cela se caractérise par :

- Sa circonscription électorale et ses organes élus (un conseil et une assemblée) ;
- Son caractère de personne moral public ;
- Ses moyens financiers et matériels ;
- Ses services qui remplissent les tâches sociales et culturelles.

La commune est la collectivité territoriale, politique, administrative, économique, sociale et culturelle de base¹. Et lui a assigné dans le cadre de ses attributions et dans la limite de ses ressources et des moyens à sa disposition. La commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par l'État². La commune a un territoire, un nom et un chef-lieu³.

La commune assure des services publics communaux visant la satisfaction des besoins de ses citoyens et la gestion de son patrimoine. A ce titre, elle crée, outre les services d'administration générale, des services publics techniques pour prendre en charge, notamment⁴ :

- l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux usées ;
- les ordures ménagères et autres déchets ;
- l'entretien de la voirie et la signalisation routière ;

¹ Ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967 portant sur le code communal.

² Article n° 1 de la loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

³ Article n° 2 de la loi 90-08 du 07 avril 1990 relative à la commune.

⁴ Article n° 149 de la Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

- l'éclairage public ;
- les parkings et aires de stationnement ;
- les fourrières ;
- les transports collectifs ;
- les abattoirs communaux ;
- les services funéraires, l'aménagement et l'entretien des cimetières, y compris ceux des CHOUHADA ;
- les espaces de culture relevant de son patrimoine ;
- les espaces de sport et de loisirs relevant de son patrimoine ;
- les espaces verts.

1.1.1. Les organes de la commune

Deux organes permettant à la commune de fonctionner, ce sont l'organe délibérant et l'organe exécutif.

- l'organe délibérant : représenté par l'Assemblée Populaire Communale (A.P.C.) ; celle-ci comprend des délégués communaux dont le nombre varie selon l'importance de la commune ; l'A.P.C. est élue pour une durée de cinq (5) ans.
- l'organe exécutif : il s'agit du président de l'A.P.C (P/A.P.C.), il est élu parmi les membres de la liste électorale.

1.1.2. Les organisations de la commune

L'organisation des services communaux est subordonnée à la taille de la commune ; selon ce critère, les communes sont classées en cinq (05) catégories ¹:

- la première catégorie concerne les communes de moins de 20 000 habitants ;
- la deuxième catégorie concerne les communes de 20 000 à 50 000 habitants ;
- la troisième catégorie concerne les communes de 50 000 habitants à 100 000 habitants ;
- la quatrième catégorie concerne les communes de 100 000 habitants à 160 000 habitants ;
- la cinquième catégorie concerne le conseil populaire et les communes de 160 000 habitants.

¹ Arrêté n° 29 du 11 Octobre 1981 portant organisation administrative des services communaux.

1.2. Les Collectivités Décentralisées

La décentralisation est justifiée par l'existence de besoins au niveau local en matières des biens publics locaux mais aussi par les inégalités interpersonnelles, les actions publiques sont exercées dans le cadre de la décentralisation, afin d'assurer le partage optimal des tâches et des moyens entre des administrations publiques des différents niveaux, et ce peu importe le modèle unitaire ou fédéral. L'accent se fera sur les questionnements suivants :

Qu'est ce que sous-entend la notion de décentralisation ? Et Quels sont ses limites ?

1.2.1. La Décentralisation

La décentralisation est un transfert de compétence de l'Etat à des collectivités territoriales décentralisées, dont la gestion est assurée par des organes localement élus¹. Elle est souvent comparée à la notion de déconcentration qui signifie de son côté une délégation de compétences, à des personnes nommées par le pouvoir central, exerçant leurs compétences à des échelons infra-étatiques.

La décentralisation est définie comme une technique de gestion administrative qui vise à réaliser une division du travail et un transfert à des autorités autonomes qui sont des organes élus représentatifs² (les collectivités territoriales et les établissements publics) qui sont créés et installés à la périphérie par rapport au pouvoir central des attributions et des compétences propres, de décisions de gestion, qu'elles seront appelées à exercer au nom et pour le compte d'une collectivité publique, distincte de l'Etat et permettant à d'importants pouvoirs de décision d'être exercés sur place. La décentralisation avant d'être une question technique, juridique ou institutionnelle, est d'abord une question relative au pouvoir de l'Etat. Celui-ci doit-il décider seul de l'ensemble des options de développement et d'en assurer la mise en œuvre? Ou doit-il partager ses prérogatives et ses responsabilités avec d'autres instances, notamment celles qui relèvent du niveau local?

On distingue la décentralisation administrative, territoriale, technique et politique³. La première signifie que la redistribution entre les différents échelons du gouvernement, des responsabilités et des ressources financières pour la production des biens et des services publics locaux. Dans ce type de décentralisation, il est regroupé trois notions : la déconcentration, la délégation et la dévolution. Dans la décentralisation territoriale, telle

¹ GREFFE, X. 1992, La décentralisation, éd la découverte, paris, p 37.

² PEISER (G), 1976, Droit administratif, Edition Dalloz, Paris, p35.

³ GRUBBER A, Décentralisation et institutions administratives, collection U, 2eme Edition, p57.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

qu'elle nous intéresse ici, les communautés d'intérêt dont il est question sont des collectivités territoriales dont les échelles et le nombre sont variable selon les options nationales mises en œuvre. Cette forme de décentralisation est assise sur une forme géographique qui répond à deux principes fondamentaux : celui de l'élection et celui de l'autonomie de gestion¹. Ce qui suppose l'existence d'une communauté d'intérêt entre les habitants d'une fraction géographiquement déterminée du territoire et qui se traduit par l'apparition d'affaires locales distinctes des problèmes nationaux.

En Algérie, la wilaya et la commune ne sont pas des circonscriptions territoriales et des fractions géographiques de l'Etat sans personnalité juridique, mais des personnes morales de droit public, avec tous ses attributs; droit de posséder un patrimoine distinct de celui de l'Etat, d'établir un budget autonome et d'exercer les prérogatives de puissance publique. Elles ont également la possibilité d'agir en justice pour défendre leurs prérogatives.

La décentralisation technique ou par « service » est appelée également la «décentralisation fonctionnelle». On parle de cette forme, lorsque la personnalité morale est conférée à un service déterminé détaché. Elle consiste dans la gestion des services publics par des institutions spécialisées dotées de la personnalité morale. C'est le cas des établissements publics qui n'ont de compétences que pour ce que leurs statuts déterminent². Ces derniers supposent l'existence d'affaires administratives spécialisées remises à une personne morale qui peut être le cas d'une autogestion. Les personnes intéressées au fonctionnement du service se trouvent associées à sa gestion. La décentralisation politique se matérialise par un transfert de pouvoir de décision aux citoyens, à travers l'élection de leurs représentants, disposant à la fois d'une légitimité propre et d'une autonomie d'action. Elle a comme corollaire le pluralisme politique et le renforcement de la légitimité et la représentativité des gouvernants. Dans ce cas, les décisions sont prises avec une plus grande participation des administrés, afin de répondre le mieux aux préoccupations de la localité. Ce qui ne peut être le cas si les décisions sont prises au niveau central.

La notion de décentralisation est souvent définie parallèlement à une autre notion qui est la déconcentration³. Ce terme a été utilisé pour définir la réforme de l'organisation

¹ La différence fondamentale entre ces deux formes de décentralisation réside dans la question de la démocratie. Celle-ci comme possibilité de gestion autonome des affaires locales par des organes élus est garantis uniquement dans le cas de la décentralisation territoriale.

² ANNICHE A.2009, Essai d'analyse de l'affectation des ressources au niveau infra étatique : la problématique de l'offre des biens publics locaux : cas des communes de la wilaya de Tizi Ouzou, Mémoire de Magister en Sciences Economiques, U.M.M.T.O.p95.

³ GREFFE (X), 1992, Op Cit.p78.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

administrative française de 1958 à 1981. Elle se présente par rapport à la décentralisation, comme un correctif technique et un palliatif sociopolitique de l'absence de décentralisation.

La déconcentration est une technique d'organisation administrative qui consiste à reconnaître d'importantes compétences décisionnelles à des relais du pouvoir central qui sont placés à la tête des divers services ou à des circonscriptions de l'Etat. Dans le cadre de la déconcentration, c'est toujours l'Etat qui agit mais pour être plus efficace, il rapproche certaines de ses autorités de ses administrés. En terme plus juridique, les organes centraux de l'administration d'Etat installent des agents et des services déconcentrés, afin d'agir dans des aires géographiques délimitées.

En Algérie, ils sont représentés dans la Wilaya par des services déconcentrés qui les représentent localement et prolongent leurs actions dans la circonscription où ils sont implantés. Le Wali et le Chef de Daïra sont des agents de la déconcentration, qui agissent au nom de l'Etat pour résoudre les problèmes courants afin d'éviter les lenteurs et les complications des transmissions de dossiers administratifs.

La décentralisation et la déconcentration ne sont pas des termes opposés dans le sens où la généralisation de la déconcentration doit permettre à l'Etat d'être un partenaire efficace et complémentaire des collectivités territoriales¹. La différence fondamentale entre ces deux termes est d'ordre politique, par le fait d'une redistribution du pouvoir qui bénéficie d'une manière effective dans le cadre de la décentralisation, à travers la dotation des organes élus d'une personnalité morale et d'une autonomie de gestion dont ils peuvent jouir, contrairement à la déconcentration qui est un aménagement territorial de l'Etat et un aménagement pratique de la centralisation².

1.2.2. La Délégation

Il s'agit d'un transfert de pouvoirs ou de responsabilités en matière d'élaboration de politiques et administration, pour des tâches bien déterminées, à des administrations décentralisées ou des institutions indépendantes, qui sont sous le contrôle indirect du gouvernement central avec un transfert de ressources nécessaires. Il s'agit par exemple de planification et de développement économique régional, des entreprises de service public, etc. La délégation de pouvoir est la forme la plus poussée de la décentralisation, ou le pouvoir

¹ ALBERTINI (J.B), 1997, La déconcentration, l'administration territoriale dans la réforme de l'Etat, Edition Economica, Paris. p7.

² GRRUBER A, Op Cit.p18.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

central transfère le pouvoir de décision vers des organismes semi autonomes, elle concerne la création d'entreprises ou sociétés publiques¹.

1.2.3. La Dévolution

Lorsque les gouvernements délèguent les fonctions, ils transfèrent le pouvoir de décision, l'autorité en matière de finance et de gestion vers les unités d'administration locales quasi-autonomes avec le statut de municipalité. Elle s'opère en transférant les responsabilités pour la fourniture des services aux municipalités qui élisent leurs propres conseils. La dévolution, qualifiée de la forme idéale de la décentralisation, c'est le cas lorsque les gouvernements délèguent les fonctions à des unités d'administration locale en leur conférant un pouvoir décisionnel ainsi qu'une autonomie financière et de gestion.

En Algérie, la wilaya et la commune ne sont pas des circonscriptions territoriales et des fractions géographiques de l'Etat sans personnalité juridique, mais des personnes morales de droit public, avec leurs attributs ; elles ont le droit de posséder un patrimoine distinct de celui de l'Etat, d'établir un budget autonome et d'exercer les prérogatives de puissance publique. Elles ont également la possibilité d'agir en justice pour défendre leurs prérogatives².

1.2.4. Les limites de la décentralisation

La décentralisation a montré que sa mise en pratique souffre de certains nombres de limites résumées en trois aspects.

1.2.4.1. Du point de vue de l'efficacité

En premier lieu, en cas de rendement croissant dans la production de biens publics locaux, leurs effets peuvent déborder au-delà des limites géographiques de la collectivité, alors des effets de congestion et d'encombrement peuvent être observés. Alors que dans un système centralisé, ces effets sont pris en charge et les effets externes sont internalisés ou corrigés par la subvention ou le prélèvement fiscal³.

En deuxième lieu, l'efficacité peut être atteinte par le phénomène de « l'illusion fiscale » marginal social, suite à « l'exportation de taxe ». Ce phénomène est engendré par la hausse de la demande locale qui intègre même les non-résidents tandis que le coût supplémentaire

¹ GRUBBER A. Op Cit, p18.

² OUFRIHA F-Z. 2004, La décentralisation des politiques publiques en Algérie : Un instrument au service d'une plus grande efficacité. Conférence internationale ; La décentralisation au service du développement local U.M.M.T.O.

³ DERYCKE P. H, GUILBERT G, 1988, Economie publique locale, éd. Economica, p85

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

engendré par cette hausse de la demande est supporté uniquement par les agents résidents qui paient l'impôt et subissent l'augmentation de l'impôt pour financer la production supplémentaire. En dernier lieu, l'efficacité est atteinte par le problème de la « balkanisation » des finances locales car la multiplication des collectivités locales conduit à multiplier l'impact des deux premiers facteurs à savoir le rendement croissant et l'efficacité¹.

1.2.4.2. Du point de vue de l'équité

Elle concerne la fonction de redistribution, cette fonction liée à parfaite mobilité des agents économiques peut engendrer des phénomènes de concentration des « pauvre et riche » dans différents collectivités selon la politique distributive entreprise par ces dernières.

1.2.4.3. Du point de vue de la stabilisation macro économique

La fonction de stabilisation macro économique est du ressort du pouvoir central, du fait que ce dernier reste le seul garant de l'orientation de la politique macro économique. Les collectivités locales sont représentées dans leur environnement. Elles ne peuvent prendre qu'une partie de cette politique, tel que la politique de l'emploi.

1.3. Définition et caractéristiques des communes rurales

Dans cette point, nous avons retenus principalement la définition et caractéristiques des communes rurales tels qu'ils se présentent dans le monde d'une manière générale et dans la réalité algérienne de manière particulière.

1.3.1. Définition de la commune rurale

Etymologiquement le concept rural vient de latin « rus » et renvoie à ce qui relève de la campagne², ainsi pour les non spécialistes la ruralité évoque l'idée de société paysanne et correspond aux pratiques agricoles et les divers paysages structurés par cette activité.

Toutefois ce concept est plus large et plus englobant et sa définition reste au cœur de débat contemporain, les premiers chercheurs à avoir défini le concept de rural sont les sociologues ruraux ayant su faire de l'observation des sociétés rurales un révélateur des changements qui affectent la société dans sa globalité.

¹GREFFE (X), «La décentralisation », Op Cit. p78.

² RAHMOUNI Djamila, 2013, Op Cit, p68

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

La ruralité s'est longtemps assimilée à l'agriculture, l'idée selon laquelle le monde rural est dominé par l'agriculture a constitué une conviction absolue. L'identité des habitants du monde rural a ainsi été confondue à celle des agriculteurs «...être rural revient à exercer une certaine catégorie activités productives. Par essence, les activités productives du milieu rural mettent l'accent sur l'activité agricole. En effet, historiquement, aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement le terme « rural » désignait des espaces et des populations fortement marqués par l'agriculture et dépendants d'elle. La conception du rural a été associée voire souvent confondue avec le secteur agricole.

Cette relation (rural/ secteur agricole) demeure jusqu'à nos jours, quoi que dans les considérations actuelles l'accent est mis sur le fait que l'agriculture constitue une partie et non pas la totalité du monde rural. Ainsi, selon l'encyclopédie de l'Aroga¹ : « L'espace rural se caractérise par une densité de population relativement faible, par un paysage à couverture végétale prépondérante (champs, prairies, forêts, autres espaces naturels), par une activité agricole relativement importante, du moins par les surfaces qu'elle occupe.»

Cherchant un certain degré de simplification pour des fins de mesures, et confrontés à la difficulté d'absence d'une définition claire de la ruralité les statisticiens ont convenu d'identifier la ruralité par opposition à l'urbain. Là aussi, il n'existe pas de définition universellement reconnue de l'espace rural, à défaut, la méthode retenue consiste à définir des seuils entre communes rurales et urbaines. Selon l'INSEE : « Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu »². La ruralité est alors déterminée quantitativement par le facteur de population, toutefois les définitions retenues par les différents pays présentent des disparités en matière de seuils.

Le concept de ruralité reste un terme ample qui dépend des spécificités propres à chaque pays (nombre total de population, la densité "habitants par Km²", taux d'urbanisation...etc.). En Algérie est considérée comme population rurale toute population qui vit dans les zones éparses et dans les 3476 agglomérations rurales de moins de 5 000 habitants (sur un total de 4055 agglomérations) réparties à travers toutes les communes à des densités différentes. Par ailleurs, on compte 979 communes rurales contre 562 communes

¹ <http://agora.qc.ca/dossiers/Ruralite>. Consulté en juin 2019.

² www.insee.fr > Accueil > Définitions et méthodes > Consulté en 2019/10/28.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

urbaines, ce sur la base de la définition retenue par la commission nationale de développement rural qui considérée comme commune rurale toute commune ayant¹ :

- Un taux d'urbanisation inférieur à 50%.
- Une densité moyenne inférieure à la moyenne de la région à la quelles elle appartient (nord, haut plateaux, sud).

1.3.2. Caractéristiques des communes rurales

Les commune rurale se reconnaît par certaines caractéristiques, des conditions climatiques et naturelles des plus difficiles, une réalité amère de marginalisation et d'isolement, un sentiment d'abandon et d'ignorance, qui constituent autant de facteurs et paramètres qui s'inscrivent précisément dans le programme d'adaptation à une gestion économique libérale, une autre manière de se libérer de la centralisation trop rigide imposée aux ruraux et agriculteurs et de donner une chance et des opportunités qui peuvent permettre une insertion des espaces ruraux dans un contexte de développement économique global, durable et soutenable².

Les définitions des notions d'urbain et de rural recouvrent des réalités bien différentes selon les pays. Sur le plan théorique, la définition du "milieu urbain", par opposition au "milieu rural", pose d'énormes difficultés d'ordre méthodologique. La diversité des définitions officielles ou statistiques de la "population urbaine" selon les pays reflète cette difficulté.

Au niveau international, il existe des différences dans les caractéristiques qui distinguent les zones urbaines des zones rurales. Cette distinction n'est pas soumise à une définition unique qui serait applicable à tous les pays ou à une région du monde. Comme il n'existe pas de recommandations internationales ou régionales sur la question, les pays établissent leurs définitions conformément à leurs propres besoins.

La distinction traditionnelle entre les zones urbaines et rurales dans un pays est basée sur l'hypothèse que les zones urbaines, quelque soit leurs définitions fournissent un mode de vie et généralement un niveau de vie différent de celui que l'on trouve dans les zones rurales.

Dans les pays en développement, bien que les différences entre les niveaux de vie urbains et ruraux restent importantes, l'urbanisation rapide a créé un grand besoin d'informations relatives aux différentes tailles des zones urbaines. Il faut reconnaître, toutefois, qu'une distinction selon les régions urbaines et rurales basées uniquement sur la

¹ Définition de l'ONS, site consulté le 21/05/2019

² MATHIEU Nicole, 1990, La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts, Économie rurale, p 35.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

taille de la population des localités n'offre pas toujours une base satisfaisante pour la classification, en particulier dans les pays hautement industrialisés. Certains pays ont développé une classification des localités fondées non pas sur la taille de la population, mais seulement sur la «structure socio-économique de la population», dans les localités. D'autres ont essayé d'exprimer les degrés de l'urbanisation par l'utilisation d'indices de densité de population, etc.

La densité de peuplement ne peut, toutefois, être un critère suffisant dans de nombreux pays, en particulier là où il y a des grandes localités qui sont toujours caractérisés par un mode de vie purement rural. Ces pays trouvent qu'il est nécessaire d'utiliser des critères supplémentaires dans l'élaboration des classifications qui sont plus distinctifs qu'une simple différenciation entre l'urbain et le rurale.

Certains des critères supplémentaires sont utilisés tels que¹ :

- le rang administratif de la localité
- le pourcentage de la population économiquement active employée dans l'agriculture;
- la disponibilité générale d'électricité et / ou de l'eau courante ;
- la facilité d'accès aux soins médicaux;
- les écoles et les installations de loisirs.

En règle générale², il existe deux grands types de critères qui sont utilisés pour définir les unités urbaines : quantitatifs, mesurables, et qualitatifs. Ces deux types de définition eux mêmes se subdivisent en plusieurs critères qui peuvent être utilisés seuls ou combinés. Plusieurs pays fixent un nombre d'habitants minimum pour définir le caractère urbain d'une localité. Mais le seuil minimum requis pour qu'une localité soit urbaine varie de quelques centaines d'habitants à 20 000 habitants. Le choix du seuil est une conséquence de la spécificité du système de peuplement. Une localité d'un millier d'habitants en France ou en Suède offre sans doute le même niveau de services qu'une agglomération fortement peuplée de l'Égypte, de l'Inde ou de la Chine.

Dans certains pays, les localités sont qualifiées de centres urbains en raison de leurs fonctions administratives (préfecture, chef-lieu) comme dans de nombreux pays d'Afrique ou de leur statut législatif particulier comme en Allemagne, Hongrie ou encore en Roumanie.

¹ CHAIB Baghdad et BAROUDI Naima, 2014, La stratégie du développement rural en Algérie dans un cadre de renouveau et approche participative. Revue algérienne de développement économique, p42

² MESSAOUDI K. 2008, L'habitat et l'habiter en territoire rural : inscription spatiale et mutation (Exemple de La vallée du Saf-Saf –Nord-Est de l'Algérie-), Thèse de doctorat es sciences, Université Paul Cézanne Aix-Marseille III Institut d'Aménagement Régional, p 182.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

Certains critères fondés sur les activités des habitants sont aussi utilisés.

Généralement, ils sont élaborés de manière à éliminer les localités où il existe une large proportion d'actifs dans le secteur agricole. Les seuils et procédés de sélection varient d'un pays à l'autre.

Certains pays différencient quantitativement et qualitativement la zone urbaine de la zone rurale par les emplois, les services et fonctions qu'elle offre. Les procédés de sélection varient le plus souvent avec le niveau de développement et la nature du régime politique. Une variante de ce critère est fondée sur la possession d'équipements spécifiques. D'autres critères basés sur le mode de vie, la façon d'habiter qui distingue l'urbain du rural. Ainsi une localité est qualifiée d'urbaine si elle présente une densité minimale au niveau du bâti. C'est le cas au Venezuela (1000 hab. /km²). Il faut noter enfin que les différents critères présentés ci-dessus ne sont pas exclusifs les uns des autres au point que certains pays utilisent même une combinaison de critères. A titre d'exemple¹ :

En Inde, une zone de peuplement est urbaine si elle satisfait quatre conditions :

- une population d'au moins 5 000 personnes;
- une densité de plus de 1000 habitants au mile carré (386 hab. /km²);
- des caractéristiques urbaines prononcées;
- plus des $\frac{3}{4}$ des actifs employés hors de l'agriculture.

En Albanie: « les villes et autres centres industriels de plus de 400 habitants. »

Au Chili: « centres de peuplement ayant des caractéristiques nettement urbaines dues à la présence de certains services publics et municipaux ». Au Canada : concentration d'au moins 1 000 habitants avec une densité de population d'au moins 400 habitants au km². Aux Etats Unis : on s'en tient jusqu'à présent à des critères seulement numériques : est considéré comme population urbaine la population des villes et communes de plus de 2500 habitants et plus, ainsi que la population des banlieues qui entourent les villes de plus de 50000 Habitants.

En France : une commune est considérée urbaine lorsque son chef-lieu regroupe au moins 2000 habitants. Celles dont le chef lieu regroupe moins de ce seuil, sont considérées comme rurales.

¹ KEDJAR Malia, 2014 approche économique et spatiale du système de villes en Algérie ; mémoire de magister en science économiques, Université de Constantine, Pp 56 - 57.

Section2 : Caractéristiques et enjeux des communes rurales en Algérie

L'Algérie¹ est un pays qui s'étend sur une superficie dépassant les 2,3 million. Il englobe une multitude d'espaces géographiques et physiques, allongés d'Ouest en Est parallèlement au littoral. L'Algérie est une terre de contrastes et de reliefs divers, où se rencontrent les paysages méditerranéens, de vastes hauts plateaux semi-arides et des espaces désertiques lunaires. Le pays est pourtant majoritairement aride et semi-aride, malgré sa réputation de pays situé entre la mer et l'Atlas tellien, appelé communément le littoral² ;

- les Hauts Plateaux (9% de la superficie totale), situés entre les chaînes montagneuses de l'Atlas tellien et l'Atlas saharien ;
- le Sahara au Sud (87% du territoire).

Administrativement, le territoire algérien compte 48 Wilayas et 1541 communes dont 979, soit 64%, sont considérées comme totalement rurales. Elles se répartissent comme suit : le quart (25%) des communes rurales se situe dans les Hauts Plateaux, près des deux tiers (64%) dans le Nord et enfin, 11% des communes rurales sont localisées dans le Sud du pays (CENEAP, 2004).

1. Caractéristique des communes rurales en Algérie

Dans ce titre, nous avons retenus principalement les caractéristiques des communes rurales en Algérie ayant trait aux populations rurales, aux principales activités économiques pratiquées en zones rurales, aux aspects sur les conditions de vie en milieu rural.

1.1.La population rurale et ses caractéristiques

Avec plus de 12,76 millions d'habitants, estimés à la fin de l'année 2014, le monde rural demeure relativement important et représente 33% de la population totale de l'Algérie (38,7 millions d'habitants). Cette population rurale a connu une augmentation entre 1998 et 2005, en passant de 12 133 926 habitants à 13 462 435 habitants. Par grande région géographique, c'est la région Nord du pays qui enregistre le plus grand nombre de ruraux, avec une part de l'ordre de plus de 74 % (notamment au niveau du Nord Centre : 43,78 %), suivi de la région des Hauts Plateaux avec une part de 17,48 %, et enfin le Sud avec 8,5 %³.

¹ CHAIB Baghdad et BAROUDI Naima, 2014.Op Cit. p 170

² RAHMOUNI Djamila, 2013, Op Cit. p67

³ Office national des statistiques 2015, Consulté le 14/10/2019 à 14h30

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

La population rurale¹, malgré son importance et son augmentation en absolu, connaît toutefois une diminution relative constante par rapport à la population urbaine. La part relative de la population rurale dans la population totale du pays est passée de 78 % en 1950 à 43 % en 2000. Et elle continue sa diminution relative à la fin de l'année 2014, pour ne représenter que 33 % du total de la population nationale. Cette situation s'explique par l'augmentation relativement plus rapide de la population urbaine (4 % par an) par rapport à l'accroissement de la population rurale (0,4 % par an). Il s'agit, au fait, d'une tendance affirmée à l'urbanisation. Cette urbanisation ne concerne pas, uniquement, l'exode rural vers les zones littorales du pays et les grands centres urbains très attractifs au plan industriel et commercial, mais elle concerne aussi l'urbanisation des zones rurales elles-mêmes. En effet, beaucoup de villages (notamment les ex villages agricoles) sont devenus des agglomérations secondaires ou des villes moyennes. L'armature urbaine a connu une forte ramification au niveau de ces villages, vu qu'ils englobent l'essentiel des équipements et services collectifs (écoles, dispensaires, bureaux de poste, etc.), réalisés dans le cadre des différents programmes publics sectoriels et locaux.

Par ailleurs, les jeunes personnes constituent la catégorie la plus importante de la population rurale. Les moins de 20 ans représentent 51,5 % du total des ruraux, et les personnes ayant entre 20 et 30 ans en représentent plus de 36 %. Cette situation révèle l'importance de la population active, demandeuse d'emplois. En effet, le taux de chômage moyen dans les zones rurales est estimé à 9,96 % à la fin de l'année 2014, du fait de la faiblesse de la gamme des activités économiques pratiquées en milieu rural.

1.2. Principales activités économiques pratiquées en zones rurales

Dans les années soixante, l'agriculture et l'élevage ont constitué la composante principale des activités économiques pratiquées en zones rurales². En effet, plus de 39 % de la population rurale occupée ont travaillé dans ce secteur. Ceci est dû à l'importance relative de l'agriculture dans l'économie nationale en général, notamment en matière de création d'emplois, les autres secteurs d'activités, notamment l'industrie et le commerce, se concentrent globalement au niveau des villes et des pôles urbains, et leur existence en milieu rural demeure faible.

¹ JEAN B. 2013, Les territoires ruraux dans la modernité avancée et la recomposition des systèmes ruraux, vol. 1, p14

² LAIB Siham et CHAKOUR Saïd Chaouki, 2016, La politique de renouveau rural face aux enjeux de la diversification économique et au développement des territoires en Algérie. Revue économie des Services et Développement des Territoires » p15

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

Il y a lieu de signaler que l'évolution des activités en zones rurales a connu, depuis l'indépendance du pays, beaucoup de changements. En effet, la population rurale, synonyme de « paysanne » et d' « agraire » durant les années 60 et 70 –vu le lien très fort entre le mode de vie des ruraux et les activités agricoles¹, voit de plus en plus, la diminution du nombre d'habitants vivant uniquement de l'agriculture. La tendance est vers la diversification des activités économiques, notamment vers le secteur tertiaire (services, commerce, etc.). À la fin de l'année 2014, le secteur des services vient en première position et celui des Bâtiments et des Travaux publics vient en troisième position après l'agriculture. Ils embauchent, de manière respective, plus de 47 % et 20,77 % du total de la population rurale occupée. Quant au secteur industriel, il vient en dernière position dans la structure des emplois en milieu rural, avec uniquement 10 % du total des emplois créés.

1.3. Quelques aspects sur les conditions de vie en milieu rural

Les données statistiques générales et actualisées sur les différents aspects caractérisant le niveau de vie en zones rurales, notamment en matière de taux de scolarisation, d'accès aux soins et aux différents services socioculturel².

Globalement, la majorité des indicateurs du développement humain favorise plus les zones urbaines que les zones rurales, on fait apparaître que le taux de scolarisation moyen pour la tranche d'âge 6 à 15 ans est de l'ordre de 87 % pour les populations agglomérées (assimilées aux populations urbaines), contre uniquement 67,6% pour les populations éparses (assimilées aux populations rurales). La différence du taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons est plus significative en milieu rural (60,5% contre 74,3 %), qu'en milieu urbain (86,1 % contre 88,3%). Pour ce qui est du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus, il est plus élevé en zones rurales (51,2 % du total de la population), qu'en zones urbaines (27,4 % du total de la population).

Par ailleurs, les commodités du logement sont bien inférieures dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines, du fait de l'importance relative et de la persistance des maisons traditionnelles et de constructions précaires en milieu rural³.

Quant au branchement des maisons au réseau électrique, au réseau de l'eau potable et à celui d'assainissement, il est aussi beaucoup meilleur dans les zones urbaines que dans

¹ Idem

² Bessaoud O. 2008, Les organisations rurales au Maghreb, Économie rurale, n°1, pp. 8–12

³ Landel P. et Le Roy A. 2012, Territorialisation de la politique rurale européenne en Emilie Romagne, Revue d'Économie Régionale & Urbaine, n°1, p. 91.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

les zones rurales. Ce branchement est respectivement de 87 % pour les zones urbaines contre 71 % en milieu rural en matière d'électricité, de 78 % pour les zones urbaines contre 21 % en milieu rural en terme de l'eau potable, et enfin, il est de 73 % pour les zones urbaines contre 11 % en milieu rural pour ce qui concerne l'assainissement . Ces indicateurs montrent parfaitement les disparités et le déséquilibre de développement qui existent entre les espaces ruraux et les centres urbains, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics algériens pour faire réduire ces inégalités.

Les indicateurs relatifs au domaine de la santé (nombre de médecins et de spécialistes, de dentistes, de pharmaciens, de lits d'hôpital), rapportés au nombre d'habitants dans chaque type de zones rurales, favorisent, toutefois, les populations des zones à ruralité profonde et à ruralité moyenne que celles à ruralité faible et ce, bien que les médecins et les infrastructures sanitaires soient majoritairement installés au niveau de ce dernier type de zones rurales. L'explication est, bien entendu, due à l'importance relative des populations des agglomérations rurales sur celles des zones éparses. Pour ce qui est des indicateurs se rapportant aux infrastructures de base, au transport et aux moyens de communication, ils favorisent autant les zones à ruralité faible que les deux autres types de zones rurales.

En résumé, les ruraux rencontrent beaucoup de problèmes pour accéder à certains services socioculturels et éducatifs. Les Communes rurales, notamment des zones éparses, enregistrent d'énormes insuffisances en matière d'infrastructures de base et en équipements socioéconomiques collectifs. Face à ces problèmes, les autorités locales, qui ne disposent que de peu de moyens et de ressources financières locales, se trouvent dans l'incapacité pour répondre aux besoins des populations locales¹.

1.4. Evolution des communes rurales en Algérie

Avec près de 42 millions d'habitants, le monde rural en Algérie représente près de 40% de la population totale, et la part des ménages, constitués entre 7 et 8 personnes, représente 25% de la population rurale, avec une concentration beaucoup plus affichée dans les communes rurales du Nord que du Sud².

¹ CHAIB Baghdad et BAROUDI Naima; 2014. La stratégie du développement rural en Algérie dans un cadre de renouveau et approche participative revue algérien de développement économique. p 32

² ZERARA Nadjjet, 2011, Apport du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme au développement local : Cas du PDAU intercommunal de Bejaia, université de Bejaia, P 06

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

Sur les 948 communes rurales (sur un ensemble de 1541 communes à l'échelle nationale), il a été constaté que près de 250 communes affichent un niveau de développement assez acceptable, et 373 communes présentent un niveau de développement tout juste moyen, et seuls 27 communes peuvent se vanter d'un niveau de développement remarquable, selon des critères établis par une enquête du CENEAP en 2005 sur le monde rural en Algérie.

Dans une grande mesure, les activités agricoles représentent 52% des activités dans ces communes et constituent la vocation essentielle et fondamentale des populations rurales, ce qui montre la prédominance de cette activité dans ce monde, en plus des activités commerciales et artisanales, plutôt dans un cadre familial et restreint. Le taux de chômage moyen, estimé (selon les dernières données) à 27% (en milieu rural), touche, en grande majorité, les jeunes de la tranche 20-29 ans, et constitue une source d'inquiétude permanente des décideurs politiques et économiques, en plus d'un sous-emploi constaté dans quelques activités observées¹.

Une des caractéristiques fondamentales de ce territoire réside, notamment, et on ne cesse de le rappeler, dans les situations de précarité et de marginalisation sociale, plus gravement la question de la pauvreté, où sur les 8 millions de personnes recensées à l'échelle nationale, plus de la moitié vit en milieu rural, une pauvreté qui touche particulièrement les femmes et les personnes âgées, du moment que ces deux catégories reflètent la structure sociale de la nation et confirment le clivage hommes-femmes et le vieillissement d'une partie de la population rurale, d'autant plus que la pauvreté en Algérie touche deux fois plus les zones rurales que les zones urbaines, donnant, ainsi une idée de la complexité de la question de la pauvreté rurale.

D'une manière globale, le territoire rural en Algérie est marqué par un état économique et social conforme à un sous-développement et retard économique, pratiquement dans tous les domaines, et continue de souffrir d'une dévitalisation des territoires et une sous-exploitation des ressources et patrimoines culturels et naturels, malgré l'existence prouvée et confirmée des potentialités humaines et économiques, d'autant plus que cela est plus grave en comparaison avec d'autres régions voisines et limitrophes, ce qui renseigne sur l'urgence d'une politique qui tentera de remettre en ordre cette dramatique situation².

Un autre fait inquiétant consiste dans le flagrant déséquilibre entre les dimensions économiques et les dimensions sociales dans les multiples interventions des pouvoirs

¹ KOUACHI K, 2010, Méthodes participatives dans les programmes de proximité du développement rural, Magister en Sciences agronomiques, Alger, Ecole Nationale Supérieure Agronomique El Harrach, p47.

² BESSAOUD, Omar, 2006, Op Cit, p15.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

publiques, du fait d'une certaine répétition des différents scénarios du passé dans la précipitation des renforts de l'Etat dans les questions relatives au monde rural, ce qui renforce plus l'idée d'une urgence de la refonte et développement global des ces zones, en vue de leur intégration dans le vaste et ambitieux programme économique de l'Etat.

Pour résumer, on peut présenter, pour le cas algérien, la situation de la société rurale comme suit¹ :

- ✓ Un taux de pauvreté des plus inquiétant et menaçant.
- ✓ Le recours à une économie de subsistance et de survie.
- ✓ L'existence des infrastructures obsolètes et dépassées.
- ✓ La persistance des difficultés d'accès aux conditions de vie nécessaire (eau, éducation, santé, transport, formation,...).
- ✓ Aussi, un taux de chômage moins équilibré et égalitaire.
- ✓ Un cadre de vie qui n'incite guère un meilleur épanouissement et dynamique des ménages ruraux, et qui favorise plus un exode vers des cieux plus cléments.

A cet effet, la réalisation des programmes et projets de proximité de développement rural s'inscrivent dans cette optique de réduire et faire disparaître, progressivement, cette façade dégradante, et de tenter de redonner espoir aux populations locales et acteurs du monde rural, en ciblant plusieurs objectifs² :

- Une revitalisation des espaces ruraux.
- Une proximité qui se veut plus incitative et transparente.
- Une approche plus collée à la connaissance du monde rural.
- Réduction du taux de la pauvreté rurale.
- Création plus d'emplois ruraux, plus durables et permanents.
- Modernisation des sociétés rurales.
- Harmonisation et synchronisation des méthodes et pratiques mises en œuvre.
- Création d'un milieu et environnement favorable pour un développement rural et durable, sans que cela touche les valeurs des sociétés rurales.
- Abolition des méthodes de marginalisation et d'exclusion, antérieurement, adoptées et pratiquées.
- Mise en place d'un esprit de confiance et de sincérité.

¹AMAZOUZ Aldjia, 2014, Op Cit, p31.

² OMARI C., MOISSERON J.-Y. et ALPHA A. 2012, L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires: Trajectoire historique et perspectives, Revue Tiers Monde, vol. 210, n°2, p. 123

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

- Adoption de critères de gouvernance, responsabilité, choix des décisions, transparence.
- Incitations financières et lucratives aux ruraux.

2. Evolution et enjeux des communes rurales en Algérie

La caractérisation du monde rural algérien et l'analyse de quelques études de cas sur la problématique de développement de certains espaces ruraux ont permis de tirer plusieurs enseignements sur l'état de développement des zones rurales, sur les enjeux auxquels elles sont confrontées, et sur les défis

Dans ce papier, nous avons retenus principalement les enjeux et défis ayant trait aux problèmes de dégradation des ressources naturelles, aux problèmes des activités socioéconomiques, aux problèmes liés aux conditions de vie des populations, et enfin, aux problèmes de faiblesse de la gouvernance locale et de l'organisation sociale.

2.1. Evolution socio-économique des territoires ruraux

Avant de présenter les zones rurales algériennes, il nous incombe de donner un aperçu sur la situation physique et climatique dans laquelle s'insèrent et évoluent ces zones¹.

2.1.1. Situation physique et climatique

L'Algérie est malgré sa notoriété de pays méditerranéen disposant d'une frange littorale de plus de 1200 km, reste fortement marquée par l'aridité. On retrouve dans sa partie nord un territoire montagneux alors que sa partie sud est majoritairement aride et semi-aride (cela s'explique par le fait de l'allongement du territoire vers le sud). Son climat passe ainsi d'un climat méditerranéen humide du littoral, au climat désertique hyper aride au sud. Cette caractérisation met en exergue deux ensembles biogéographiques, l'ensemble tellien au nord et saharien au sud².

2.1.1.1. Ensemble tellien au nord

Il représente³ 4% de la superficie totale de l'Algérie et correspond à la frange littorale (espace le plus peuplé et concentré en activité) et aux massifs montagneux de l'Atlas tellien. Ces deux entités reçoivent plus de 400 mm de pluie par an et se limitent à une bande

¹ AOUICHE- CHENOUNE Ouarda, 2017, Évaluation socioéconomique des projets de développement rural dans la wilaya de Tizi Ouzou et perspective de développement rural durable des territoires .Thèse de doctorat en sciences agronomiques, Pp. 38-39

² HAMDAD Toufik, 2013, Essai d'analyse de l'évolution des finances publiques communales en Algérie : cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou. Mémoire de Magister En Sciences Economiques .p88

³ RAHMOUNI Djamilia, 2013, Op Cit, p71.

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

d'environ 150 km² de profondeur à partir de la mer. Entre les deux ensemble se distingue l'ensemble des plaines intérieures, hautes plaines steppiques le domaine de la céréaliculture à faible rendement¹.

2.1.1.2. Ensemble saharien

Le Sahara qui représente 87% du territoire algérien est un ensemble totalement aride à hyperaride caractérisé par une pluviosité en moyenne inférieure à 100 mm. Les zones potentielles sont localisées au niveau des oasis et, plus récemment, au niveau de quelques périmètres de mise en valeur hydro agricole. L'agriculture reste subordonnée à l'existence de ressources permanentes d'eau d'irrigation. C'est le cas des zones oasiennes qui demeurent, malgré les vicissitudes du temps et du climat, de véritables jardins potagers et un vivier écosociologique important².

Les territoires ruraux occupent la plus grande partie de ces ensembles biogéographiques. Ils sont le plus souvent marqués par un modeste niveau de développement et localisés dans des espaces insérés dans un environnement fait de contraintes et de risques importants. Comme on vient de l'exprimer l'espace agricole proprement dit y demeure assez restreint et très localisé³. L'espace forestier et montagneux est confronté à de sérieux problèmes de dégradation⁴. Cela peut être expliqué à partir de l'analyse de son histoire récente (soixante à soixante dix dernières années) qui est faite de crises économiques sociales et politiques successives conditionnant des contradictions socio-économiques et des inégalités ville-campagne qui caractérisent aujourd'hui les territoires ruraux algériens, voire même maghrébins. Les effets conjugués des ces crises notamment la crise économique et alimentaire mondiale de 2008, ont fait l'objet de plusieurs analyses par de nombreux chercheurs et auteurs (Bessaoud, 2013). À cet effet on peut citer à titre d'exemple les études du CIHEAM-AFD, 2009 ; le réseau RAFAC qui dressent un bilan des situations qui prévalent dans le monde paysan et rural en Afrique du Nord et celles de plusieurs bureaux d'études particulièrement du CENEAP et BNEDER pour le cas algérien, diagnostic des zones rurales atouts et faiblesses (pauvreté, précarité et enjeux), ainsi qu'une classification et typologie des espaces ruraux.

¹ LAIB Siham et CHAKOUR Saïd Chaouki, 2016, Op Cit, p21

² KOUACHI K, 2010, Op Cit, p187.

³ YESGUER Hichem, 2009, Enclavement des espaces ruraux: approche géographique de l'ouverture/fermeture des villages kabyles, p 81

⁴ YESGUER Hichem, 2009, Op Cit p101.

2.1.2. Typologie des espaces ruraux

Afin d'avoir une vue d'ensemble sur ces territoires, une typologie des communes rurales a été élaborée en 2003 à la demande du MADR selon une approche globale de développement humain largement adoptée par le PNUD qu'on présentera dans la section subséquente. Cette typologie dresse un état non exhaustif sur la population et la situation socio-économique mais capitale pour la prise en charge réelle de ces zones. Grâce au RGPH de 1998, l'Office National des Statistiques a élaboré la première typologie en distinguant communes rurales de communes urbaines (tableau 1 et figure 1).

En Algérie¹ on ne retrouve pas une définition légale de l'espace rural, cette typologie s'est orientée vers une définition de l'espace rural par référence à la ville. L'espace rural serait défini alors de manière soustractive : est rural tout ce qui n'est pas urbain. C'est ainsi que la ville est définie comme tout territoire comptant au moins 5000 habitants. On rappelle donc qu'on entend par commune rurale, une commune dont le taux d'urbanisation est inférieur à 50% ; et une densité moyenne inférieure à la moyenne de la région à laquelle elle appartient.

En termes de population, la population rurale est estimée à 13 868 669 habitants soit 40% de la population totale, répartie sur plus de 63% du territoire national soit 979 communes rurales sur les 1541 que compte le pays (Tableau 1).

Par ailleurs on constate sur la figure 1 que plus de la moitié des communes rurales (58%) sont concentrées au Nord, contre 29% sur les hauts plateaux et 13% au Sud du pays. Cela nous donne un aperçu clair sur les fortes disparités spatiales qui sont à l'origine de la concentration massive de la population rurale au Nord et dans les hauts plateaux.

Dans une analyse comparative entre communes urbaines et communes rurales², on constate que ces dernières occupent une place prépondérante en Algérie. En effet, sur un total de 1541 communes, on compte 979 communes rurales. Celles-ci occupent plus de la moitié sur l'ensemble du territoire national, tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous :

¹ ZAGHIB M. 2009, Évaluation et impacts des projets de proximité de développement rural sur l'agriculture et le développement rural local. Cas des zones de montagnes du Nord de la wilaya de Sétif, Magister, Algérie, Université Ferhat Abbas – Sétif, p 175.

² BESSAOUD, O, 2006, La stratégie de développement rurale en Algérie, In Options Méditerranéennes- Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne- Série A. Séminaires Méditerranéens. N° 7.

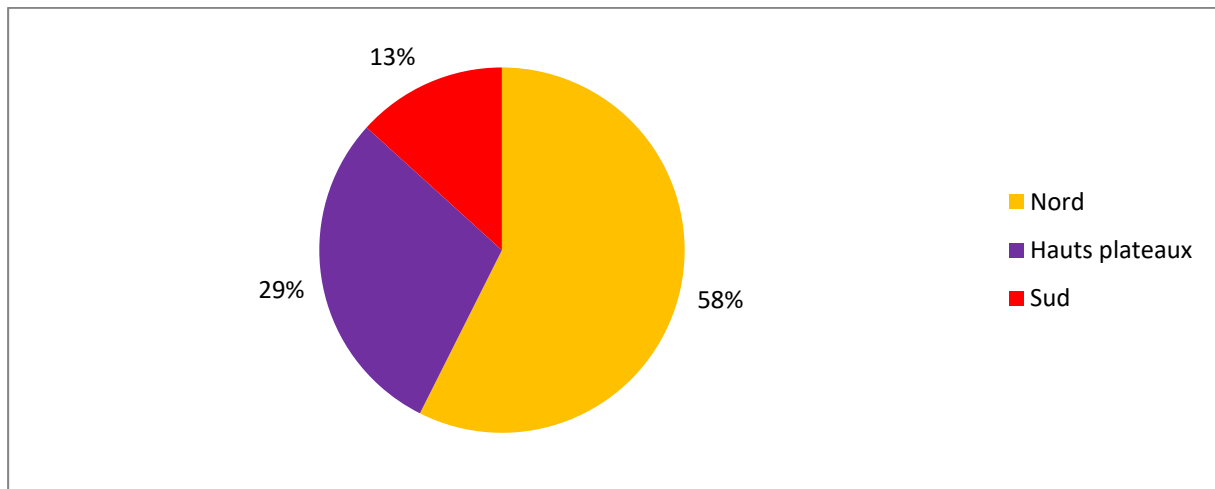
Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

Tableau 1: Répartition des communes rurales

	National	Nord	Hauts plateaux	Sud
Communes rurales	979	562	287	130
Communes urbaines	562	384	120	58
Communes totales	1541	946	407	188

(Source MADR 2012)

Figure 1: Répartition des communes rurales



Source : établi par nous même

En distinguant deux grands groupes de territoires¹ :

- Les territoires dynamiques : englobent près des deux tiers des communes rurales et correspondent à : l'espace montagneux qui comprend des communes dont la population est à forte agglomération, l'accès aux services publics est assuré pour la grande partie de la population, et où l'activité agricole reste marginalisée (Bejaia et Bordj-Bou-Argeridj, Sétif, Tizi-Ouzou et Tlemcen...) ; ainsi que les communes dotées de fortes potentialités hydrauliques : plaines littorales irriguées, la steppe (Biskra notamment) et la région saharienne (El Oued, Ouargla, Bechar, Adrar)
- Les territoires déprimés : ils englobent le tiers des communes rurales caractérisées par une faible disponibilité des ressources hydrauliques, une insuffisance des équipements publics, une activité économique peu développée, et des conditions de vie plutôt

¹ BEDRANI, S. ET AUTRES (2009) : Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : l'exemple algérien, In, Programme mobilisateur d'appui à la coopération pour la recherche en sciences humaines et sociales entre le Maghreb et la France, MSH / fsp Maghreb. P : 43

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

difficiles (les zones forestières du Nord du pays (essentiellement la région Nord-est) et une partie des Hauts Plateaux.

2.1.3. La population rurale

Selon AHMED ZAID, M et CHENOUN, O (2011)¹ le diagnostic de la situation du milieu rural réalisé ces dernières années révèle quatre grands constats:

Premier constat : La population rurale augmente dans l'absolu et émergence de zones "tampons" vis-à-vis du milieu urbain. Le poids de la population rurale, à fin 2005, est en progression, en comparaison avec l'année 1998, même si en pourcentage par rapport à la population urbaine, il baisse: La population rurale compte 13 400 000 d'habitants sur 33,8 millions (soit 40% de la population totale) ; la population rurale jeune représentant 70% ont moins de 30 ans (dont 50% masculin et 50% féminin).

Deuxième constat : L'indice de développement rural durable (IDRD) a progressé substantiellement ces dernières années, il est passé de 0,31 en 1998 à 0,58 en 2005. La progression du développement dans l'absolu et dans tous les secteurs est une réalité.

Troisième constat : Même en progression ces dernières années, l'emploi en milieu rural reste à renforcer et à consolider. Dans ce cadre, la question du financement des activités en milieu rural revêt une importance primordiale en ce qu'elle conditionne la réalisation des actions et projets de développement que les ménages ruraux voudront initier pour assurer leur auto-développement.

Quatrième constat : Les déséquilibres dans le développement global et aussi entre la dimension économique et sociale persistent.

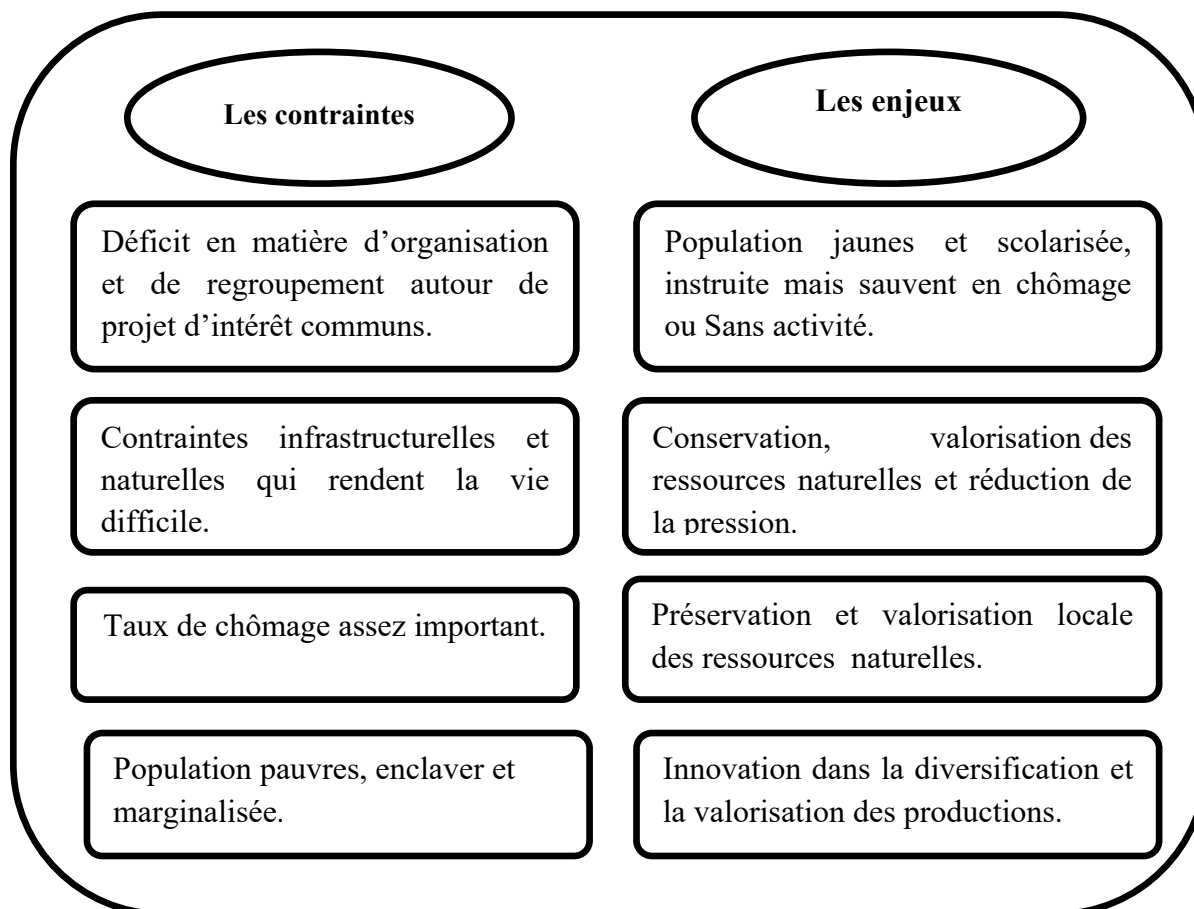
2.2. Les principaux enjeux et défis du monde rural algérien

L'analyse de ce que nous avons présenté précédemment sur les zones rurales algériennes, nous a permis de prendre conscience de l'importance des enjeux et des défis auxquels elles font face. Le diagnostic, de la situation du milieu rural réalisé ces dernières années a révélé, d'une part comme on peut le constater sur la figure 2 malgré les contraintes et faiblesses il existe des enjeux et défis très importants qui peuvent prendre le dessus et faire pencher la balance dans le bon sens².

¹ AHMED ZAID, M. CHENOUN, O (2011) : Les PPDR comme outils de régulation de l'action publique envers le monde rural, In, colloque international « La régulation de l'action publique dans le contexte de crise financière mondiale » p2.

²SAHLI, Z (2006), Problématique de développement rural : cas des zones de montagne, p11.

Figure 2- Principaux enjeux et contraintes du monde rural Algérien



Source : AOUCHE CHENOUNE. Op, Cit, p55.

Le monde rural algérien présente des caractéristiques particulières, qui le distinguent des autres territoires ruraux. Diverses études peuvent être citées à cet effet, notamment SAHLI, Z (2006)¹ dans son article « Problématique de développement rural : cas des zones de montagne ». Ce dernier met en évidence que la plupart des zones rurales algériennes sont prédominées par un relief montagneux, et restent confrontées à une situation sociale et économique difficiles. De nombreux problèmes sont à signaler :

- Les territoires ruraux sont influencés par un climat instable, une forte pression humaine sur les ressources fragiles, et sont confrontés à la problématique de dégradation des sols et de désertification.
- Les territoires ruraux abritent une population jeune et dynamique mais confrontée au problème d'exode rural et de chômage. Ce point de vue est partagé avec MOHAMED, Z

¹ SAHLI, Z (2006), Op Cit, p17

Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique

(2009) ¹affirmant que « il est admis que le milieu rural algérien offre assez peu de possibilités d'emploi et l'activité agricole encore moins. Cette forte tendance à la baisse de l'emploi peut s'expliquer par le manque de structures, l'étroitesse des opportunités, et la faible rentabilité de l'activité agricole pour une large part de petites exploitations, pour qui les moyens de productions sont de plus en plus inaccessibles. D'un autre côté, les grandes exploitations sont fortement mécanisées et s'orientent vers la spécialisation, consommant beaucoup d'espace et cependant peu de main d'œuvre. »

Ces constats, confirment la nécessité d'améliorer, la gouvernance locale des territoires ruraux. Dans ce cadre précis, la question du financement des activités en milieu rural revêt une importance primordiale en ce qu'elle conditionne la réalisation des actions des projets de développement que les ménages ruraux voudront. En effet l'analyse de plusieurs travaux sur les territoires ruraux maghrébins en particulier l'Algérie convergent et mettent en exergue quelques lignes de force communes, à savoir leur capacité d'intégrer de nouvelles logiques, leur capacité d'adaptation et leur capacité d'innovation.

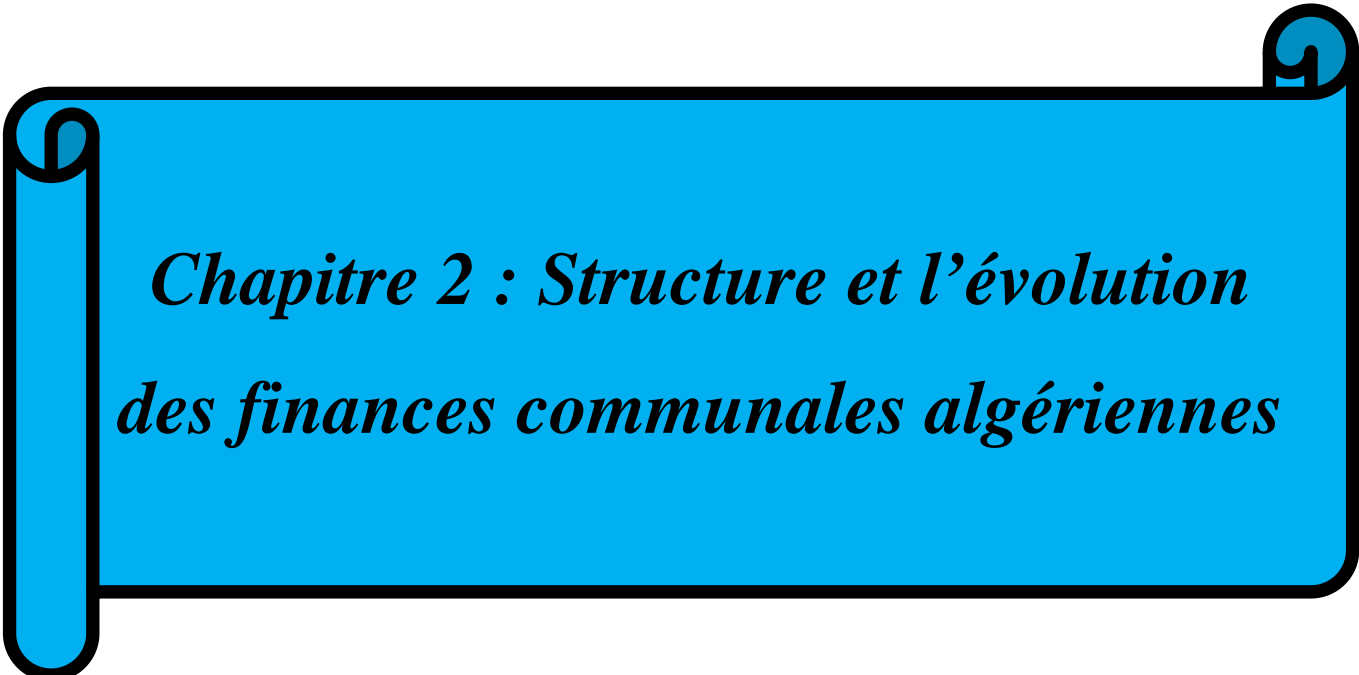
¹ MOHAMED, Z (2009) : Evaluation et impact des projets de proximité de développement rural (PPDR) sur l'agriculture et le développement rural local : cas des zones de montagne du nord de la wilaya de SETIF, Mémoire de magister. Université FERHAT ABBAS, SETIF. P: 26.

Conclusion

Les territoires ruraux Algériens, sont caractérisés par des contradictions socio-économiques et des inégalités ville-campagne conditionnées en grande partie par des crises économiques sociales et politiques successives. En termes de population, 40% de la population totale, répartie comme on peut le constater sur plus de 63% du territoire national soit 979 communes rurales sur 1541 que compte le pays. Plus de la moitié des communes rurales (57,5%) sont concentrées au Nord, contre 29,4 % sur les hauts plateaux et 23,1% au Sud du pays. Cela nous donne un aperçu clair sur les fortes disparités spatiales qui sont à l'origine de la concentration massive de la population rurale au Nord. À cet effet, la typologie de l'espace rural Algérien, selon plusieurs critères de classification, met en évidence quatre principales catégories de zones rurales identifiées comme suit : Les territoires ruraux dévitalisés ; les territoires ruraux profonds ; les territoires agricoles potentiellement compétitifs et les territoires agricoles contigus aux espaces urbains. De ce fait, l'évolution de la ruralité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire national, les situations sont différenciées selon les régions, les zones rurales.

Par ailleurs la population rurale est jeune, les moins de 30 ans de plus en plus croissante, donc de nouveaux besoins à satisfaire. À cet effet il présente des atouts et des enjeux qui peuvent répondre aux attentes par des politiques de développement rural, construites de manière intégrée et autonome.

D'autant plus que les territoires ruraux maghrébins en particulier algériens présentent des lignes de force communes, leur capacité d'intégrer de nouvelles logiques, leur capacité d'adaptation et leur capacité d'innovation. La ruralité refait surface et devient un objet de renouveau et de politique publique, une nouvelle phase en matière de développement rural.



*Chapitre 2 : Structure et l'évolution
des finances communales algériennes*

Introduction

La commune en Algérie, comme dans de nombreux pays est la collectivité locale de base. C'est le dernier échelon de la structure administrative et institutionnelle du pays. C'est le lieu où se concrétise la finalité des politiques et des décisions publiques. Cette réalité fait de cette collectivité une entreprise, ou plutôt une organisation, à but moins économique que social.

Selon l'étendue des compétences des collectivités territoriales et selon les domaines qu'elles exercent, elles ont des besoins financiers plus ou moins importants et orientent de manière différente leurs dépenses. Pour financer leurs besoins, elles disposent de produits divers, allant des produits domaniaux et de patrimoine, et dans certains cas peuvent faire recours aux ressources externes, à savoir les subventions de l'Etat et autres.

Dans ce chapitre nous présenterons, en premier lieu, le dispositif de financement des communes dont on développe les différentes ressources des collectivités locales qui sont constituées principalement par le produit de la fiscalité et des taxes ; les revenus de patrimoine et les ressources externes. Suivi par l'analyse et structure des budgets communaux.

Section 1 : Structures des ressources des communes rurales algériennes

Les ressources¹ des collectivités locales sont d'origines très diverses, elles proviennent notamment des recettes fiscales locales, des ressources domaniales et patrimoniales, des attributions de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (C.S.G.C.L.).

1.1. Le produit de la fiscalité et des taxes

Les ressources d'origines fiscales représentant environ 90% des ressources budgétaires des communes, elles englobent l'ensemble des recettes d'impôts directs et indirectes, les droits et taxes affectées en totalité ou partiellement aux collectivités locales et à leurs fonds communs. En Algérie, la fiscalité locale se compose de trois types d'impositions : le produit est réparti entre l'Etat et les collectivités territoriales, le produit est versé intégralement au profit des (C.T.) et enfin, le produit est perçu exclusivement au profit des communes.

1.1.1. Impositions perçues au profit de l'Etat et des collectivités territoriales

Les impôts et taxes perçus au profit de l'Etat et des (C.T.) se présentent comme suit :

¹ GRABA H. 2000, Les ressources fiscales des collectivités locales algériennes, Ed ENAG, Alger, p60.

- la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) ;
- l'impôt sur le patrimoine (I.S.P.) ;
- l'impôt forfaitaire unique (I.F.U.) ;

1.1.1.1. La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.)

La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt sur la dépense, supporté en totalité par le consommateur final ; sont soumises à la T.V.A. toutes opérations de ventes, travaux immobiliers, prestations de services, revêtant un caractère industriel, commercial, artisanal ou libéral, qui sont réalisés en Algérie, à titre habituel ou occasionnel. Sont imposées également à cette taxe, les opérations d'importation, portant sur les biens meubles et immeubles ainsi que les livraisons à soi-même.

Son produit est réparti entre le budget de l'Etat et celui des (C.T.) pour les opérations à l'importation 85%, du produit de la T.V.A est destiné à financer le budget de l'Etat et le reste (15%) est affecté au budget de la C.S.G.C.L. ; pour les opérations à l'intérieur du pays 85% du produit est destiné à financer le budget de l'Etat et 10% est affecté à la C.S.G.C.L. et le reste 5% est destiné au budget communal.

A partir de la loi de finance de 2015, la T.V.A est prélevé sur la base de deux taux 9% et 19%, et son produit se réparti ainsi :

- pour les affaires faites à l'intérieur : l'Etat 85 % ; la commune 05 % ; la C.S.G.C.L. 10% ;
- pour les affaires faites à l'importation : l'Etat 85 %; la C.S.G.C.L. 15%.

1.1.1.2. L'impôt sur le patrimoine (I.S.P.)

Cet impôt concerne les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en Algérie, à raison de leurs bien situés en Algérie ou hors d'Algérie ainsi que les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en Algérie à raison de leurs biens situés en Algérie.¹

L'assiette de cet impôt est constituée par la valeur nette, de l'ensemble des biens, droits et valeurs imposables appartenant aux personnes cités ci-dessus.

¹ Article 274, code des impôts directs et taxes assimilées, 2015.

Tableau n° 02: Barème de l'impôt sur le patrimoine (I.S.P.)

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine en DA	Taux
Inférieure à 50.000.000 DA	0 %
de 50.000.000 à 100.000.000 DA	0,25 %
de 100.000.001 à 200.000.000 DA	0,50 %
de 200.000.001 à 300.000.000 DA	0,75 %
de 300.000.001 à 400.000.000 DA	1 %
supérieure à 400.000.000 DA	1,50 %

Source : l'article n°281 du code des impôts directs et taxes assimilées, 2015.

La répartition de l'impôt sur le patrimoine est fixée comme suit : 60 % au budget de l'Etat ; 20 % aux budgets communaux et 20 % au compte d'affectation spéciale n° 302-050 intitulé «Fonds National du Logement».¹

1.1.1.3. L'impôt forfaitaire unique (I.F.U.)

Cet impôt est établi en remplacement de l'impôt sur le revenu global où l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés. Il couvre outre l'I.R.G. ou I.B.S., la T.V.A. et la T.A.P. ; il est créé par les dispositions de la loi de finance de 2007².

Sont soumis au régime de l'impôt forfaitaire unique les personnes physiques ou morales, les sociétés et coopératives exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou de profession non commerciale dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas trente millions de dinars (30.000.000 DA) ; son taux est fixé comme suit : 5% pour les activités de production et de vente de biens ; 12% pour les autres activités³.

Le produit de l'impôt forfaitaire unique est réparti à raison de 49 % au profit du budget de l'Etat ; 0,5 % pour la chambre de commerce et d'industrie ; 0,24 % pour la chambre de l'artisanat et des métiers ; 0,01% pour la chambre nationale de l'artisanat et des métiers ; 5% pour la Wilaya ; la part des communes est de 40, 25% ainsi que 5% pour la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (C.S.G.C.L.)⁴.

1.1.2. Les recettes affectées en totalité aux collectivités territoriales et la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales

Les taxes affectées au profit des C.T. et la C.S.G.C.L. sont énumérés comme suit. :

¹ Article 282 ter, code des impôts directs et taxes assimilées, 2015.

² Article 282 bis, code des impôts directs et taxes assimilées, 2015.

³ Article 156, code des impôts directs et taxes assimilées, 2015.

⁴ Article 157 et 282 : modifié par les articles 11 de la loi de finances complémentaire 2008, 19 de la loi de finances 2009, 12 de la loi de finances complémentaire 2009 et 14 de la loi de finances 2015.

1.1.2.1. La vignette sur le véhicule automobile (V.V.A.)

La vignette est mise à la charge de toute personne physique ou morale propriétaire d'un véhicule imposable¹. Les véhicules appartenant à l'Etat et aux collectivités locales et ceux dont les propriétaires bénéficient de privilèges diplomatiques ou consulaires ainsi que les véhicules équipés de matériels sanitaires et/ ou équipés de matériels d'incendie et les véhicules destinés aux handicapés sont exonérés. La vignette automobile est affectée à raison de 80% pour la C.S.G.C.L et 20% pour l'Etat.

1.1.2.2. La taxe sur les opérations de banques et assurances

Le produit de cette taxe est affecté en totalité au budget de la C.S.G.C.L.

1.1.3. Imposition perçues exclusivement au profit des communes : un résultat de redistribution de la richesse fiscale

Au titre de financement des budgets locaux, les communes bénéficient de deux types d'impôts : impôts directs et impôts indirects.

1.1.3.1. Les impôts directs

Les impôts directs constituent la plus importante source, en termes de rendement et de financement du budget communal. Cela, tient à l'importance du patrimoine immobilier et des activités économiques dont les communes disposent. A ce titre, elles bénéficient de quatre (4) types d'impôts : la taxe foncière sur la propriété bâtie et sur la propriété non bâtie, la taxe d'assainissement et la taxe sur l'activité professionnelle (T.A.P.).

a) La taxe foncière (T.F.)

La taxe foncière est composée de La taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.P.N.B.) Elle est un impôt local par excellence puisqu'il est destiné au budget de la commune en totalité.

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) :

La T.F.P.B². est établie annuellement sur les propriétés bâties sises sur le territoire national à l'exception de celles qui en sont exonérées expressément. Elle concerne ainsi les installations destinées à abriter des personnes et des biens ou à stocker des produits ; les installations commerciales situées dans les périmètres des aéroports, gares portuaires, gares

¹ Article 299 du code du timbre, 2003.

² Article 248, code des impôts directs et taxes assimilées, 2015.

ferroviaires et gares routières, y compris leurs dépendances constituées par des entrepôts, ateliers et chantiers de maintenance ; les sols des bâtiments de toute nature et terrains formant une dépendance directe indispensable ; les terrains non-cultivés employés à un usage commercial ou industriel, comme les chantiers, lieux de dépôt de marchandises et autres emplacements de même nature, soit que le propriétaire les occupe, soit qu'il les fasse occuper par d'autres à titre gratuit ou onéreux. La base d'imposition résulte du produit de la valeur locative fiscale au mètre carré de la propriété bâtie, par la superficie imposable¹.

- **La taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.P.N.B)** ²:

La T.F.P.N.B. S'applique annuellement sur les propriétés non bâties de toute nature à l'exception de celles qui en sont expressément exonérées. Elle est due notamment pour : les terrains situés dans les secteurs urbanisés ou urbanisables, les carrières, les sablières et mines à ciel ouvert ; les salines et les marais salants et les terres agricoles.

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Cette taxe est établie annuellement au profit des communes dans lesquelles fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères, sur toutes les propriétés bâties, au nom des propriétaires ou usufruitiers³. La taxe d'assainissement, imputé dans sa totalité au budget communal, elle est calculée sur la facture de consommation d'eau de 20% hors taxe et perçue directement par l'A.P.C, ou par l'établissement qui s'en charge de la gestion des eaux, et qui la verse trimestriellement au receveur communal de la commune concernée, lorsque l'entreprise n'assure pas la mission d'assainissement.

Il ya lieu de signaler que la T.F. et la T.A ne procurent que 3% en moyenne des recettes de fonctionnement des communes. Ceci est lié essentiellement aux problèmes de recouvrement et de gestion du foncier ainsi que la viabilisation du patrimoine communal.

b) La taxe sur l'activité professionnelle (T.A.P.)

Selon l'article 217 du C.I.D, cette taxe est due à raison des recettes brutes réalisées par les contribuables qui, ayant en Algérie une installation professionnelle permanente, exercent une activité dont les profits relèvent de l'impôt sur le revenu global, dans la catégorie des bénéfices non commerciaux à l'exclusion des revenus des personnes physiques provenant

¹ Article 254, code des impôts directs et taxes assimilées, 2015

² Article 261, code des impôts directs et taxes assimilées, 2015

³ Article 263, code des impôts directs et taxes assimilées, 2015

de l'exploitation de personnes morales ou sociétés, elles-mêmes soumises à la taxe. Ainsi, la T.A.P est due au titre du chiffre d'affaires réalisé en Algérie par les contribuables qui exercent une activité dont les profits relèvent de l'impôt sur le revenu global, dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Le taux de la taxe sur l'activité professionnelle est fixé à 2%, il est réparti à raison de 0,59% pour la wilaya, 1,30 pour la commune et 0,11% pour la C.S.G.C.L.¹.

1.1.3.2. Les impôts indirects

Au titre d'impôts indirects, on distingue la taxe sur les affiches et plaques professionnelles et la taxe de séjour.

a) La taxe sur les affiches et plaques professionnelles

Ces taxes constituent d'une part la contrepartie d'un service rendu par les communes au profit des citoyens qui retiennent des documents techniques sous formes d'actes administratifs relatifs aux travaux immobiliers et représentent d'autre part un moyen de procuration de ressources liées aux affiches, enseignes lumineuses et plaques professionnelles

b) La taxe de séjour

La loi de finance de 1996 a institué une taxe de séjour au profit des communes qui sont classées en stations touristiques, climatiques, hydrominérales, balnéaires ou mixtes. Le tarif de cette taxe est établi par personne et par journée de séjour. Cette taxe est collectée par le biais des logeurs hôteliers et propriétaires de locaux utilisés pour logements et versée par eux sous leurs entières responsabilités dans la caisse des receveurs des impôts.

c) La taxe à l'abattage

La taxe à l'abattage est un droit indirect perçu en totalité au profit de la commune. Elle est perçue par kilogramme sur le poids net de la viande des animaux abattus, le tarif est fixé par kilo par la loi.²

Lorsqu'il s'agit de l'abattoir intercommunal, le produit de la taxe à l'abattage est prise en recette à un compte hors budget de la commune sur le territoire dans laquelle se trouve cet abattoir pour être ensuite réparti mensuellement entre les communes intéressées selon les conventions passées entre elles.

¹ Article 222, code des impôts directs et taxes assimilées, 2015.

² RAHEMANI (C), Op, Cit, p65.

A défaut de convention expresse, $\frac{1}{4}$ du produit revient à la commune qui possède ledit abattoir, les $\frac{3}{4}$ restant sont répartis entre les communes desservies au prorata de leurs populations respectives. Lorsqu'il s'agit de viande importée, la taxe est perçue à l'importation par l'administration des douanes au profit du fonds commun des collectivités locales.

1.2. Les recettes domaniales et patrimoniales

Dans le cadre de leur fonctionnement, les collectivités territoriales peuvent être propriétaires de certains biens (meubles et immeubles) et bénéficient de la capacité juridique d'effectuer tous les actes se rapportant à leur droit de propriété.

1.2.1. Définition du patrimoine des collectivités locales

La commune en sa qualité de personne morale de droit public dispose d'un patrimoine propre¹. Celui-ci est constitué d'un domaine public attribué par l'Etat et d'un domaine privé qu'elle achète avec ses fonds propres et qui lui revient de droit en vertu d'une expropriation et les biens provenant des dons et legs.

Elle peut aussi tirer certaines ressources de ces domaines (publics et privés). Ces recettes découlent à titre d'exemples d'autorisation d'occupation du domaine public, tel que le stationnement des taxis, l'occupation des trottoirs par les terrasses de cafés, etc.

1.2.2. Consistance du patrimoine des collectivités locales

Le patrimoine des collectivités locales est constitué des biens productifs de revenus et des biens non productifs de revenu.

1.2.2.1. Patrimoine productif de revenus

Les biens productifs de revenus pour les collectivités locales sont les biens immobiliers, mobiliers et matériels ainsi que les ressources d'exploitation².

- **Biens immobiliers, mobiliers et matériels**

Les communes peuvent louer leurs immeubles (des locaux à usage d'habitation, commercial, des abattoirs, parkings et kiosques, etc.), pour ce qui mobiliers, il est composé

¹ Article 3 de la loi n° 90-30 du 1 Décembre 1990, portant la loi domaniale.

² AHMED ZAID-CHERTOUK .M. 2017, Cours des Finances locales, Master économie et finance locale UMMTO, p21

de matériels de transports tels que les camions et bus, équipements de travaux publics et équipements divers (de désinfection et désinsectisation).

- **Les ressources d'exploitation**

Les revenus d'exploitation proviennent essentiellement des droits de voirie; droits de stationnement ; droits de place dans les halles, foires et marchés et les concessions dans les cimetières.

- a) **Droits de voirie** : ils sont perçus à l'occasion d'installation d'enseignes, dépôt de matériel, permis de bâtir, la détérioration de la route à l'occasion de branchement de l'eau et du gaz. Ces droits sont fixés par délibération de l'A.P.C en fonction de la superficie occupée et de la durée des travaux effectués tel que les dépôts de matériaux sur la voie publique.
- b) **Droits de stationnement** : les tarifs sont fixés par délibération de l'A.P.C. et approuvées par l'autorité de la tutelle.
- c) **Droits de place dans les halles, foires et marchés** : ces droits représentent le prix de location des halles ou d'une parcelle de terrain communale à l'occasion des foires et marchés.
- d) **Concession dans les cimetières** : les taxes qui sont perçus dans les cimetières concernant le droit d'inhumation, les droits de transport des corps, le droit de dépôt et d'incinération.

1.2.2.2. Patrimoine non productif de revenus

Les biens non productifs de revenus pour les collectivités locales sont les biens immobiliers et les biens non bâtis¹.

- **Biens immobiliers** : ils regroupent l'ensemble des établissements scolaires, salles de soins, maisons de jeunes, bibliothèques, mosquées et monuments historiques.
- **Biens non bâtis** : ils correspondent à la voirie communale, les espaces verts et éclairage publics.

¹ Idem, p22.

1.2.3. Suivi du patrimoine des collectivités territoriales

Tous les biens immeubles doivent figurer sur un inventaire tenu en la forme de sommier de consistance. Ce dernier comporte une série de colonnes d'identification de lieu notamment :

- Le numéro d'ordre d'inscription ;
- La désignation des propriétés foncières (la nature de l'immeuble, la localisation, la superficie, la date de réalisation) ;
- L'utilisation effective de l'immeuble à titre de propriété (il s'agit de justifier les droits de la collectivité sur l'immeuble concerné).

Tous les biens meubles des collectivités locales doivent être inscrits au registre d'inventaire. Celui-ci doit être coté et paraphé par l'autorité de tutelle, ne doit comporter ni rature, ni surcharges. En effet, les gestionnaires doivent procéder au recollement des inventaires à la fin de chaque année et à l'occasion de chaque changement d'occupants des lieux abritant les biens mobiliers. En conclusion, on remarque que les collectivités locales disposent d'un patrimoine important qui devrait être de très grande rentabilité. Cependant, il a été constaté une gestion défectueuse de ce patrimoine tant au niveau de l'exploitation qu'à celui de l'entretien et de la maintenance. Par conséquent, les recettes domaniales et patrimoniales se caractérisent par leur extrême faiblesse alors qu'elles peuvent procurer des recettes importantes nécessaires à la satisfaction des différents besoins des citoyens.

1.3. Les subventions

L'Etat attribue des subventions aux communes dans trois (03) cas de figures¹ :

- inégalité de revenus entre les communes ;
- insuffisances dans la couverture des dépenses dites « obligatoires » ;
- satisfaction des besoins en rapport avec les missions confiées aux communes.

Les subventions constituent à côté des impôts locaux, un moyen financier complémentaire permettant aux autorités locales de mener des politiques publiques locales. Ces transferts sont accordés, soit par l'Etat sous forme de plans communaux de développement (P.C.D.) et de plans sectoriels déconcentrés (P.S.D.), soit par la C.S.G.L. dans le cadre du fond communal de solidarité (F.C.S.) et du fond de garantie des collectivités locales (F.G.C.L).

¹ Article 172, la loi 11/10 du 22 Juin 2011 relative à la commune.

1.3.1. Les subventions de l'Etat

Les collectivités locales bénéficient des subventions à travers les plans communaux de développement (P.C.D.) et les plans sectoriels déconcentrés (P.S.D.) dans le cadre de la politique de l'équilibre régional et d'aménagement territorial.

Les plans communaux de développement et les plans sectoriels déconcentrés sont financés par des concours budgétaires (impôts d'Etat centralisés au trésor) ouverts annuellement par la loi de finances et répartis sous forme de crédits de paiement.

Le président de l'assemblée populaire communale (P/A.P.C.), en tant que mandataire, peut procéder, dès la réception des décisions d'attribution de crédits, à l'engagement des dépenses dans la limite des autorisations de programmes, mais il ne peut liquider et ordonnancer les dépenses que dans la limite des crédits de paiement accordés. Les reliquats des crédits non utilisés sont annulés et ne peuvent être reportés. Ce principe est aussi applicable pour ce qui concerne les programmes sectoriels déconcentrés.

1.3.2. Les subventions dans le cadre du CGSCL.

Le fonds commun des collectivités locales a été créé par le décret 73-134 du 09/08/1973. En effet sa création a été intervenue au moment où l'ensemble des collectivités locales a sensiblement augmenté, donc il a été nécessaire d'initier à la création d'un fonds d'intermédiation que joue le rôle d'un régulateur en vue de la satisfaction des nouveaux besoins de financement des collectivités locales. C'est pourquoi un réaménagement est intervenu en 1986 par le décret 86-266 du 04/11/86 portant organisation et fonctionnement du CGSCL.

La création du CGSCL répond au souci de stabilisation des ressources locales dans le temps et dans l'espace. Son objectif fondamentale est de promouvoir la solidarité entre les communes d'une part, et les wilayas d'autre part, par le biais d'une répartition centralisée des recettes fiscales sous forme des dotations et subventions de façon à permettre aux collectivités locales de s'acquitter de leurs dépenses obligatoires. En outre, il doit garantir aux collectivités locales le recouvrement intégral de leur prévision fiscale, enfin, il doit entreprendre et réaliser toute mission liée à son objet, qui lui est confiée expressément par la loi et les règlements. Le fonds commun des collectivités locales a connu une nouvelle appellation à partir de 2015, qui est la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, cependant ses organes restent les mêmes.

1.3.2.1. Le fonds communal de solidarité.

Le fonds de solidarité constitue la structure la plus importante du fonds commun, il percevait les recettes correspondantes et réalise en parallèle une solidarité entre les collectivités locales riches et les collectivités locales pauvres. Le décret 86-266 du 4/08/86 prévoit que le fonds de solidarité est chargé de verser aux wilayas et aux communes :

- les dotations de services ;
- les subventions de péréquation destinées à la section de fonctionnement;
- les subventions exceptionnelles destinées aux collectivités locales dont la situation financière est particulièrement difficile ou qui ont à faire face à des événements calamiteux ou imprévisibles¹.

a. Les dotations de service public obligatoire

Cette dotation est accordée à la commune lorsque ses ressources budgétaires sont insuffisantes pour couvrir les dépenses obligatoires de fonctionnement. Les critères de son attribution dépendent de la conformité aux coûts normatifs en vigueur pour l'évaluation des charges obligatoires de fonctionnement et au tableau des effectifs prévus par l'organigramme fixé conformément à la réglementation y afférente.

b. Dotation globale de fonctionnement (péréquation)

Pour faire face à leurs obligations multiples de services publics, les collectivités locales disposent de ressources propres qui dans la réalité, sont insuffisantes notamment à cause des inégalités observées dans le développement des collectivités locales. L'intervention du fonds commun dans ce cadre consiste à équilibrer les recettes des collectivités locales en rapprochant celles des collectivités pauvres avec celles des plus riches dans le but d'assurer une solidarité inter collectivités locales, pour permettre le fonctionnement de leurs services publics à un niveau similaire. Le mode de calcul de subvention de péréquation répond au souci constant d'une solidarité financière équitable par l'atténuation des disparités de richesse entre les collectivités locales, c'est ainsi que la formule de répartition du produit de la péréquation tient compte à la fois du degré de richesse ou de pauvreté de la collectivité.

Cette formule s'annonce comme suit :

$$\text{Part communale (PC)} = (\text{Ratio d'équilibre} - \text{Ratio communal}) \times \text{nombre de population communale.}$$

¹ Article 8 et 09 et 11 et 12, décret 86-266 du 04/08/86 relatif au CGSCL.

c. Subventions d'investissement et d'équipement

Le fonds commun des collectivités locales a pour missions essentielles d'attribuer par l'intermédiaire du fonds de solidarité des subventions d'équipement et d'investissement. La part affectée à l'équipement et à l'investissement du total des ressources revenant à chaque fonds de solidarité est de 40%¹, dont un quart (1/4) doit revenir aux collectivités les plus démunies. Donc, cette intervention du CGSCL. Entre dans le sens de la solidarité financière entre les collectivités locales pour contribuer au plan national de développement et avec les actions prévues dans le cadre de plans de développement des C.L. En effet, ces subventions sont considérées comme des dotations globales d'équipement elles sont libres d'emploi².

d. Subventions exceptionnelles pour événements calamiteux ou imprévisibles

Ces subventions sont attribuées par le fonds commun des collectivités locales ou par l'intermédiaire de l'Etat dans le cas des événements calamiteux jugés immenses.

Les subventions exceptionnelles pour des événements calamiteux sont sollicitées à la suite d'une catastrophe naturelle grave notamment un séisme, une inondation ou une sécheresse qui peut toucher les collectivités locales.

Cependant, ces subventions n'ont aucune incidence directe sur le financement de développement local, dans la mesure où ne peuvent créer en aucun cas une ressource d'investissement, elles sont simplement destinées pour la reconstitution.

La procédure d'octroi de ces subventions est déclenchée par les pouvoirs publics qui déclarent « zone sinistrée » une région affectée par des calamités naturelles, le wali des collectivités endommagées établit un rapport circonstancié qu'il doit soumettre au conseil d'orientation du CGSCL. qui décide de l'octroi de la subvention, le wali doit ainsi préciser les éléments suivants :

- la nature et les conséquences de la calamité ou de l'événement imprévisible ;
- l'évaluation sommaire des dégâts causés.

1.3.2.2. Le fonds communal de garantie des impositions directes F.C.G.I.D.

Ce fonds intervient quand les communes connaissent une rentrée insuffisante des impôts directs locaux par rapport au montant des prévisions, des dégrèvements et des non valeurs prononcées en cours d'exercice. Celui-ci assure la couverture de 90 %³ des recettes

¹ Article N° 6 décret 86-266.

² MUZELLEC (R), « Finances publiques », Dalloz, Paris, 1993, p 132.

³ Arrêté interministériel du 14 février 1995.

fiscales des communes. A cet effet, si les recouvrements sont supérieurs aux prévisions, il ya donc une plus value qui représente la différence entre les prévisions et les réalisations. Dans le cas contraire, ou les recouvrements sont inférieurs aux prévisions, il ya donc une « moins value fiscale ». Dans ce cas, le fonds de garantie procédera de son coté à son paiement.

Les ressources du F.C.G.I.D. proviennent d'un prélèvement de 2% sur les recettes prévisionnelles fiscales de chaque commune et wilaya par voie de mandatement sur crédit prévu à cet effet à l'article 68 du budget des collectivités territoriales. Elles proviennent également des plus values des constatations par rapport aux prévisions en matière d'impôts indirects et par les rôles supplémentaires de régularisations des impôts directs.

En plus de ces subventions, les communes bénéficient d'autres subventions qui sont grevés d'affectation spéciale telles que :

- des subventions allouées pour la prise en charge de l'incidence financière due aux augmentations des salaires du premier 2008 jusqu'à ce jour ;
- des subventions allouées pour la prise en charge des ramassages des ordures ménagères ;
- des subventions destinées à la prise en charge des fonctions et de l'entretien des établissements scolaires (primaires) ;
- des subventions destinées à la prise en charge des cantines des établissements scolaires.

Section 02: Analyse et structure des budgets communaux

L'analyse financière s'appuie essentiellement sur des documents budgétaires et comptables qui sont produits par la collectivité, réglementés, publiés annuellement et libres d'accès. Ces documents sont constitués des budgets, des comptes administratifs et des comptes de gestion, des fiches d'analyse financière de la comptabilité publique, de toutes les analyses et études financières existantes. Ces documents doivent être tenus obligatoirement par la collectivité territoriale. Ils ont pour objet de retracer les différents aspects de sa vie financière. Leur fiabilité et leurs précisions peuvent être considérées, dans la plupart du temps, comme de bonne qualité. Ils se regroupent en deux grandes catégories distinctes par leurs portées juridiques :

- les uns sont les actes de prévisions et d'autorisation ;
- les autres sont de simples documents comptables qui retracent l'exécution du budget.

Nous présenterons dans ce point, dans un premier temps, les principes généraux du budget, adoption et exécution du budget communal, et enfin nous nous intéresserons à la structure et contenu de celui-ci.

1.1. Les principes généraux du budget

Le budget communal est l'état de prévisions des recettes et des dépenses annuelles de la commune. C'est un acte d'autorisation et d'administration qui permet le fonctionnement des services communaux et l'exécution du programme d'équipement et d'investissement de la commune¹. Les principes budgétaires essentiels qui régissent l'élaboration du budget public, sont décrits dans les quatre (4) règles ci-après.

1.1.1. La règle de l'annualité

Le budget est établi et voté pour une année civile et s'exécute pendant celle-ci. Compte tenu de la spécificité des collectivités locales, il existe une dérogation à cette règle; pour les opérations de liquidation et de mandatement des dépenses, cette période peut se prolonger jusqu'au 15 mars de l'année suivante, et jusqu'au 31 mars pour les opérations de liquidation et de recouvrement des produits, et pour le paiement des dépenses.

1.1.2. La règle de l'unité

En principe, toutes les recettes et toutes les dépenses budgétaires doivent figurer dans un document unique appelé le budget. Dans la pratique, il y a cependant plusieurs documents budgétaires :

- le budget primitif (B .P.), document de base ;
- l'ouverture de crédit par anticipation (O.C.A.), avant le budget supplémentaire ;
- le budget supplémentaire (B.S.) qui est un document modificatif et de rapport ;
- l'autorisation spéciale (A.S.);
- le compte administratif (C.A.) pour l'ordonnateur et le compte de gestion (C.G.) pour le comptable.

¹ Article 176, la loi 11/10 du 22 Juin 2011 relative à la commune.

1.1.3. La règle de l'universalité

Toutes les opérations doivent être présentées en recettes et en dépenses, conformément à un cadre et une présentation appelée la nomenclature budgétaire, cela a pour conséquence deux interdictions¹ :

- l'interdiction d'opérer les compensations entre les recettes et les dépenses pour n'affecter que les soldes globaux ;
- la non spécialisation des recettes à la couverture des dépenses est le principe de l'unité de caisse qui permet de couvrir avec l'encaisse disponible n'importe quelle dépense.

Il y a cependant quelques exceptions, limitées pour certaines dépenses précises comme par exemple l'aide aux personnes âgées, les droits de fêtes, les dons et legs... etc. Ce sont des recettes grevées d'affectations spéciales dont il est interdit de changer la destination.

1.1.4. La règle de l'équilibre budgétaire

La loi impose aux communes, comme aux autres collectivités territoriales d'adopter des budgets en équilibre, cela signifie que l'ensemble des dépenses inscrites doivent être couvertes par des recettes prévisibles (produits fiscaux, subvention, dotation). L'équilibre doit être réalisé en respectant trois conditions essentielles :

- l'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'équipement et d'investissement ;
- la présentation du budget doit être guidée par le souci de la réalité et de la rigueur, en excluant toute minoration ou majoration et toute surestimation ou sous-estimation des recettes et dépenses, lors de l'évaluation des prévisions budgétaires ;
- le remboursement de la dette, pour sa part en capital, doit être assuré par des ressources définitives à l'exclusion de tout recours à l'emprunt, ceci afin d'éviter de rembourser l'emprunt par l'anticipation sur des ressources non communales, on ne peut couvrir ses dettes avec l'argent des autres.

1.2. Le budget communal : document de prévision et d'autorisation

En tant que collectivité territoriale, la commune est tenue par la nécessité de prévoir dans le budget, les dépenses à effectuer au cours de l'année à venir et de s'assurer des recettes qui permettent d'exécuter les dépenses ainsi imprévues. Le budget est donc « un état de

¹ RAHMANI (C), 2002, « Les finances des communes Algériennes. Insincérité, Déficits et bonne gouvernance », Ed Casbah Alger, p 21.

prévisions des recettes et des dépenses annuelles de la commune ¹», en ce sens que les recettes et les dépenses qui y sont inscrites ont un caractère estimatif.

Mais, il est également un acte d'autorisation² par lequel l'assemblée délibérante de la commune (A.P.C.) autorise l'organe exécutif (P/A.P.C.) à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes, car le niveau des crédits ouverts au budget en matière de dépenses, comme parfois en matière de recettes, est une limite maximale qui s'impose au P/A.P.C. et au Receveur Communal.

1.2.1. Le budget primitif

Le budget primitif est chronologiquement le premier acte budgétaire qu'adopte l'A.P.C. au cours d'un exercice. Il est le seul document budgétaire essentiel obligatoire de la commune, puisqu'il détermine l'ensemble des dépenses et les recettes pour l'exercice à venir. Il doit être adopté et élaboré avant le début de l'exercice budgétaire auquel il se rapporte, c'est-à-dire avant le 31 octobre³, pour être exécutoire dès le premier janvier de l'exercice budgétaire.

L'ajustement des prévisions du budget primitif intervient par le biais des décisions modificatives. Elles consistent dans l'ouverture des crédits par anticipation ou d'autorisations spéciales qui sont respectivement des crédits votés séparément en cas de nécessité, avant ou après le budget supplémentaire. L'ajustement des dépenses et des recettes dépend aussi des résultats de l'exercice précédent et de l'état des programmes à poursuivre, en utilisant le compte administratif qui retrace toutes les opérations effectuées et la situation des projets à la fin de l'exercice⁴.

Donc, le budget primitif comprend :

- le budget primitif proprement dit ;
- un tableau récapitulatif qui permet de s'assurer que les sections s'équilibrent ;
- des états statiques annexes.

1.2.2. Le budget supplémentaire

En termes de prévisions financières, le budget supplémentaire joue un rôle comparable à celui des lois de finances rectificatives en matière des finances de l'Etat.

¹ Article 176 de la loi n°11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

² Idem.

³ Article 181 de la loi n°11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

⁴ RAHMANI (C), Op, Cit, P 24.

Il se présente comme un budget rectificatif du budget primitif, autrement dit, il a comme objet de corriger en cours de l'exercice les prévisions souvent approximatives du budget primitif, qui doit être voté avant le 15 juin de l'exercice auquel il s'applique¹. Celui-ci a pour objet de modifier le budget primitif par :

- l'engagement de certaines prévisions de dépenses et de recettes ;
- l'introduction de dépenses ou de recettes nouvelles non connues lors de l'élaboration du budget primitif ;
- le rapport de résultat des exercices précédent.

Enfin, il est à noter que le budget supplémentaire devient le budget définitif de la commune². Les rectifications introduites par celui-ci peuvent porter aussi bien sur les dépenses que sur les recettes. Elles peuvent être relatives aussi bien à des opérations de fonctionnement qu'à des opérations d'investissement. Elles se traduisent par des augmentations que par des diminutions, voir des suppressions de crédits. Cependant, le budget supplémentaire n'est pas le seul document, permettant de corriger les prévisions budgétaires initiales.

1.2.3. Les états annexes et les documents joints

Ces états ont pour objet de compléter le budget principal, en développant certains aspects de la situation financière et patrimoniale de la commune. On retrouve :

- l'utilisation de nouvelles dotations de certains chapitre et articles ;
- des états qui détaillent les résultats de l'exercice précédent.

1.2.4. Les décisions modificatives

Il peut arriver au cours de l'exercice budgétaire, tant au budget primitif qu'au budget supplémentaire, que certains événement fortuits lors de l'établissement de ces documents, dont des modifications spécifiques soient nécessaires, autorisant ainsi l'exécutif local à effectuer des opérations complémentaires en recettes et en dépenses. On distingue pour cela :³

- les ouvertures de crédits par anticipations (O.C.A.), qui sont des dotations (recettes ou dépenses) votées exceptionnellement avant le budget supplémentaire ;

¹ Article 181 de la loi n° 11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

² BOUMOULA (S), 2002, « La problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publiques communales : cas des communes de la wilaya de Bejaïa », Mémoire de Magister, Bejaïa, P69.

³ Article 177 de la loi n° 11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

- les autorisations spéciales (A.S), celle-ci en revanche sont votées après le budget supplémentaire.

1.2.5. Le virement de crédit (V.C.)

L'article 182 de la loi n° 11-10, stipule : « Cette procédure laisse la libre initiative au P/A.P.C. d'effectuer librement des virements de crédits d'un article à un autre à l'intérieur d'un même chapitre, ou de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section, à condition que ces virements ne touchent pas les crédits grevés d'affectations spéciales ».

1.3. Préparation, adoption et exécution du budget communal

La préparation, l'adoption, l'exécution et le contrôle du budget constituent une phase essentielle de la gestion de la vie financière d'une collectivité territoriale.

Exécuté le budget communal consiste à réaliser les recettes et à payer les dépenses prévues et autorisées par celui-ci.

Cette définition est loin d'être complète car l'exécution du budget n'est pas si simple. De la préparation à l'exécution, le budget, nécessite de la part des services financiers de multiples compétences et une communication efficace avec l'ensemble des autres services de la collectivité. Ces derniers doivent mettre en œuvre, rendre compte, surveiller la légalité ou encore mesurer l'impact financier de la multitude des actions entreprises.

1.3.1. Préparation du budget communal

En Algérie, la phase de préparation et d'exécution du budget communal est soumise à la législation, aux règles et aux dispositions de la loi n°90-21, relative à la comptabilité publique. Le budget est préparé respectivement par le P/A.P.C. et le Wali¹, avec la collaboration de leurs secrétaires généraux respectifs, ainsi que les chefs de services, conformément aux directives du ministère de l'intérieur. Celui-ci joue un rôle important dans l'accomplissement de cette tâche ainsi que la participation du Receveur Communal et le trésorier de la wilaya. Ces agents déterminent les répercussions financières des choix d'actions qu'ils proposent.

Le budget communal est établi en deux temps, initialement la commune élabore le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'appliquera. Il est rectifié au cours de l'année en fonction des résultats de l'exercice précédent par moyen du budget

¹ Article 180 de la loi n°11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

supplémentaire¹. Notons que la prévision des recettes budgétaires se fait en coordination avec l'administration des impôts. Cette institution fournit à son tour un document relatif aux montants prévisionnels des taxes qui sont calculés sur la base des montants réalisés durant l'exercice précédent par la commune et en tenant compte du taux de croissance des taxes.

1.3.2. Approbation du budget communal

Le budget ne peut être adopté s'il n'est pas voté en équilibre ou n'a pas prévu les dépenses obligatoires². Dans le cas où il aurait été adopté en déséquilibre, le Wali le renvoie au P/A.P.C. dans les 15 jours qui suivent sa réception pour que la commune puisse le réexaminer et le voter en équilibre. Notons que la commune dispose d'un délai de 10 jours pour le rendre au Wali pour approbation. Si le budget n'a pas été à nouveau voté en équilibre, il est réglé d'office par le wali. Ce dernier qui est chargé d'approuver le budget peut inscrire d'office, conformément à la législation en vigueur, les dépenses obligatoires que l'A.P.C. n'a pas votées³.

1.3.3. Vote du budget

Le vote du budget communal est une compétence exclusive de l'A.P.C. Il doit en principe, être adopté au premier janvier de l'exercice auquel il s'applique. Toutefois, afin de permettre aux communes de disposer de l'ensemble des informations nécessaires pour élaborer leurs budgets, le législateur a fixé la date limite du vote au 31 mars de l'année en cours. Le vote du budget se fait par chapitre et par article à la section de fonctionnement, par programme et par article à la section d'équipement et d'investissement⁴. Ensuite, il est soumis à l'approbation de la tutelle conformément à la loi.

Dans ce cas, le budget accompagné de la délibération de l'A.P.C. et des annexes comptables prévues par l'instruction interministérielle C1, notamment le rapport de présentation et le cahier d'observation, précisant la consistance de chaque article ou programme. En cas de nécessité, l'A.P.C. vote des crédits séparément au vote du budget supplémentaire qui prennent le nom « ouverture de crédit par anticipation », s'ils interviennent avant le vote du B.S ou « autorisation spéciale⁵ », s'ils interviennent après le

¹ Article 177, de la loi n°11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

² Article 183, de la loi n°11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

³ Idem.

⁴ Séminaire sur le budget communal fait à Tizi-Ouzou, 2007, P 15.

⁵ Article 177 de la loi n°11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

B.S. Les seules limites qui affectent les assemblées locales en matière de vote du budget sont liées par l'obligation d'inscrire les dépenses obligatoires et ne pas dépasser les taux maximums d'imposition. Or, force est de constater qu'en matière de fixation des dépenses, les communes algériennes ne disposent pas d'une liberté. Celles-ci se voient, au contraire, imposer par l'Etat des contraintes de plusieurs sortes, notamment l'inscription de dépenses obligatoires.

1.4. Procédure d'exécution du budget

L'exécution du budget est réalisée par deux responsables : l'ordonnateur et le comptable.

- l'ordonnateur qui engage et met en recouvrement
- le comptable qui effectue les règlements et les encaissements¹

Les fonctions de l'ordonnateur et du comptable sont incompatibles, l'autorité qui décide et suit l'opération ne détient pas les fonds.

1.4.1.Le rôle de l'ordonnateur (président de l'APC, Wali)

Les opérations d'exécution du budget incombant à l'ordonnateur sont appelées opérations administratives, elles comportent, en matière de dépense, trois phases² : l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement.

a) L'engagement

L'opération d'engagement prend deux aspects distincts : l'engagement juridique et l'engagement comptable.

- **L'engagement Juridique** : c'est l'acte par lequel la collectivité crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge ; l'engagement d'une dépense résulte en effet pour la collectivité :
 - d'un contrat (marché de travaux, de fournitures, acquisitions immobilières, emprunts, assurances, etc.).
 - d'une réglementation ou d'un statut (traitement, indemnités, contingents et participation)
 - d'une décision de justice (expropriation, dommage et intérêt)
 - d'une décision unilatérale (action de subvention, secours)

¹ Bourdin (J), Op, Cit, 1988, p 37.

² Séminaire sur le budget communal fait à Tizi-Ouzou, 2007, p 17

- **L'engagement comptable¹** : tout projet de dépense, quel qu'il soit, suppose la mise en œuvre de crédits nécessaires à son exécution, c'est l'affectation des crédits à l'opération résultant de l'engagement juridique.

L'engagement ne doit en aucun cas dépasser les crédits prévisionnels dûment votés et approuvés. Tout dépassement d'engagement de crédits entraîne la responsabilité personnelle de l'ordonnateur conformément à la réglementation en vigueur.

b) La liquidation

C'est la deuxième phase qui comporte également deux (02) opérations :

- la constatation du service fait ;
- la liquidation proprement dite qui consiste à calculer exactement le montant de la dette de la collectivité (commune) et d'assurer qu'elle est exigible.

La preuve de la liquidation doit être indiquée sur la pièce justificative où figure la mention de service fait prévue par la réglementation en vigueur.

c) L'ordonnancement de la dépense

L'ordonnancement constitue la dernière phase de l'exécution du budget communal, il intervient lorsque le créancier de la commune a remplis ses obligations. C'est une opération matérielle qui consiste à établir le mandat de paiement au profit du créancier, invitant, par cet acte administratif, le receveur communal à effectuer le paiement.

Il convient de souligner que les opérations de recettes comportent également trois (03) phases qui sont : la constatation ou l'assiette, la liquidation et l'émission de l'ordre de recettes.

1.4.2. Le rôle du comptable

Le receveur (comptable public) est tenu de procéder aux vérifications de² :

- la régularité de l'imputation budgétaire, la conformité de la dépense avec les lois et règlements ;
- la disponibilité des crédits ;
- l'insuffisance de trésorier ;
- l'acquit libératoire de la dépense ;
- le service fait.

¹ Décret 268/97 du 21-07-1997.

² Article 6, loi n° 90-21 du 15 Août ,1990 relative à la comptabilité publique.

1.4.3. La comptabilité administrative

La comptabilité administrative doit permettre de déterminer par article le crédit disponible, c'est-à-dire la différence entre les crédits ouverts et les crédits engagés.

La tenue de la comptabilité administrative par l'ordonnateur permet elle aussi de :

- suivre l'état d'avancement des projets « la consommation des crédits »
- l'état des prévisions de recettes et les réalisations (constatation des écarts)
- la situation de trésorerie.

Toutefois, il est indispensable d'assurer le suivi régulier des opérations financières en opérant périodiquement avec le comptable les rapprochements de leurs écritures pour harmoniser leurs comptes et éviter une éventuelle discordance en fin d'exercice.

1.4.4. Le contrôle du budget

Le contrôle de la gestion de la commune doit être une préoccupation majeure des élus locaux car il permet de faire le point sur le coût du renouvellement des équipements de la commune et sur la qualité de service rendu comparé aux coûts générés et aux moyens déployés par la commune. Il permet également de s'assurer de la conformité des activités des gestionnaires communaux aux lois et règlements.

Le contrôle s'effectue de deux sortes :

- le contrôle interne ;
- le contrôle externe.

a. Le contrôle interne :

Il s'exerce par l'assemblée populaire communale sur les actes du président et des services administratifs. Il y a également le contrôle régulier du receveur communal sur les opérations budgétaires et comptables de la commune, veillant ainsi à la préservation des deniers publics.

b. Le contrôle externe : le contrôle externe s'exerce dans le cadre des lois et règlements sur la gestion communale par différents organes à savoir :

- l'autorité de tutelle (Wilaya - Daïra) ;
- l'inspection générale du ministère de l'intérieur ;
- l'inspection générale du ministère des finances ;
- et enfin la cour des comptes dont l'ordonnateur est justiciable.

1.5. Structure du budget

Le budget (ainsi que le compte administratif) comprend deux parties: la section de fonctionnement et la section investissement dont chacune comporte des dépenses et des recettes classées par chapitres et articles¹.

1.5.1. La section de fonctionnement

Celle-ci retrace toutes les recettes et toutes les dépenses et recettes qui permettent le fonctionnement de la collectivité.

1.5.1.1. Les recettes

Les recettes peuvent être classées en quatre catégories² :

- les recettes fiscales directes et indirectes (taxe sur l'activité professionnelle, taxe sur la valeur ajoutée, taxe foncière, etc.) ;
- les recettes domaniales et patrimoniales ;
- les différentes formes de subventions : péréquation, subventions exceptionnelles et d'équilibre ou pour événements calamiteux ou imprévisibles) ;

1.5.1.2. Les dépenses

Les dépenses peuvent être classées en trois catégories³ :

- les dépenses obligatoires et incompressibles ;
- les dépenses nécessaires ;
- les dépenses facultatives.

Il convient de prendre en charge en priorité les dépenses obligatoires (salaires et charges obligatoires, les prélèvements obligatoires, etc.).

1.5.2. La section d'équipement et d'investissement

Cette dernière permet à la collectivité locale de maintenir en l'état ou d'accroître son patrimoine mobilier et immobilier et retrace les flux financiers entre la commune et ses établissements économiques.

¹ Article 179 de la loi n°11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

² Article 195, de la loi n°11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

³ Article 198, de la loi n°11-10 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

1.5.2.1. Les recettes

Les recettes d'équipements et d'investissement proviennent essentiellement de:

- l'autofinancement obligatoire, qui constitue une épargne dégagée sur les recettes de fonctionnement au profit de l'équipement et de l'investissement, c'est la seule liaison qui existe entre les deux sections,
- La dotation d'équipement du fonds de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (C .S.G.C.L.) ;
- l'aide de l'Etat à travers les plans communaux de développement (P.C.D.) ;
- les produits des dons et legs ;
- les aliénations de biens mobiliers et immobiliers ;
- les indemnités de sinistres ;
- les autres subventions.

1.5.2.2. Les dépenses

Les dépenses d'équipement et d'investissement concernent :

- les travaux neufs ;
- les acquisitions de biens d'équipement ;
- les grosses réparations.

Il convient de noter que les dépenses devraient privilégier l'investissement productif de revenus.

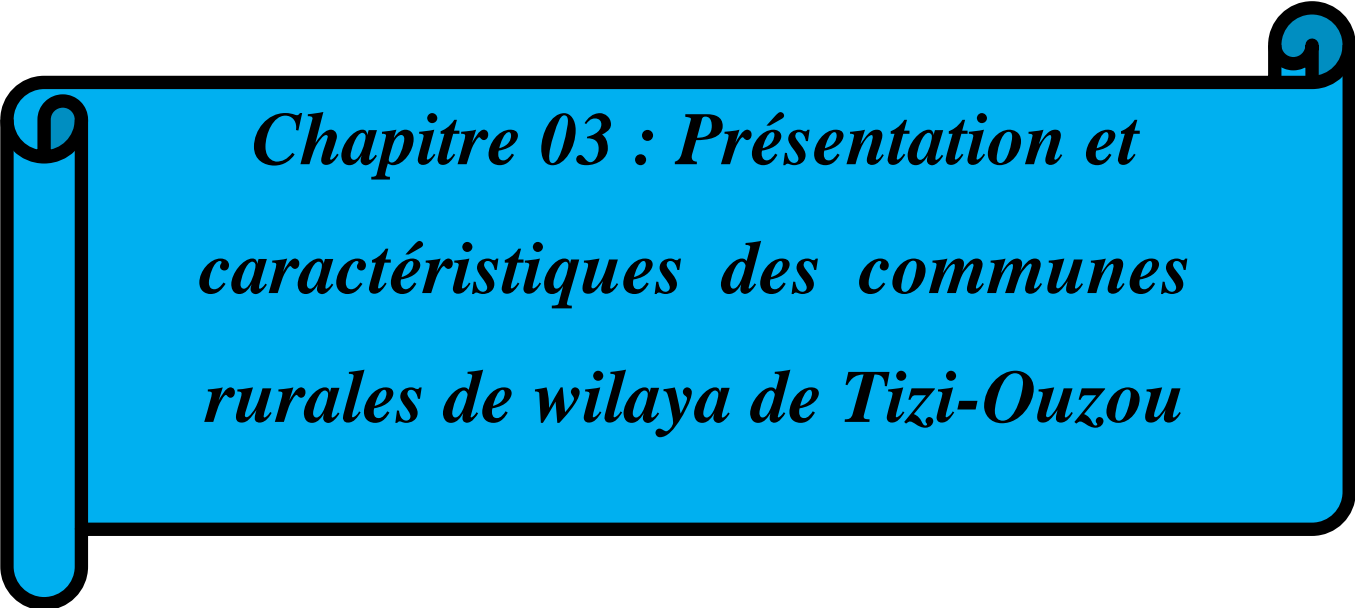
Conclusion deuxième chapitre

La place importante qu'occupent actuellement les collectivités locales sur la scène économique et sociale nécessite des moyens financiers importants qui permettent d'accomplir aisément leur rôle et garantir un développement durable.

Pour financer les dépenses des C.L, l'Etat a réservé un certain nombre des ressources d'origines diverses qui peuvent assurer leur financement.

Dans ce sens, le premier mode de financement est celui qui repose sur des ressources internes, qui se composent essentiellement des ressources d'origine fiscale et accessoirement des ressources d'origine patrimoniales et domaniales.

Pour le deuxième mode de financement est celui des ressources externes regroupant à la fois les subventions étatiques et les emprunts bancaires.



*Chapitre 03 : Présentation et
caractéristiques des communes
rurales de wilaya de Tizi-Ouzou*

Introduction

De par son histoire, la région de Tizi Ouzou constitue un cas d'étude intéressant. Elle présente le double intérêt d'une région parmi les plus rurales du pays. Sur cette étude de cas. La première section se fonde sur le diagnostic global de l'état des lieux des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou. La deuxième section basée sur les caractéristiques des communes rurales de la wilaya.

Section1 : Présentation du cadre d'analyse des collectivités territoriales étudiées

Dans la finalité d'une meilleure compréhension des résultats de terrain que nous avons menée, nous estimons qu'il est utile de procéder à une présentation préalable de notre terrain d'étude et de recherche qui est la wilaya de Tizi-Ouzou.

1. Définition du terrain d'étude

Notre terrain de recherche se focalise sur l'étude financière des budgets de quelque commune à caractère rurale de la wilaya de Tizi-Ouzou composante notre échantillon. Les caractéristiques générales de cette wilaya, objet de notre étude, se présentent comme suit.

1.1.Présentation de la Wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou, est l'une des plus grandes wilayas du pays au plan démographique. Elle s'étend sur une superficie de 2957,93 Km², soit 0,13% du territoire national. Elle est subdivisée en 67 communes et 21 daïras et plus de 1400 villages. Cette wilaya compte une population estimée au 31 décembre de l'année 2007 à 1 229 718 habitants¹ sur des versants de montagne, avec une densité moyenne de 415 H /Km².

Située à 100 Km à l'Est d'Alger, limitée à l'Ouest, par la commune de Draâ Ben Khedda, au Nord, par les communes de Sidi Naâmane et Ait Aissa Mimoun, à l'Est, nous trouvons la commune de Tizi Rached, au Sud, les communes de Maâtkas, Souk El Tenine, Béni Zmenzer et Tirmatine. Il s'agit de la région la plus rurale du pays. Sur 67 communes qu'elle compte, 44 sont classées rurales. Il s'agit de la wilaya comptant le plus de communes en Algérie. Les plus grandes villes sont Tizi Ouzou (144.036 hab.), Draâ El Mizan (45.720 hab.) et Azazga (36.291 hab.).

- Le territoire de la wilaya est marqué par une association de différents ensembles biogéographiques répartis du Nord au Sud en six (06) grands ensembles naturels

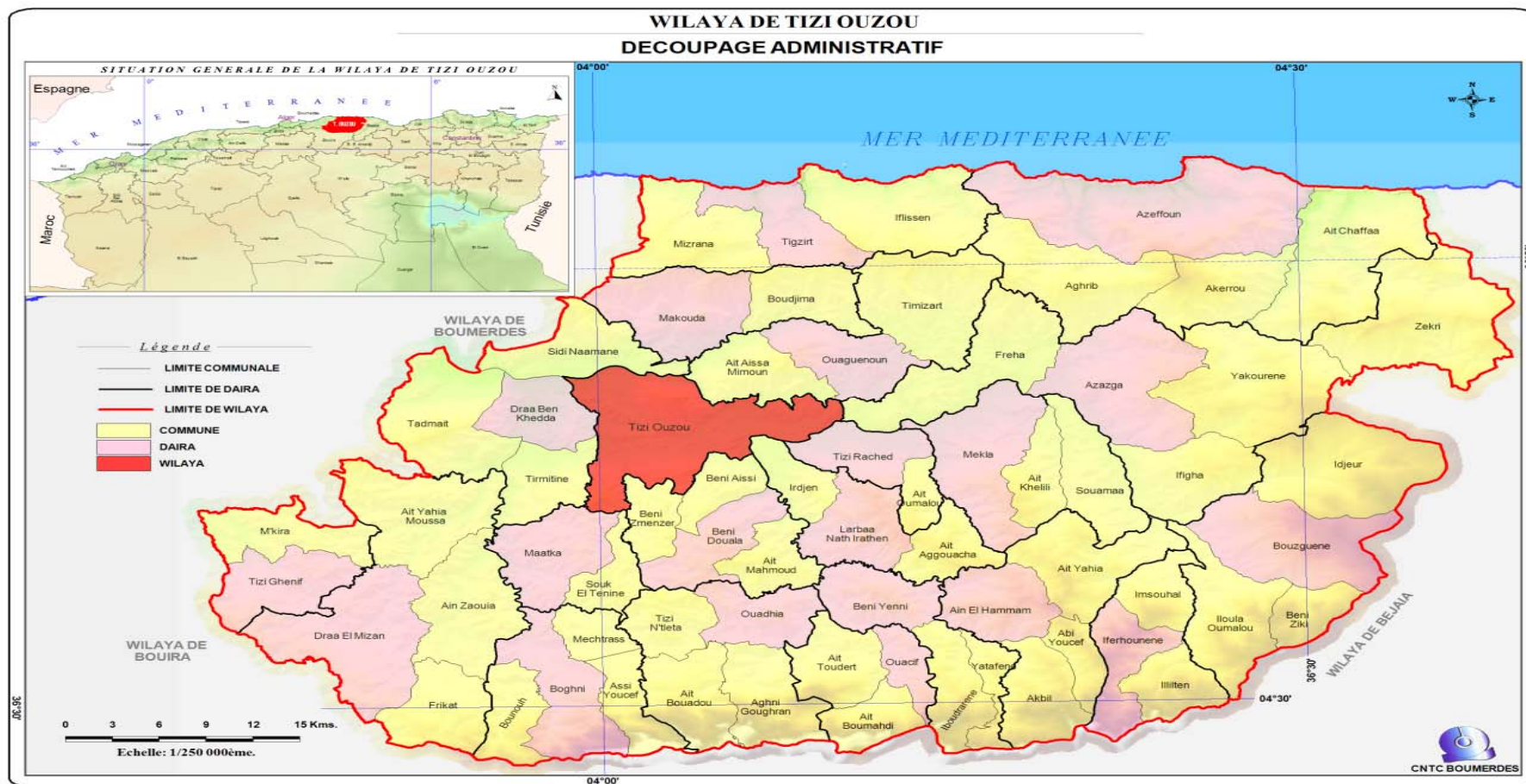
¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat (R.G.P.H. 2008).

comme suit ¹: La chaîne côtière : Elle est située sur les deux versants Nord et Sud sur plus de 70 kilomètres de côtes. Elle est constituée par le massif côtier de Tigzirt, le massif d’Azeffoun et la zone collinaire d’Azazga. Elle s’étend sur onze (11) communes avec une superficie de 67 930 ha. Sa vocation est agro-sylvo-pastorale, en plus de l’activité de pêche sur le flanc Nord.

- La vallée de l’oued Sébaou : Elle occupe la partie Centre-Nord de la wilaya, constituée par un ensemble de basses plaines et de piémonts situés de part et d’autre de l’oued Sébaou, regroupant dix (10) communes pour une superficie de 56 277 ha. La topographie, la fertilité des sols, et la disponibilité de la ressource en eau lui confèrent une vocation agricole par excellence.
- Le Massif de grande Kabylie : Il constitue le centre de la grande Kabylie, il est bordé au nord par la vallée de l’oued Sébaou et au sud par la chaîne du Djurdjura. Il est constitué d’un ensemble homogène à relief accidenté (pente > 25%) et aux vallées profondément incisées. Il est de loin le plus important en superficie, soit 115 363 ha répartis sur trente et une (31) communes.
- La zone collinaire de Tizi-Ghenif : Elle est localisée dans la partie Sud-ouest de la wilaya, caractérisée par un relief mamelonne avec des pentes généralement comprises entre 12.5 % et 25 %.
- La Dépression de Draa el Mizan : Sa superficie est de 31 029 ha pour un ensemble de sept (07) communes. Elle est à vocation agricole à dominante céréalière et élevage.
- La Chaîne du Djurdjura : Cet important massif montagneux (qui culmine à 2 308 m d’altitude sur le Djebel Lalla Khedidja) constitue la limite Sud de la Wilaya, regroupant huit (08) communes pour une superficie de 25 193 ha. Cette chaîne est classée en parc national avec des réserves intégrales nécessitant une protection continue.

¹ Idem

Carte N°01 : Le découpage administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou.



Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

1.1.1. Dimension des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le tissu territorial de la wilaya de Tizi-Ouzou a donné lieu à des communes de tailles hétérogènes en étendue comme en population. D'après la répartition de la population sur la surface de la wilaya de Tizi-Ouzou, la taille de la grande majorité des communes de la wilaya, environ 76% se situe dans la tranche de moins de 20 000 habitants. Ces communes sont pour la plupart issues du découpage administratif de 1990. Une minorité seulement, soit 11 communes sur les 67 de la wilaya, appartient à la tranche 20 001/ 30 000 habitants, c'est-à-dire 17%. De plus 04 communes appartient à la tranche 30 001/ 80 000 habitants, seul la commune de TIZI- OUZOU présente une population de plus de 80 001 habitants.

Tableau N°03: Répartition des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou selon leur densité

Densité (Hab./Km ²)	< 500(Hab. /Km ²)	501-1000(Hab./Km ²)
Zone côtière	AZEFFOUN ; TIGZIRT ; AGHRIB IFLISSEN ; MIZRANA, AIT CHAFAA ; MAKOUDA	
Zone de vallées et Plaines	SIDINAAMANE, OUAGUENOUN SOUAMAA, AIN ZAOUIA MEKLA,	M'KIRA, DRAA EL MIZAN
Zone de montagne	AKBIL, BOUNOUH, FRIKAT , BENI AISSI, ILLOULA OUMALOU, YAKOUREN , ZEKRI, AKKEROU AITYAHIA , IDJEUR, IFIGHA, AIT MAHMOUD, AIT BOUMAHDI ; ILLILTEN , AIT ZEKKI. IBOUDRARENE, AGOUNI GUEGHRANE, IMSOUHAL, YATAFENE	AIT OUMALOU, IRDJEN OUADIA, OUACIF, AIT KHELILI, TIRMITINEN BENIZEMENZER, BENI DOUALA ABI YOUCEF, AIN EL HAMAM, IFARHOUNEN,
NBS des communes	30	14

Source: données de la DPAT

A travers la lecture du tableau on constate largement que 30 communes rurales présentent une population inférieure à 500 Hab. /Km², tandis que 14 communes rurales ont une densité comprise entre 501 et 1 000 Hab. /Km².

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau N°04: Répartition des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou selon leurs tailles démographiques et le relief géographique.

	<20 000 hab.	20 001 à 30 000hab.	30 001 à 80 000 hab.
Zone côtière (21.53%STW)	AZEFFOUN, TIGZIRT, AGHRIB, IFLISSEN, MIZRANA, AIT CHAFAA.	MAKOUDA	
Zone de vallée et plaine (29.5%STW)	SIDI NAAMANE, SOUAMAA, OUAGUENOUN, AINZAOUIA,	MKIRA,	DRAA ELMIZAN
Zone de montagne (49% STW)	AKBIL, IRDJEN, ILLILTEN BOUNOUH;FRIKAT, BENIAISSI, BENIZEMENZER, AITYAHIA IFARHOUNEN ;ILLOULAOUUMAIYOU ZEKRI, AITMAHMOUDAITBOUMA HDI,OUADIAABIYOUCEF,AITOUM ALO;TIRMITINEN,AKKEROU,YAT AFENE,OUACIF,IDJEUR,AITZEKKI, AIT KHELILI, IBOUDRARENE; IMSOUHAL, AGOUNIGUEGHANE, AGOUNIGUEGHRAN, YAKOUREN	AEH BENI DOUALA	
Nb de communes	39	4	1

Source : données de la DPAT

A la lecture du tableau on constate que 76% des communes de la wilaya présentent une population inférieure à 20 000 hab. Regroupant des communes issues du dernier découpage territorial

L'analyse de la donnée démographique montre que plus de $\frac{3}{4}$ des communes sont de taille relativement moyenne, affichant une population moyenne comprise entre 10 000 et 20 000 habitants. La majorité des communes appartenant à cette strate sont évidemment des communes rurales de montagne qui laissent apparaître des densités relativement élevées. La taille des communes forme un élément capital dans le développement et la croissance des communes. Puisque, l'organisation et le fonctionnement des communes est fonction de la taille de celles-ci¹. En effet, agissant sous l'emprise des règles et critères de gestion uniformes et des tâches identiques, les communes ne peuvent s'organiser de la même manière quelque soient leurs tailles.

¹ Art.126 de la loi 90-08 du 07 Avril 1990

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

1.1.2. Disparités géographiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

Les disparités géographiques peuvent être illustrées par la répartition asymétrique de la population engendrée par l'urbanisation anarchique des villes, les divergences de superficies ainsi que le niveau d'encadrement. La wilaya de Tizi-Ouzou est connue par son relief caractérisé par les collines et montagnes, cette dernière représente 83,26% du territoire de la wilaya. Le reste du territoire est partagé entre le bas piémont (10,50%) et la plaine (6,24%)¹. La répartition des 67 communes sur le territoire de la wilaya donne lieu à un découpage du territoire, ou on distingue du nord au sud cinq ensembles physiques homogènes : la chaîne côtière, la zone de vallées, massif Kabyle, dépression de Draa El Mizan et le massif du Djurdjura.

Suite au rapport d'orientation de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) de 1990, on peut distinguer trois zones géographiques homogènes : la zone côtière, la zone de vallée et plaine et la zone de montagne. Suivant ce zonage, le classement des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou est représenté de la manière retracée par le tableau suivant :

Tableau N°05: Classement des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou par ensembles géographiques homogènes.

Cadre géographique	Sous-zones	Répartition des communes rurales
Zone côtière	Frange littorale Arrière-pays côtier	TIGZIRT , IFLISSEN, MIZRANA, TIMIZART AZEFFOUN, AICHAFAA.MAKOUDA, BOUDJIMA, AGHRIB, AIT AISSA MIMOUN.
Zone de vallées et de plaines	Vallée du SEBAOU	AIN ZAOUIA, M'KIRA.
Zone de montagne	La haute montagne (massif kabyle) La très haute montagne Djurdjura	ZEKRI, YAKOUREN , IFIGHA, IDJEUR, AIT MAHMOUD, BENI-ZEMENZER, BENIAISSI, SOUKELTENNIN, IRDJEN, BENI DOUALA, AIT OUMALOU, AIT KHELILI, AIT YAHIA , AIT AGOUACHA, ILLOULA OUMALOU, IMSOUHAL, IFARHOUNEN, AIN EL HAMAM, YATAFENE, ABI YUCEF, FRIKAT , BOUNOUH, OUADIA, ILLILTEN BOUZEGANE, TIRMITINEN, AIT ZIKI AKBIL.IBOUDRARENE, ASSI YUCEF, AGOUNI GUEGHRANE, AIT BOUMAHDI.

Source : Données remises par la D.A.L de la wilaya de Tizi-Ouzou

¹ Monographie de la wilaya de Tizi-Ouzou 2003, p13.

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

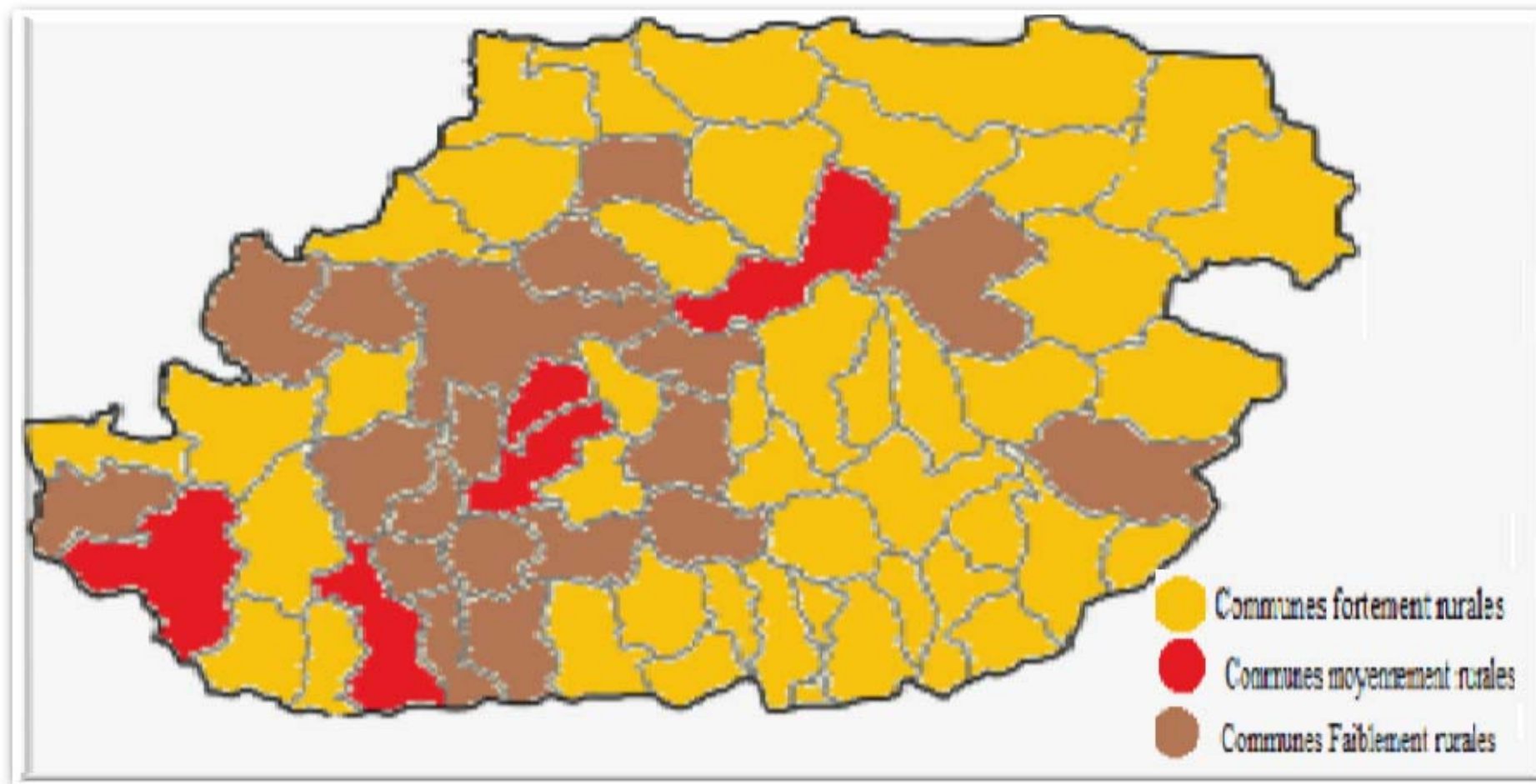
La répartition des communes rurales sur le territoire de la wilaya est déséquilibrée. C'est la zone de montagne qui occupe 31 communes rurales, qui en compte le plus grand nombre suivie de la zone des vallées et plaines qui occupe 2 communes rurales, cette zone se trouve dans une dépression longue qui sépare le massif Kabyle des hauteurs dominant le rivage et enfin la zone côtière qui occupe 10 communes rurales. La situation géographique des communes rurales ne peut être sans influence sur le niveau de développement, les régions côtières et des montagnes accusent un retard par rapport à la zone des vallées et plaines. Par ces caractéristiques naturelles et son territoire constitué à plus de montagnes et collines, la wilaya de Tizi-Ouzou compte un nombre important de communes rurales classées comme zone à promouvoir du fait de leurs faibles ressources et d'un équipement insuffisant.

Pour les 67 communes de la wilaya, un classement est établi en fonction de leur degré de ruralité ; aussi nous distinguons :

- Un premier groupe constitué de dix huit (18) communes avec un niveau de ruralité relativement faible (08 à 40%).
- Un deuxième groupe constitué de cinq (05) communes moyennement rurales avec un taux de 40 à 60%.
- Un troisième groupe totalisant 44 communes fortement rurales avec un taux supérieur à 60%, dont 35 atteignant un niveau de 100%.

La carte ci-dessous classe l'ensemble des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou en deux grands groupes: communes rurales, et communes urbaines.

Cartes N°02 : Carte géographique des communes rurales de wilaya de Tizi-Ouzou



Source : établie par nous même

1.2. Ressources naturelles de la wilaya de Tizi-Ouzou :

La wilaya dispose d'un grand potentiel en ressources naturelles, dont les plus importantes sont :

1.2.1. Ressources en sol :

La Superficie Agricole Utile (SAU) ne représente que 38% de la Superficie Agricole Totale (SAT) soit 98842 Ha. En raison de son relief montagneux la SAU est dominée par l'arboriculture (oliviers et figuiers principalement) à concurrence de 45432 hectares soit 46% de la surface agricole utile¹. Les surfaces irriguées ne représentent que 7% de la SAU soit 7034 hectares. Cela demeure très réduit par rapport aux potentialités qu'offre la région en SAT et nombre d'exploitations agricoles privées qui représentent plus de 97% du total de la Wilaya estimé à 66 650 exploitations. Par ailleurs, cette ressource est menacée par les différents risques d'érosion, compte tenu de la configuration du relief (fortes pentes), ce qui limite le développement du secteur agricole, réduisant ainsi la capacité de charge des communes situées dans les régions de montagne.

1.2.2. Ressources en eau :

L'eau est une ressource caractéristique du développement durable, elle constitue un des plus grands enjeux auxquels est confrontée l'Algérie pour le siècle en cours. Sur le plan climatique, la wilaya de Tizi-Ouzou est parmi les régions les plus arrosées du pays avec une pluviométrie supérieure à 700 mm par an, soit un apport annuel de 1 milliard de m³. Cependant, les quantités mobilisées demeurent insuffisantes avec seulement 254,37 Hm³ dont un volume utilisé de 69 Hm³. Le déficit en quantités mobilisées se traduit par le faible taux de satisfaction des besoins en A.E.P des populations particulièrement celles des zones rurales ainsi que des besoins en irrigation.

1.2.3. Ressources forestières

La Wilaya recèle une très grande richesse naturelle tant faunistique que floristique. La couverture végétale de la wilaya de Tizi-Ouzou s'étale sur une superficie de plus de 112 180

¹ AOUICHE- CHENOUNE Ouarda ,2017 ; Évaluation socioéconomique des projets de développement rural dans la wilaya de Tizi Ouzou et perspective de développement rural durable des territoires THESE de doctorat en SCIENCES AGRONOMIQUES, p 272

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

hectares (dont 50 589.94 ha appartenant au domaine public et 61 590.70 ha au domaine privé) correspondant à un taux de boisement d'environ 38%.

1.2.4. Autres ressources : patrimoniales, paysagères et culturelles

La wilaya de Tizi -Ouzou dispose d'une façade maritime de quatre-vingt (80) km présentant une grande richesse halieutique, paysagère et balnéaire. La wilaya recèle aussi, un grand patrimoine artisanal, architectural et paysager très attrayant et diversifié. En effet à Tizi-Ouzou, les territoires ruraux sont dominants, enclavés dans un essaimage de villages kabyles traditionnels typiques associés à de multiples activités économiques très anciennes, malheureusement en déclin. Nous pourrions citer à titre illustratif l'oléiculture, l'arboriculture fruitière rustique, les bijoux de Béni Yenni, le tapis d'Ait Hichem, la vannerie de Mekla, la poterie de Maâtkas et les habits traditionnels spécifiques à chaque zone. Ces ressources constituent un capital matériel, et une source de revenu pour la population rurale qu'il y a lieu de promouvoir et de valoriser.

1.3. Présentation de l'échantillon d'étude.

Après avoir effectué des combinaisons entre ces différentes communes, nous sommes parvenus à constituer notre échantillon d'étude. Celui-ci regroupe les communes suivantes : **Illilten ; Ait Yahia ; Yakouren ; frikat et Tigzirt**. Cet échantillon nous servira à traiter davantage les éléments de notre problématique et les hypothèses posées au départ. On est basé dans notre étude sur l'analyse des budgets et comptes administratifs de quatre communes.

➤ Justification du choix de l'échantillon des communes rurales

Nous avons opté par un échantillon composé de quatre communes rurales sur les 67 que compte la wilaya de Tizi-Ouzou, sont assez diversifiées et représentatives de l'ensemble de la wilaya « montagne, littoral », petite et moyenne commune, ces communes ont un caractère rural. Les principaux critères retenus sont relatifs à la localisation géographique, le critère économique « degré de développement, l'indice de richesse », le critère de la strate « communes rurales »

1.3.1. La commune Illilten

Illilten est une commune algérienne de la wilaya de Tizi-Ouzou. La commune d'Illilten se trouve dans la région d'Aïn El hammam et est située juste à côté de la commune

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

d'Iferhounène. Elle est située au sud-est de la wilaya de Tizi-Ouzou, à la limite des wilayas de Bouira et de Béjaïa. Elle est composée de 11 villages : Aït Adella; Aït Aissa Ou Yahia ; Aït sider;Azrou ; Iguefilen ; Iheddaden ; Taghzout ; Tifilkoult ; Taourirt amrous ; Tizit ; Zoubga.

1.3.2. La commune Ait Yahia

Ait Yahia est une commune de la Wilaya de Tizi Ouzou en Algérie, située à 47 km au sud-est de Tizi Ouzou, à 33 km au sud d'Azazga et à 4 km au nord-est d'Ain El Hammam. Le chef-lieu de la commune est le village d'Ait Hichem. Le territoire de la commune est délimité :

- au nord, par les communes de Mekla, d'Aït Khellili, de Souamaâ et d'Ifigha ;
- à l'est, par les communes d'Illoula Oumalou et d'Imsouhel ;
- au sud, par les communes d'Iferhounène et d'Abi Youcef ;
- à l'ouest, par les communes d'Ain El Hammam et d'Aït Aougacha.

1.3.3. La commune Yakouren

Yakouren est une commune de la wilaya de Tizi Ouzou en Algérie. Elle est située à 46 km à l'est de Tizi Ouzou et à 11 km à l'est d'Azazga. La commune de Yakouren est composée de 24 villages ; Yakouren chef lieu de la commune.

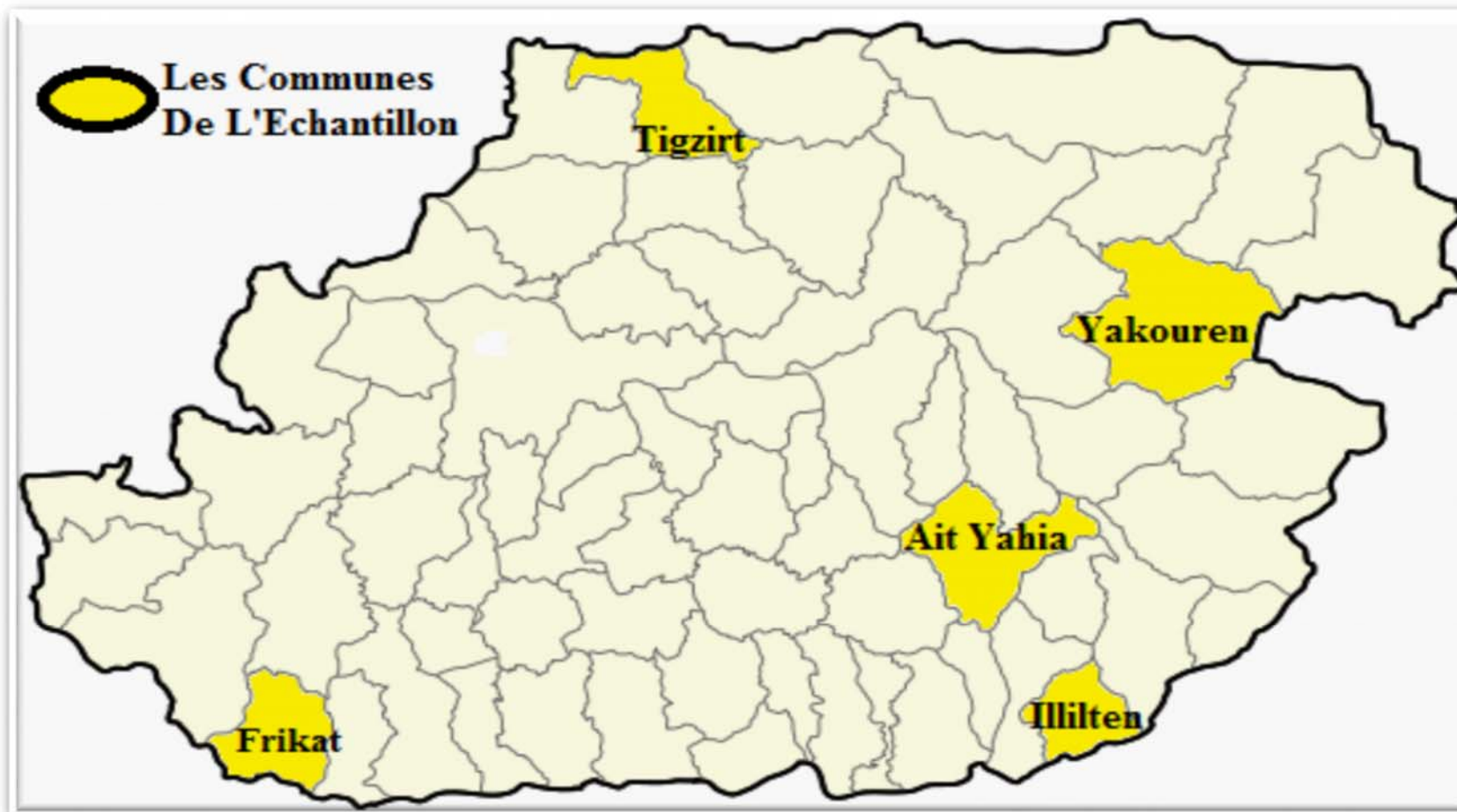
1.3.4. La commune Tigzirt

Tigzirt est une commune de la wilaya de Tizi-Ouzou ,ville côtière de Kabylie en Algérie, située a 40Km au nord de Tizi-Ouzou, a 120Km a l'est d'Alger et 116Km a l'ouest de Bejaia, c'est aussi le nom d'une daïra, regroupant les communes de Tigzirt, mizrana et iflissen.

1.3.5. La commune Frikat

Frikat est une commune algérienne, de la wilaya de Tizi Ouzou. La ville s'étend sur 38,6 km² et compte 15 200 habitants. La densité de population est de 331,5 habitants par km² sur la ville. Entourée par Aïn Zaouia, Bounouh et Draâ El Mizan, Frikat est située à 3 km au sud-ouest d'Aïn Zaouia la plus grande ville des environs. Frikat couvre une superficie de 3859 hectares soit 38,59 km². La commune dont la mairie se situe à 357 mètres d'altitude n'accueille aucune réserve naturelle sur son territoire.

Cartes n°03 : Carte géographique des communes de l'échantillon



Source : établi par nous même

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

2. Classification des communes rurales de l'échantillon d'études selon leurs superficies et leur degré de développement

Comme expliqué précédemment les communes rurales étudiées sont classées selon leurs superficies et leur degré de développement.

2.1. Classification des communes rurales de l'échantillon selon leurs superficies

La classification des communes rurales de l'échantillon selon leurs superficies réparties sur trois catégories est présentée dans le tableau suivant.

Tableau N°06 : Classification des communes rurales de l'échantillon selon leurs superficies

Catégorie	Superficie	Nom de la commune
Catégorie I Très grandes communes	$75 \geq \text{Km}^2$	Yakouren
Catégorie II Grandes communes	$25 \leq S \leq 75 \text{ Km}^2$	Ait Yahia, Frikat
Catégorie III Communes moyennes	$25 \leq S \leq 50 \text{ Km}^2$	Illilten, Tigzirt

Source : Remise par la DAL de la wilaya de Tizi-Ouzou

Comme le montre le tableau précédent, on retrouve des communes rurales de grandes superficies mais pratiquement vides de population, c'est le cas de la commune de Yakouren avec 12203 habitants pour une superficie de 79,30 km². Par contre d'autres communes rurales, ont une superficie moyenne qui abrite une population importante. C'est l'exemple de la commune d'Ait yahia dont le nombre d'habitants est de 14439 pour 52,437 Km². On retrouve également la commune d'Illilten et Tigzirt comme des communes moyennes dont le nombre d'habitants est de 9142 pour la commune d'Illilten avec une superficie 26,835 Km² et pour la commune de Tigzirt dont le nombre d'habitants 11962.

1.1. Classification des communes rurales de l'échantillon selon leur degré de développement :

Nous tenons à signaler que la classification des communes rurales selon leur degré de développement, présentée dans le tableau ci-dessous a été réalisée en 2004, par la DPAT de la wilaya de tizi ousou. Afin d'établir cette classification, il a été retenu les critères suivants :

- taux d'urbanisme ;
- budget communal, le taux d'activité ;

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

- alimentation en eau potable (AEP), le gaz de ville, le taux de scolarisation ;
- infrastructure sanitaire ;
- densité postale (donnée par nombre d'habitants par établissement postal et le nombre de lignes téléphoniques par habitant).

Tableau N°07: Classification des communes rurales de l'échantillon selon leur degré de développement

2 ^{ème} rang	3 ^{ème} rang	5 ^{ème} rang
Tigzirt	Yakourene	Illilten, Ait Yahia, frikat

Source : Données remises par la D.A.L de la wilaya de Tizi-Ouzou

La situation géographique de la plus grande partie des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou, caractérisée par un relief de montagne, ne favorise pas un développement homogène de celles-ci. Du tableau n° 05, il ressort que les communes rurale qui sont placées en le deuxième rang compte à lui regroupe des communes rurale dont le degré de développement peut être qualifié de «juste moyen». Certaines communes de cette catégorie relèvent de la zone côtière et ne présentent pas des terres suffisamment spacieuses et fertiles, c'est le cas de la commune de Tigzirt.

Le troisième rang regroupent les communes rurale à revenus intermédiaires en termes de richesse et un niveau moyen en termes de développement ; parmi ces communes la commune d'yakourene. Elles se situent dans l'arrière pays côtier et dans la zone de plaine et de vallée.

Enfin, le cinquième rang, regroupe les communes rurales qui sont situées en zone de montagne. Celles-ci sont naturellement défavorisées et ne disposent d'aucun tissu industriel. Cette dernière est classée en dernière position en termes de développement. Cela révèle le peu d'exploitation de ses ressources dont elle dispose.

1.2. Classification des communes de l'échantillon selon leurs densités

Densité (H/km ²)	<500(H/km ²)
Zone côtière	Tigzirt
Zone de montagne	Illilten, Yakouren, Ait Yahia, Frikat

Source : Données remises par la D.A.L de la wilaya de Tizi-Ouzou

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

Dans le tableau président, on remarque que la commune de Tigzirt qui se situe dans la zone côtière avec une densité de 500 jusqu'à 1000H/Km², les commune d'Illilten, Frikat, Ait Yahia et Yakouren ce sont des communes qui ce situé dans les zone de montagne donc ne trouve pas de grande densité.

Section 02 : Caractéristique et état des lieux des communes rurales de la willaya de Tizi-Ouzou

Comme d'autres régions du pays, le monde rural dans la wilaya de Tizi -Ouzou est marqué d'une part, par des phénomènes de précarité, de pauvreté, de chômage et d'autre part par une pression accrue et une fragilisation des écosystèmes naturels. Les programmes de développement des espaces montagneux souvent calqués sur des modèles urbains n'ont souvent pas répondu à leurs attentes.

1. Caractéristique des communes rurales de la willaya de Tizi-Ouzou

Comme le montre la Carte 02, le nombre des communes à caractère rural occupe la majorité du territoire. Sur 67 communes, 44 sont classées rurales avec un taux de ruralité de plus de 70%. Les caractéristiques des communes rurales de la willaya de Tizi-Ouzou sont présentées comme suite.

1.1.Population et activités économiques

La population totale de la wilaya est de 1 290 575 habitants avec un taux d'accroissement moyen annuel de 1,8 % (DPAT, 2010). La densité moyenne de 436 habitants au km² la situe parmi les premières à l'échelle nationale. Sa population rurale atteint 857 000 habitants soit un taux de ruralité de 70%, elle est en grande partie répartie sur 44 communes englobant plus de 1000 villages. Le taux de chômage en zone rurale dépasse la moyenne de la wilaya estimée à 18% en 2009 (source DPAT). L'activité économique de la wilaya reposait sur une agriculture de montagne traditionnelle, le bâtiment et les travaux publics. A partir de 1970, elle a connu de grandes mutations liées au processus d'industrialisation qui s'est traduit par la réalisation de trois (03) grands complexes industriels et d'autres unités publiques. A partir de la décennie 1980 et à la faveur de l'ouverture économique qu'a connue le pays, un investissement remarquable a été enregistré par la création de plusieurs unités de petites et moyennes entreprises dans différents secteurs d'activité.

1.1.1. Sur le plan démographique

La vallée du Sébaou est principalement l'ensemble du cortège formé des communes de Tizi- Ouzou et de sa couronne. Elle draine le plus gros de la population¹. En effet, et comme on peut le voir sur la carte 9, une forte densité distingue ces communes marquant ainsi un exode massif des contrées montagneuses du sud (Djurdjura) et du nord. Cette carte montre que la commune la plus peuplée est celle de Tizi-Ouzou avec 141 259 habitants et une densité de 1 380 habitants /Km², alors que la commune de Zekri qui enregistre une faible densité n'est peuplée que de 3 303 habitants avec une densité de 37 habitants /K. Les Secteurs Nord Est et Sud de la wilaya où sont cantonnées les communes rurales se distinguent par les plus faibles densités.

Les plus importantes évolutions, ressortent dans la vallée du Sébaou et principalement l'ensemble du cortège formé des communes de Tizi-Ouzou et de sa couronne, avec un pic pour la commune de Ouaguenoun, Draa Ben Khedda et Tizi Ouzou dont les taux d'évolution sont respectivement de : 3.07 ; 2.55 et 2.28. Par contre, certaines communes affichent un taux négatif à savoir Benni Yenni ; Ait Boumahdi ; Sidi Naamane et Iboudrarene situées dans les Secteurs Nord – Est et Sud de la wilaya où se concentrent le plus grands nombre des communes rurales.

1.1.2. Sur le plan rural et socio-économique

Le nombre de communes à caractère rural occupe la majorité du territoire. Sur 67 communes, 44 sont classées rurales avec un taux de ruralité de plus de 70%. En effet, ce sont les secteurs Nord (non loin du littoral), Nord-est et Sud-est (les hauteurs du Djurdjura) qui se détachent, avec le plus grand nombre de communes rurales. Autour de la vallée de Sébaou et de la dépression de Draa el Mizan, les communes rurales sont très disparates. L'analyse faite sur le niveau de développement des communes à partir d'indices 81 jugés pertinents sur l'ensemble de quarante-quatre (44) communes considérés rurales a donné lieu aux interprétations suivantes :

L'Indice de Développement Humain Social (IDHS) qui concerne la satisfaction des besoins des populations en matière d'éducation, santé, environnement et autres, nous permet de constater que, deux (02) communes affichent un indice de développement humain relativement faible (Zekri et Ait Yahia Moussa) ;vingt communes (20) présentent un indice

¹ AOUCHE- CHENOUNE, Opt, Cit, p 178

moyen ; vingt (20) autres ont un indice de développement humain assez bon et enfin deux(2) ont un indice humain bon (Tigzirt et Ain El Hammam).

Alors que l'Indice composite de Développement Rural Soutenable (IDRS), issu de la synthèse du croisement des données relatives à IDRDR et l'agriculture ; permet d'avoir une représentation sur les prédispositions des communes à prétendre à un développement rural durable et un développement agricole, son analyse nous a permis de classer les quarante-quatre (44) communes rurales en trois groupes : huit (08) communes affichent un IDRDR moyen ; trente (30) communes affichent un IDRDR assez bon et six (06) un IDRDR bon. Ceci permet de conclure que toutes les communes étudiées présentent des atouts à valoriser par un développement territorial harmonieux durable lié à la disponibilité des ressources en agriculture et hors agriculture.

1.1.3. Sur le plan ressources financières

Pour une représentativité plus détaillée et un diagnostic complet afin de compléter cette typologie et du moins la confronter aux ratios de richesse, les collectivités locales utilisent en général pour comparer les richesses des communes, les ratios de richesses calculées par le rapport entre richesse totale ou recette commune sur le nombre total des habitants d'une commune. L'administration utilise le potentiel fiscal et le potentiel financier par habitant. Cependant, le ratio de richesse pris en considération dans ce classement est « assez limité »¹ et ne reflète pas vraiment la puissance financière de la commune, mais néanmoins on peut l'utiliser pour comparer objectivement la richesse des communes. la majorité des communes affichent un budget déficitaire.

- Quarante – huit (48) communes sont pauvres dont vingt-huit (28) très pauvres ;
- Treize (13) communes moyennement riche Larbaa Nath Iraten ; Ain El Hammam ; Yatafen ; Tadmait ; Ouadhias ; Ait Chafaa ; Azeffoun ; Aghribs ; Fréha ; Ben Aissi ; Ouacifs ; Ait Aggouacha ; Mekla.
- Six (06) communes sont considérées comme riches avec une qui sort du lot (la commune de Tizi-Ouzou avec 5468DA/Hab/An).

¹ AOUCHE- CHENOUNE, Opt, Cit, p 185.

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

2. Etat des lieux du territoire rural de la wilaya de Tizi-Ouzou

Les caractéristiques de territoire rural de la wilaya de Tizi-Ouzou permettent d'identifier les besoins de la population rurale, et une analyse des forces et faiblesses des territoires.

2.1.L'analyse des forces et des faiblesses

Le diagnostic de la situation du milieu rural, réalisé ces dernières années, a révélé les points forts et faibles de notre territoire ainsi que les faiblesses et opportunités.

Tableau 08 : Présentation des forces et faiblesse de la wilaya de Tizi-Ouzou

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Pluviométrie supérieure à 700 mm/An;- Grand potentiel en ressources naturelles ;- Capital social à forte proportion de jeunes instruits,- Un savoir faire, un patrimoine artisanal;- Multiples activités économiques ancestrales (l'oléiculture, l'arboriculture fruitière rustique et l'artisanat (bijouterie, poterie, tapisserie...));- Un potentiel touristique attractif à valoriser;- Scolarisation appréciable;- Une importante infrastructure universitaire.	<ul style="list-style-type: none">- Relief accidenté;- Un climat rude surtout en montagne;- Population pauvre enclavée et marginalisée;- Taux de Chômage assez important ;- Tissu industriel limité à la vallée d'Oued Sebaou;- Déficit en matière d'organisation et de regroupement autour de projets d'intérêts communs;- Agriculture de subsistance.- Contraintes infrastructurelles et naturelles qui rendent la vie Difficile- Problème du foncier et vide juridique

Source : Chenoune Opt Cit P191

Chapitre 03 : Présentation et caractéristiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau 09: Présentation des menaces et des opportunités de la wilaya de Tizi-Ouzou

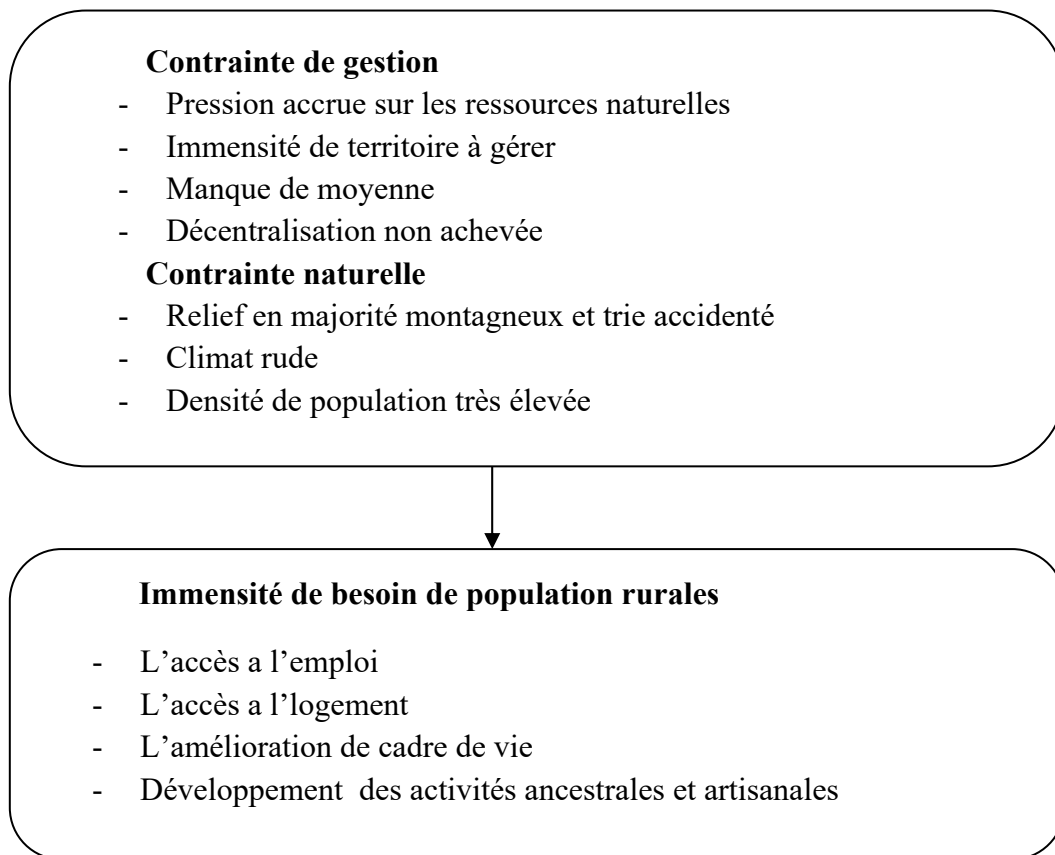
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Disponibilité de ressources locales naturelles;- Un grand potentiel patrimonial naturel, touristique et culturel ;- Un important mouvement associatif;- Savoir faire de la population;- Engagement des pouvoirs publics pour le développement du milieu rural;- Politique ambitieuse et Développement territorial;- Une jeunesse mature en attente d'être accompagnée;- Ressources Financières mobilisables conséquentes;- Dispositifs de soutien pour la promotion des activités économiques.	<ul style="list-style-type: none">- Dégradation du milieu naturel et environnemental;- Surexploitation de certaines ressources;- Urbanisation des montagnes- Émigration et Exode Rural;- Maux Sociaux.

Source : CHENOUNE, Opt Cit p191

2.2.Diagramme des Problèmes

Le diagnostic de la situation au niveau des territoires ruraux de la wilaya de Tizi-Ouzou met l'accent sur la complexité des problèmes que vivent d'une part les habitants de ces territoires et d'autre part les contraintes de gestion des gestionnaires locaux. Les principaux besoins identifiés se présentent comme suit :

Figure 03: Diagramme des problèmes des territoires ruraux de la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : Chenoune, Opt Cit p 192

Ce diagramme met en exergue l'immensité des besoins de la population rurale, les contraintes naturelles et les contraintes de gestion. Avec une densité de population parmi les plus fortes du pays, un territoire escarpé où les ressources naturelles sont menacées de dégradations. Les attentes des populations de ces zones sont diverses, avec des proportions variables d'un espace à un autre. Les besoins urgents les plus ressentis ayant été mis en évidence par le diagnostic dans le cadre de la stratégie de développement rurale durable de la wilaya de Tizi- Ouzou portent sur :

A. L'accès à l'emploi :

Une grande masse de la population est en quête d'un travail stable et rémunérateur sous forme d'un emploi salarié ou par le biais de création de Micro-Entreprises. La recherche d'un emploi touche particulièrement la catégorie des jeunes.

B. L'accès au logement

La précarité des conditions d'habitat fait l'objet de doléances d'une catégorie très significative de ménages souhaitant un programme de relogement ou d'aide plus conséquente à l'auto-construction.

C. L'amélioration du cadre de vie :

Alimentation en eau potable et assainissement : En dépit des taux d'encadrement en AEP qui s'affichent positif, l'ensemble des populations rurales expriment le besoin d'être alimenté en eau potable, avec une dotation journalière plus conséquente et plus équitable qu'elle ne l'est actuellement par rapport aux agglomérations plus grandes. L'insuffisance signalée provient d'une mauvaise distribution et de la vétusté des réseaux réalisés par les villageois eux-mêmes. Le raccordement des agglomérations secondaires et des zones éparses aux réseaux d'assainissement, affiche des pourcentages qui s'améliorent ces dernières années, mais ne dépassant pas les 85%. Il s'avère ainsi une priorité à prendre en charge au même titre que la collecte d'ordures ménagères et la création des décharges contrôlées.

Conclusion

Le concept de « ruralité » est un concept évolutif dans l'espace et dans le temps, différentes perceptions peuvent lui être accordées. L'espace rural a longtemps été victime d'une vision univoque, qui le réduit à l'activité agricole. Les territoires ruraux algériens en générale et ceux de la wilaya de Tizi-Ouzou souffrent d'une panoplie de problèmes et leur diagnostic fait ressortir que des besoins vitaux (emploi, logement, alimentation en eau potable et assainissement, santé, routes...) restent non encore satisfaits. La population totale de la wilaya est de 1 290 575 habitants. La densité moyenne de 436 habitants au km² la situe parmi les premières à l'échelle nationale. Sa population rurale atteint 857 000 habitants soit un taux de ruralité de 70%, elle est en grande partie répartie sur 44 communes englobant plus de 1000 villages.

*Chapitre 04 : Analyse de la situation
financière des communes rurales de
la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du
diagnostic du besoin de financement*

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Introduction :

Après avoir étudiée le fonctionnement, les caractéristiques des communes rurales Algériennes ainsi que les moyens de financement, nous allons passer à l'étude empirique appliquée aux communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou. A partir des éléments conceptuels, nous avons établi le cadre de la recherche sur le terrain dont l'objectif est d'apporter des éléments de réponses à la problématique de départ.

Dans notre travail, nous intéressons à l'étude des budgets de cinq communes rurales dans la wilaya de Tizi Ouzou : Yakouren ; Ait Yahia ; Tigzirt ; Frikat et Illilten. Il s'agit d'étudier leur situation financière à travers l'évolution de leurs recettes et leurs dépenses en vue d'identifier la part du besoin de financement pour chaque commune rurale étudiée. Dans ce chapitre nous allons présentons l'évolution des recettes et des dépenses de chaque commune rurale étudiée, nous présentons aussi dans cette section le besoin de financement pour chaque commune rurale étudiée (section1) ainsi que les modes de financement des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou (section2).

Section 01 : Evolution des recettes et dépenses des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou et diagnostic de besoin du financement

Cette section est consacrée à la présentation des différents résultats de l'enquête de terrain que nous avons réalisé auprès de cinq communes rurales choisies à savoir Yakourene ; Illillten, Ait Yahia, Tigzirt et Frikat, afin d'étudiée leur situation financière. En effet, nous procéderons à une étude comparative de leurs budgets communaux à travers l'évolution des recettes et dépenses de deux section ; de fonctionnement et d'équipement.

I. Evolution des recettes et dépenses des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le budget communal s'inscrit dans un cadre juridique et technique, strictement réglementé. Celui-ci est divisé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'équipement et d'investissement. Chacune d'elles comporte des dépenses et des recettes par chapitre et par article suivant la numérotation décimale.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

I.1. Evolution des recettes de fonctionnement et d'équipement de cinq communes rurales étudiées

Avant de procéder à l'analyse des principaux ratios de la section de fonctionnement, nous procédons en premier lieu à l'étude de l'évolution des recettes de fonctionnement et d'équipements des communes rurales de l'échantillon d'étude.

Les recettes de fonctionnement sont les ressources que mobilise la commune pour son exploitation et l'offre des services publics locaux à ses habitants. Le tableau suivant retrace l'évolution des recettes de fonctionnement et d'équipements de cinq communes rurales au titre de trois exercices 2015, 2016, 2017.

Tableau N°10 : Evolution des recettes de fonctionnement et d'équipements des cinq communes rurales étudiées

Communes	Recettes	Année		
		2015	2016	2017
Yakourene	Fonctionnement	196657872	201501683	126349997
	Equipement	249900982	225763865	225119342
Illilten	Fonctionnement	124100847	109291194	107524723
	Equipement	158804940	130002344	129893768
Ait Yahia	fonctionnement	209144488	191089438	213160380
	Equipement	239556947	243172859	260637255
Tigzirt	fonctionnement	269665074	227260415	180497521
	Equipement	363080765	342988708	280399577
Frikat	fonctionnement	149105339	150350330	151032707
	Equipement	116197693	126830893	110183812

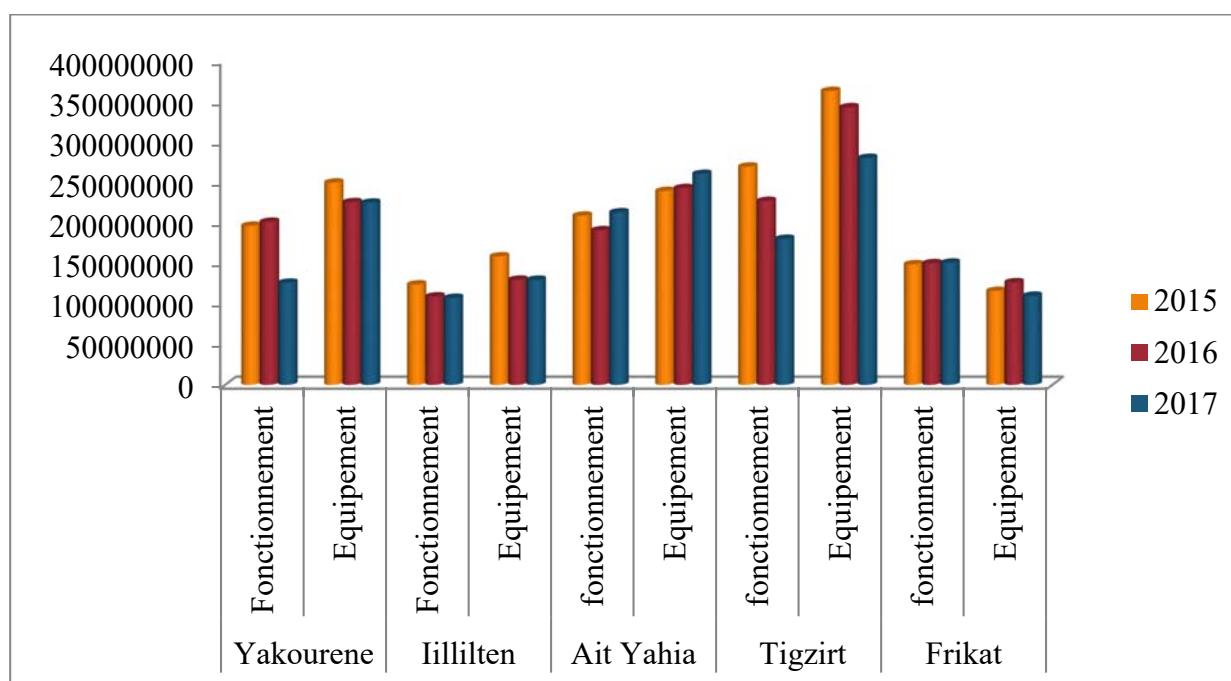
Source : établi à partir des comptes administratifs des cinq communes

Dans le tableau précédent on remarque que les recettes de fonctionnement et d'équipement diffèrent d'une commune à une autre selon leurs capacités de l'autofinancement et les transferts émanant de l'Etat pour les recettes d'équipements, et selon les ressources fiscales et les subventions de la caisse CSCGCL et les subventions provenant de l'Etat pour les recettes de fonctionnement. Cela signifie la capacité interne de la commune et les subventions proviennent de l'Etat et le rendement des ressources fiscales de chaque commune.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Il est rendu compte que malgré la faiblesse des ressources propres des communes rurales et montagneuses, elles ont pu enregistrer dans leurs budgets des taux de variation relativement instables, tentant pour la hausse et tentant pour la baisse. Ceci s'explique, par l'importance des subventions octroyées par le C.G.S.C.L, destinées à compenser la faiblesse des ressources propres des communes et d'équilibrer leurs budgets.

Figure N° 04: Evolution des recettes de fonctionnement et d'équipement pour les cinq communes rurales étudiées



Source : établi par nous-mêmes

L'analyse des données retracées dans le graphe ci-dessus fait ressortir ce qui suit :

La commune de d'Ait Yahia enregistre dans leurs budgets des taux de variation relativement croissants. Sont estimées à raison de 209144488 en 2015 à 213160380 en 2017. De 149105399 en 2015 à 151032707 en 2017 dans la commune de Frikat. Ceci s'explique par l'importance des subventions octroyées par l'Etat et le C.G.S.C.L. Soit un taux d'augmentation de 10% cette augmentation peut s'expliquer par l'augmentation des dépenses de personnels durant la même période. Pour les autres communes elles ont enregistré une baisse des recettes de fonctionnement à cause de la faiblesse de leurs ressources fiscales et malgré les subventions de l'Etat et les subventions de C.G.S.C.L. Pour la commune d'Illilten a enregistré une baisse durant les années de 2014 jusqu'à 2017 on passe de 124100847 Da à 107524723 Da. Pour la commune de Yakourene enregistré une baisse de 196657872 en 2014 à 126349997 en 2017.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

En ce qui concerne les recettes de l'équipement, de l'analyse de l'évolution des données du tableau ci-dessus il ressort que les recettes d'équipement pour les cinq communes rurales enregistrent des fluctuations, tantôt à la hausse et tantôt à la baisse. Ce constat renvoie à leur dépendance des subventions provenant de l'Etat. Les montants les plus élevés en recettes d'équipement sont enregistrés par la commune d'Ait Yahia en 2017 avec 260 637 255 DA, car celle-ci est mieux dotée en ressources fiscales. Par contre, le plus faible montant est enregistré par la commune d'illilten en 2017 avec 129893768 DA, soit une différence de 1307434487 DA comparativement à la commune d'Ait Yahia et Frikat. Ceci démontre son appauvrissement en ressources fiscales.

I.2.Evolution des dépenses de fonctionnement et d'équipement des communes rurales étudiées

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées des charges des personnels (salaires), des frais de gestion courante (eau, gaz, électricité, assurances, etc.), les transferts et participation, le prélèvement, les charges exceptionnelles et financières. En ce qui concerne les dépenses d'équipement, il faut noter que seules les dépenses financées par l'autofinancement et le produit d'aliénation déterminent la marge de manœuvre des autorités locales. Leur évolution est déterminée en fonction des facteurs suivant :

- Capacité d'autofinancement des communes
- Importance des projets qui sont retenus par la wilaya ;
- Concours financiers provenant de l'Etat et les autres organismes (P.C.D. et P.S.D.)

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Tableau N° 11: Evolution en dinars des dépenses de fonctionnement et de l'équipement pour les cinq communes rurales étudiées

Communes	dépenses	Année		
		2015	2016	2017
Yakourene	Fonctionnement	114100847	109291194	107524723
	Equipement	249900982	225763865	225119342
Illilten	Fonctionnement	196657872	201501683	126349997
	Equipement	158804940	130002344	129893768
Ait Yahia	Fonctionnement	209144488	191089438	213160380
	Equipement	239556947	243172859	260637255
Tigzirt	Fonctionnement	269665074	227260415	180497521
	Equipement	363080765	342988708	280399577
Frikat	Fonctionnement	113193076	150350330	109712449
	Equipement	115379654	106800893	137589443

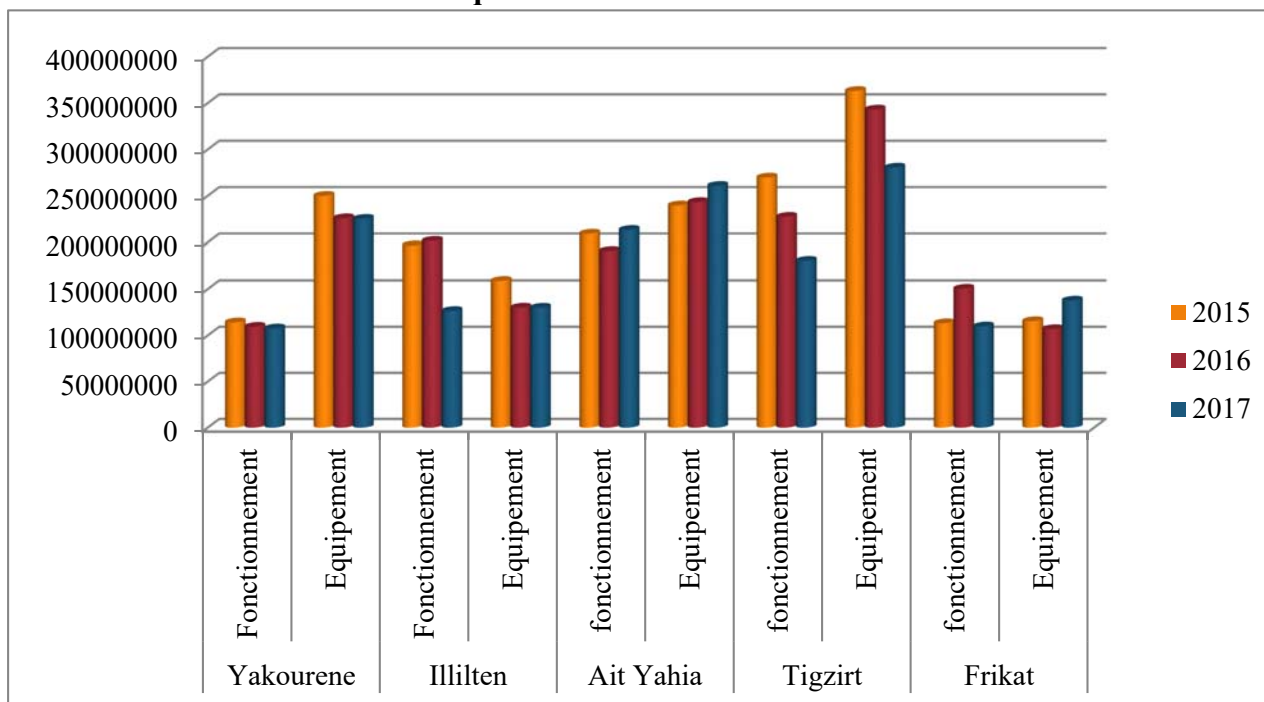
Source : établi à partir des comptes administratifs des cinq communes

De l'analyse de l'évolution des données du tableau ci-dessus, nous devons signaler que l'augmentation sans cesse des dépenses de fonctionnement pour les communes ne signifie nullement l'augmentation du service rendu à la population et l'amélioration de son cadre de vie.

L'évolution des dépenses d'équipement ne marque pas une tendance stable pour toutes les communes, puisqu'elles sont dépendantes dans la majorité des cas des concours financiers provenant de l'Etat qui enregistrent une évolution inverse des dépenses de fonctionnement. Quand les subventions augmentent, les dépenses d'équipement diminuent. Par contre, lorsqu'elles diminuent, les dépenses d'équipement augmentent à leur tour.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Figure N° 05 : Evolution en dinars des dépenses de fonctionnement et d'équipement pour les cinq communes rurales étudiées



Source : établi par nous-mêmes à partir de tableau n°11

L'analyse des données retracées dans le graphe montrent ce qui suit :

Les dépenses de fonctionnement ont atteint leur apogée en 2017, pour la commune de Tizirt avec un montant 269665074 DA, contrairement de la commune d'Illilten ; Yakourene et Frikat qui a enregistré un montant de 109291194 DA en 2017, soit une différence 160373880 DA, entre ces communes. Nous devons souligner que l'augmentation sans cesse des dépenses de fonctionnement pour les communes ne signifie nullement l'augmentation du service rendu à la population et l'amélioration de son cadre de vie. Leur progression s'explique également par les facteurs suivants :

- Augmentation du nombre des missions dévolues à la commune ;
- Augmentation des facteurs de production ;
- Phénomène de l'urbanisation accéléré ;
- Prise en charge de l'action sociale et des personnes les plus démunies ;
- Importance des allocations familiales, notamment à partir du désengagement de la Caisse National d'Assurance Sociale (C.N.A.S.) de la prise en charge des charges sociales ;
- Prédominance des dépenses obligatoires, notamment les dépenses des personnels et les dépenses de gestion courantes.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Pour la section d'équipement, nous constatons que l'évolution des dépenses d'équipement ne marque pas une tendance stable pour toutes les communes rurales étudiées, puisqu'elles sont dépendantes dans la majorité des cas des concours financiers provenant de l'Etat qui enregistrent une évolution inverse des dépenses de fonctionnement. Quand les subventions augmentent, les dépenses d'équipement diminuent. Par contre, lorsqu'elles diminuent, les dépenses d'équipement augmentent à leur tour. Nous constatons que les dépenses d'équipement de la commune d'Illilten ne représentent même pas la moitié de celles réalisées par la commune d'Ait Yahia. Pour l'exercice 2016, Elles sont également inférieures à celles réalisées par la commune de Yakouren pour la même année. Il ressort également des chiffres du tableau précédent que le total des dépenses d'équipement engagées par la commune de Yakouren et Tigzirt avoisine celui des recettes provenant des subventions d'équipements de l'Etat et du CGSCL.

II. Etude de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou : capacité ou besoin de financement

L'analyse financière par la méthode des ratios nous permet de faire un diagnostic plus pertinent sur le degré de satisfaction des besoins du résidents, par la commune. Elle permet surtout à celle-ci de mesurer sa capacité de générer ses propres ressources. Le calcul et l'interprétation des principaux ratios nous permettons de favoriser un meilleur effort en termes de rationalisation et de maîtrise des données financières. Nous avons procédé à l'étude des ratios suivants :

II.1 Appréciation du degré de richesse ou de pauvreté de cinq communes rurales étudiée

Pour apprécier le degré de richesse ou de pauvreté des communes, il est retenu comme critère le ratio de richesse communal (R.R.C.). Celui-ci mesure l'effort fiscal et patrimonial d'une commune rapporté à sa population totale. Il nous permet de nous rendre compte de la disparité de ses ressources fiscales locales, ainsi d'avoir une vue d'ensemble sur sa situation financière. Il permet également de déterminer les communes attributives des subventions de péréquation dans le cadre de la solidarité financière intercommunale.

Le ratio de richesse des communes étudiées diffère d'une année à une autre et d'une commune à une autre selon son degré de richesse ou de pauvreté.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

$$\text{R.R.C} = \frac{\text{Ressources fiscales} + \text{Ressources patrimoniales}}{\text{Population communale au dernier R.G.P.H. (2008)}}$$

Tableau n° 12 : Evolution du ratio de richesse des communes pour la période 2015-2017

Communes \ Années	Ratio de richesse des communes		
	2015	2016	2017
Illilten	129,35	104 ,02	116 ,02
Ait Yahai	72,41	80,56	98,66
Yakourene	585 ,39	726 ,65	927,52
Tigzirt	766,58	657 ,26	610,85
Frikat	55,56	64,80	90,12

Source : établi par nos soins à partir des données de compte administrative des communes

L'analyse des données retracées dans le tableau précédent, nous conduit à conclure que les communes étudiées appartiennent à des catégories des communes pauvres. Elles se situent dans les zones de montagne et dans l'arrière pays côtier. Elles sont souvent caractérisées par de forts taux de chômage et par une population active, travaillant principalement dans l'agriculture et dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Elles sont également dépourvues de toute présence d'entreprises économiques susceptible de générer un niveau de recettes fiscales important, afin de contribuer au financement de leur développement.

Le plus faible ratio de richesse est enregistré en 2015, par la commune de Frikat, qui était de 55,56 DA/H, ce qui confirme son extrême pauvreté. En 2016, celui-ci a atteint 64,80 DA/H, soit une différence de 25.30 DA/H comparativement à l'année 2017.

De même, le ratio de richesse de la commune d'Ait Yahia en 2015, était de 72,41 DA/H. À partir de l'année 2016, celui-ci a atteint 80,56 DA/H, soit une différence de 20,48 DA/H à l'année 2017. La commune d'Illilten, de son côté n'a réalisé en 2015, qu'un ratio de richesse de 129,435DA/H, partir de l'année 2016, celui-ci a atteint 116 ,02 DA/H, soit une différence de 15,18 DA/H à l'année 2017.

Ceci s'explique que ces communes n'a désormais aucune base économique génératrice de revenu. Le même constat est valable pour les communes de Tigzirt et Yakourene, qui ont réalisé en 2005, des ratios respectifs variant entre 585.39 et 766.58 DA/H, La baisse contenue du ratio de richesse communal résulte d'une part, du phénomène de l'urbanisation accéléré et du nombre

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

d'habitants qui s'élève de plus en plus et d'autre part, des recettes fiscales et domaniales des communes qui se dégradent de plus en plus.

II.2. Etude du ratio d'autofinancement des communes rurales étudiées

L'autofinancement est un indicateur important de la santé financière d'une commune, et qui exprime sa capacité d'autofinancement n'est pas mobilisé par l'ensemble des communes représentatives de notre échantillon et des communes d'Algérie en général. Celui-ci diffère d'une commune à une autre selon son degré de richesse ou de pauvreté. A première vue, il est constaté que l'autofinancement est en corrélation positive avec les recettes de fonctionnement dont disposent les communes. La catégorie des communes les mieux dotées en ressources fiscales, arrive du moins à autofinancer son effort d'équipement de façon appréciable. Les montants des prélèvements pour la section d'équipement du budget servent généralement à financer les infrastructures de types socioéconomiques, liées à l'entretien de la voirie, le transport et le ramassage scolaire pour améliorer le cadre de vie des citoyens.

II.2.1. Etude du ratio auto financement dans les recettes de fonctionnement communales

Avant de procéder à l'évaluation de la contribution de l'autofinancement dans les recettes d'équipement communales, nous avons procédé à l'étude du ratio : Auto financement / Recettes de fonctionnement. Les résultats sont retracés dans le tableau n° 12.

Tableau n° 13: Evaluation de la part de l'autofinancement communal dans les recettes de fonctionnement pour la période 2015-2017(en %)

Communes	Années	2015	2016	2017
	Illilten	4.14	2.59	3.53
Ait Yahia	4.54	3.45	5.33	
Yakouren	6.30	5.40	3.78	
Tigzirt	7.52	6.21	4.93	
Frikat	3,79	3,89	4,03	

Source : établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

A travers les chiffres et les ratios calculés, nous constatons que la majeure partie des communes pauvres est loin de dégager les 10% exigés sur le plan réglementaire, dont le but est de contribuer au financement de l'équipement communal. Celui-ci est inférieur à 10 % et pour la

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

plupart voisin de 5% des recettes de fonctionnement dont elles disposent. Cette tendance renvoie à la faiblesse de leurs ressources fiscales, dont la majorité est située en montagne ou en haute montagne. Par conséquent, elles ne prélèvent uniquement que les 10% obligatoires prévu par la réglementation.

II.2.2. Contribution de l'autofinancement dans les recettes d'équipement communales

Afin d'apprécier la contribution de l'autofinancement communal dans les recettes d'équipement des budgets étudiées, nous avons procédé à l'étude du ratio autofinancement communal / Recette d'équipement. Les résultats sont inclus dans le tableau n°13.

Tableau n°14 : Evaluation de la part de l'autofinancement communal dans les recettes d'équipement pour la période 2015-2017 (en %)

Années Communes	2015	2016	2017	Contribution moyenne
Illilten	3.24	2.18	2.93	2.78
Ait Yahia	3.97	4.28	2.73	3.66
Yakouren	5.75	10.17	2.12	6.01
Tigzirt	7.65	8.09	3.18	6.31
Frikat	4,86	4,61	5,49	4,98

Source : établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

A partir des données retracées dans ce tableau, il est constaté que toutes les communes de l'échantillon enregistrent des ratios d'autofinancement sur les recettes d'équipement très faibles pour toutes les communes rurales étudiée. La plupart des communes étudiées affichent des ratios moyens qui ne dépassent pas 6,31% des recettes d'équipement dont elles disposent. L'autofinancement prélevé par ces communes ne contribue que d'une manière faible au financement de l'équipement communal. Ceci est dû à la faiblesse des recettes de fonctionnement de la commune sur lesquelles ces prélèvements sont effectués, et du manque accru des recettes fiscales. Par conséquent, la faiblesse d'autofinancement se répercute sur le niveau général des opérations d'équipement réalisées ainsi que le niveau de développement atteint.

II.2.3. Etude de l'affectation des dépenses d'équipement communales

Les dépenses d'équipement concernent essentiellement les projets réalisés par l'autofinancement, Afin d'apprécier la nature de couverture des dépenses d'équipement communales, nous avons procédé à analyser de ratios suivant :

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Autofinancement communal / dépenses d'équipement communales

Les résultats sont retracés dans les tableaux suivant :

Tableau n° 15 : Etude de la contribution de l'autofinancement dans les dépenses d'équipement communales durant la période 2015-2017 (en %)

Communes \ Années	2015	2016	2017	Evolution moyenne
	Auto financement	Auto financement	Auto financement	
Illilten	3.24	2.18	2.96	2.79
Ait Yahia	3.97	4.29	2.73	3.66
Yakouren	5.75	10.18	2.12	6.02
Tigzirt	7.18	8.09	3.17	6.14
Frikat	4.89	4.61	5.49	4.99

Source : établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

Nous constatons d'une part, que les niveaux d'autofinancement des dépenses d'équipement ont atteint des seuils très faibles dans les cinq communes rurales. Ces ratios sont des seuils minimum, pour les cinq communes. Ceci renvoie à la faiblesse des recettes fiscales et patrimoniales des communes. De ce fait, ces communes sont largement déficitaires et deviennent tributaires de fortes subventions de l'Etat pour équilibrer leurs budgets.

II.2.4. Evolution du besoin de financement des communes rurales étudiée

Il s'agira de présenter la situation des recettes et des dépenses avant de déterminer successivement, l'épargne brute, l'épargne nette, la capacité d'investissement et le besoin de financement des communes rurales étudié pour la période de 2015 a 2017.

II.2.4.1. Recettes réelles de fonctionnement des communes rurales de l'échantillon d'étude

Les recettes réelles de fonctionnement sont obtenues à travers le tableau suivant.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Tableau n° 16 : Evolution des recettes réelles de fonctionnement des communes rurales

Communes	année			
	Recette réel	2015	2016	2017
Yakourene	Recette de fonctionnement	147284656	157821133	165871135
	Excédent des exercices antérieurs	22178981	37956241	18264476
	Recette réelle de fonctionnement	125105675	119864892	147606659
Illilten	Recette de fonctionnement	124248336	110715522	109109893
	Excédent des exercices antérieurs	9480559	11297501	16473354
	Recette réelle de fonctionnement	114767777	105418021	92636539
Ait Yahia	Recette de fonctionnement	328599140	309070114	338377011
	Excédent des exercices antérieurs	77432705	91391932	101968555
	Recette réelle de fonctionnement	251166434	217678182	236408455
Tigzirt	Recette de fonctionnement	280262737	219911471	191329563
	Excédent des exercices antérieurs	102498488	90897064	50862404
	Recette réelle de fonctionnement	177764249	129014407	140467159
Frikat	Recette de fonctionnement	167255898	149905482	129886647
	Excédent des exercices antérieurs	44634713	41473993	21454800
	Recette réelle de fonctionnement	122621185	108431489	108431847

Source : établi par nous-mêmes à partir des extraits des comptes budgétaire des cinq communes

Les recettes réelles de fonctionnement des communes rurales de l'échantillon d'études ont connu une diminution entre 2015 à 2017. Cette diminution des ressources pèse sur la situation budgétaire des collectivités qui se voit de plus en plus contraintes de limiter leurs investissements.

II.2.4.2. Dépenses réelles de fonctionnement des communes rurales de l'échantillon d'étude

La maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement sera modulable afin de mieux appréhender la situation financière de chaque collectivité locale et les efforts de gestion déjà effectués.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Tableau n°17 : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement des communes rurales pour la période 2015 à 2017

Communes	année			
	Dépense réelle	2015	2016	2017
Yakourene	Dépense de fonctionnement	94656702	109076529	133456370
	Prélèvement pour les dépenses d'équipement	13839514	22979547	9103839
	Dépense réelle de fonctionnement	80817188	86096982	124352531
Illilten	Dépense de fonctionnement	114767777	99418021	92636529
	Prélèvement pour les dépenses d'équipement	5146489	2834489	3800691
	Dépense réelle de fonctionnement	109621287	96583532	88835838
Ait Yahia	Dépense de fonctionnement	114767777	99418021	92636529
	Prélèvement pour les dépenses d'équipement	5146489	2834489	3800691
	Dépense réelle de fonctionnement	109621287	96583532	88835838
Tigzirt	Dépense de fonctionnement	189365673	169049067	142115442
	Prélèvement pour les dépenses d'équipement	28383906	27751515	8904238
	Dépense réelle de fonctionnement	160981767	141297552	133211204
Frikat	Dépense de fonctionnement	113459405	122600685	101426433
	Prélèvement pour les dépenses d'équipement	6100000	5849997	4300000
	Dépense réelle de fonctionnement	107359405	116750688	97126433

Source : établi par nous-mêmes à partir des extraits des comptes budgétaire des cinq communes

Les dépenses réelles de fonctionnement des communes rurales de l'échantillon d'études ont connu une chute entre 2015 et 2017.

II.2.4.3. Détermination de l'épargne brute des communes rurales pour la période 2015 à 2017

L'épargne brute est constituée par les recettes réelles de fonctionnement desquelles l'on soustrait les dépenses réelles de fonctionnement.

Épargne brute aussi appelée, La capacité d'autofinancement (CAF) brute, traduit la faculté d'une collectivité à financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement et le remboursement en capital de la dette.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Tableau n°19 : Détermination de l'épargne brute des communes rurales étudiée

Communes	Epargne brute	Année		
		2015	2016	2017
Yakourene	Recettes réelles de fonctionnement	125105675	119864892	147606659
	Dépenses réelles de fonctionnement	80817188	86096982	124352531
	Epargne brute	44288487	33767910	23254128
Illilten	Recettes réelles de fonctionnement	114767777	105418021	92636539
	Dépenses réelles de fonctionnement	109621287	96583532	88835838
	Epargne brute	5146490	8834489	3800701
Ait Yahia	Recettes réelles de fonctionnement	251166434	217678182	236408455
	Dépenses réelles de fonctionnement	156564699	110352429	142632936
	Epargne brute	94601734	10732575	93775519
Tigzirt	Recettes réelles de fonctionnement	177764249	227260415	140467159
	Dépenses réelles de fonctionnement	160981767	141297552	133211204
	Epargne brute	16782482	-12283145	7255955
Frikat	Recettes réelles de fonctionnement	122621185	108431489	108431847
	Dépenses réelles de fonctionnement	107359405	116750688	971264335
	Epargne brute	15281780	-8319199	11305414

Source : établi par nous-mêmes à partir des extraits des comptes budgétaire de cinq communes étudiées

L'épargne brute a connu pendant la période d'observation une hausse en 2015, une baisse croissante en 2016 avant de connaître une augmentation substantielle en 2017. Sur la période d'études, les communes rurales de l'échantillon d'études n'arrivent pas à épargner en raison de la faiblesse de ses recettes par rapport à ses dépenses.

II.2.4.4. Détermination de l'épargne nette des communes rurale étudiée

L'épargne nette est constituée par l'épargne brute à laquelle l'on soustrait les annuités d'amortissement éventuel du capital de la dette de la commune.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Tableau n°20: Détermination de l'épargne nette des communes rurale étudiée

Communes	Epargne nette	Année		
		2015	2016	2017
Yakourene	Epargne brute	44288487	33767910	23254128
	Amortissement de capitale de la dette	0	0	0
	Epargne nette	44288487	33767910	23254128
Illilten	Epargne brute	5146490	105418021	3800701
	Amortissement de capitale de la dette	0	0	0
	Epargne nette	5146490	8834489	3800701
Ait Yahia	Epargne brute	94601734	10732575	93775519
	Amortissement de capitale de la dette	0	0	0
	Epargne nette	94601734	10732575	93775519
Tigzirt	Epargne brute	16782482	93775519	7255955
	Amortissement de capitale de la dette	0	0	0
	Epargne nette	16782482	93775519	7255955
Frikat	Epargne brute	15281780	-8319199	11305414
	Amortissement de capitale de la dette	0	0	0
	Epargne nette	15281780	-8319199	11305414

Source : établi par nous-mêmes à partir des extraits des comptes budgétaire des cinq communes.

Les communes rurales de l'échantillon d'études Tigzirt et Frikat ont dégagé des épargnes nettes négatives en 2016 se la signifie que les ressources issues du fonctionnement courant se révèlent non seulement indisponibles pour financer l'investissement .pour la période 2015 et 2017 ont dégagé des épargnes nettes positive dans d'autres communes de l'échantillon, Yakouren ; Illilten et Ait yahia.

II.2.4.5.Détermination de la capacité d'investissement des communes rurale de l'échantillon d'étude

La capacité d'investissement de commune est constituée par l'épargne nette à laquelle s'ajoutent les recettes réelles d'investissement .Elle exprime le pouvoir financier théorique de l'autorité locale à procéder à des investissements dans la commune. Cette capacité d'investissement est lourdement tributaire des dépenses de fonctionnement (relativement élevés) et des recettes réelles d'investissement souvent très faibles. Compte tenu des produits de prélèvements, les recettes réelles de la commune apparaissent insignifiantes.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Tableau n° 21: Détermination la capacité d'investissement des communes rurale étudiée

Communes	Capacité d'investissement	Année		
		2015	2016	2017
Yakourene	Epargne nette	44288487	33767910	23254128
	Recette réel d'investissement	31889331	17213069	56789254
	Capacité d'investissement	23617818	119446835	140467197
Illilten	Epargne nette	5146490	8834489	3800701
	Recette réel d'investissement	58052437	46263927	51219848
	Capacité d'investissement	-9096921	-7165511	-3324346
Ait Yahia	Epargne nette	95601734	10732575	93775519
	Recette réel d'investissement	11676061	10159962	14898501
	Capacité d'investissement	-24390772	-8453080	-27809545
Tigzirt	Epargne nette	16782482	93775519	7255955
	Recette réel d'investissement	180937139	214423119	185934212
	Capacité d'investissement	-70052397	11786944	10092391
Frikat	Epargne nette	15281780	-8319199	11305414
	Recette réel d'investissement	18643475	85061593	61406047
	Capacité d'investissement	-10336695	-93380792	-50100633

Source : établi par nous-mêmes à partir des extraits des comptes budgétaire des cinq communes

La capacité d'investissement s'est considérablement dégradée durant les années 2015, 2016 et 2017 ; pour toutes les communes rurales de l'échantillon d'études.

II.2.4.6. Détermination du besoin de financement des communes rurales étudiée pour la période de 2015 à 2017.

Le besoin de financement de la commune est fait de sa capacité d'investissement diminuée du montant de ses dépenses réelles d'investissement. Cet indicateur permet de mesurer la marge de manœuvre financière de la commune après règlement de ses charges annuelles et réalisation des investissements envisagés. Une valeur algébrique négative signifie que la commune a effectué des investissements au-delà de ce que permettait sa capacité d'investissement effective et donc dégage un besoin de financement qui peut également être le résultat d'un lourd déficit de fonctionnement qui n'a pu être compensé par les recettes réelles d'investissement de la commune.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Tableau n° 22: Evolution du besoin de financement global des cinq communes rurales étudiée

Communes	Besoin de financement	Année		
		2015	2016	2017
Yakourene	Capacité d'investissement	23617818	119446835	140467197
	Dépense réel d'investissement	544899821	109076529	133456370
	Besoin de financement	-40872200	10370306	7010827
Illilten	Capacité d'investissement	43198927	35098416	45020549
	Dépense réel d'investissement	52295848	42263927	48344805
	Besoin de financement	-9096921	-7165511	-3324346
Ait Yahia	Capacité d'investissement	-24390772	-8453080	-27809545
	Dépense réel d'investissement	45626951	30201651	52086081
	Besoin de financement	-70017733	-38654731	-79895626
Tigzirt	Capacité d'investissement	-70052397	11786944	10092391
	Dépense réel d'investissement	217772018	116867050	123097776
	Besoin de financement	-28782415	-10508010	-11300538
Frikat	Capacité d'investissement	13925255	36742394	42711461
	Dépense réel d'investissement	66824269	70881849	58190880
	Besoin de financement	-52899014	-34139455	-15479419

Source : établi par nous-mêmes à partir des tableaux n° 30 ; 31

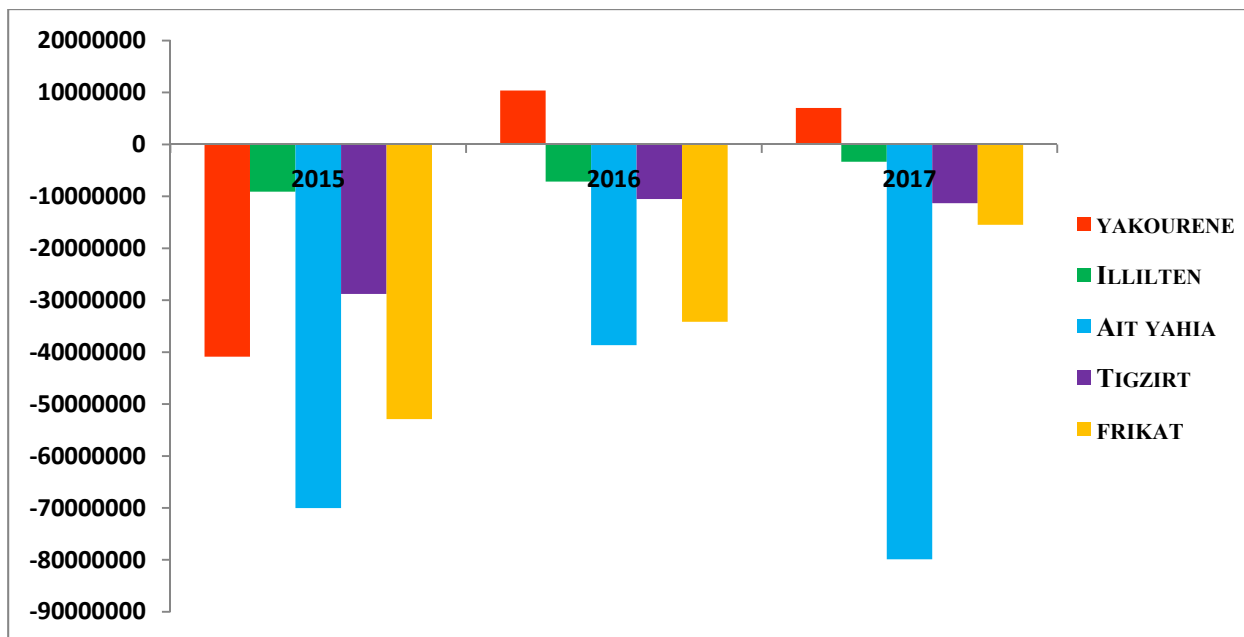
Tableau n° 23: Evolution du besoin de financement global des cinq communes rurales de l'échantillon d'étude

Année Commune	2015	2016	2017
Yakourene	-40872200	10370306	7010827
Illilten	-9096921	-7165511	-3324346
Ait Yahia	-70017733	-38654731	-79895626
Tigzirt	-28782415	-10508010	-11300538
Frikat	-52899014	-34139455	-15479419

Source : établi par nous-mêmes à partir de Tableau 32

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Figure 06: Evolution du besoin de financement des cinq communes étudiées pour la période de 2015 à 2017



Source : établi par nous même.

Le besoin de financement exprime la capacité de la commune à autofinancer ses dépenses d'investissement. L'analyse des données retracées dans le tableau et le graphe fait ressortir ce qui suit :

Une tendance baissière du fonds de roulement pendant toutes les années déchantions d'études, compte tenu de la faible capacité d'investissement successive enregistrée sur la période.

Le besoin de financement négatif signifie que les ressources issues du fonctionnement courant se révèlent non seulement indisponibles pour financer l'investissement. Il est à remarquer que les ressources financières affectées aux dépenses d'investissement par ces Communes rurales ne permettent de financer ses besoins pour son développement. Elle se traduit par un besoin croissant de financement. La force d'une Commune se mesure par sa capacité de financement qui représente le surplus dégagé par la Commune sur son fonctionnement afin de financer une partie de ses investissements.

Dans le cas de cette étude, il ressort du tableau n° 25 ci-dessus que les Communes rurales dans la willaya de Tizi-Ouzou ne dégagent pas de surplus pour le financement de ses besoins, en raison de la faiblesse de ses moyens financiers par rapport à ses dépenses. Cela explique que la majorité des communes rurales sont dans une situation déficitaire. Cette situation peut être expliquée par le manque des ressources fiscales et par le manque des activités économiques et commerciales.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

On constate que la wilaya de Tizi-Ouzou est parmi les wilayas qui ont le nombre le plus élevé des communes présentant des budgets déficitaires à l'échelle nationale. Nous permet de constater que plus de 85% des communes qui la composent en sont déficitaires. Souffrent de l'augmentation des charges obligatoires, notamment les charges des personnels, les frais de fonctionnement des écoles primaires, les frais de gestion courants. Pour pallier les insuffisances du système fiscal local et atténuer les disparités financières intercommunales, une politique nationale de solidarité et de péréquation avait été adoptée dans un processus de consolidation et de coordination des ressources financières.

III. Les causes qui sont à l'origine du besoin de financement

L'origine du besoin de financement peut venir de nombreux événements internes ou externes à la commune qui se traduit par un décalage entre les recettes et les dépenses d'une commune.

III.1. Estimation de la part de l'autofinancement dans les recettes fiscales des communes

Les recettes fiscales constituent une variable déterminante dans l'évolution du prélèvement obligatoire pour les dépenses d'équipement effectué sur les recettes de fonctionnement dans le sens où il suit la même tendance dans leur évolution. Afin de vérifier cet état de fait, nous avons procédé à l'étude du ratio.

Autofinancement / Recette fiscale

Les résultats sont donnés dans le tableau ci-après :

Tableau n ° 24 : La part de l'autofinancement dans les recettes fiscales des communes

Années	2015	2016	2017
Communes			
Illiltén	11.85	10.12	9.50
Ait Yahia	14.19	15.59	13.84
Yakouren	12.67	13.15	14.50
Tigzirt	12.89	11.03	13.43
Frikat	16.36	15.55	14.12

Source : établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Il ressort de ce tableau que le ratio de prélèvement moyen en recettes fiscales le plus faible est enregistré par la commune rurale d'Illilten, avec 9.50 %. Ces faibles taux de prélèvement sont liés aux facteurs suivants :

- Faiblesse et archaïsme du système fiscal actuel ;
- Dégradation des recettes domaniales et patrimoniales des communes ;
- Importance des missions et le plan de charges incombant aux communes, notamment la lourdeur des charges obligatoires.

III.2. Etude de l'effort d'équipement communal

Afin de nous permettre d'apprécier l'effort d'équipement communal, nous avons procédé à l'étude du ratio :

Dépenses d'équipement communales / Nombre d'habitants

**Tableau n° 25: Effort d'équipement communal pour la période 2015-2017
(en DA/Habitant)**

Commune \ Années	Nombre d'habitants ¹	2015	2016	2017	Effort d'équipement
Illilten	9142	17370.92	14220.33	14208.46	15266.57
Ait Yahia	14439	16590.97	16841.39	18050.92	17161.09
Yakourene	12203	20478.65	18500.69	18447.87	19142.40
Tigzirt	11962	30352.85	28673.19	23440.86	27488.96
Frikat	15200	7590.76	8342.16	9051.93	8328.28

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

Nous devons noter que les subventions d'équipement provenant de l'Etat et du CGSCL sont des variables déterminantes de l'effort d'équipement communal. Plus ces subventions sont importantes, plus est appréciable le niveau de l'effort d'équipement communal. Cependant, moins elles sont importantes, moins est faible l'effort d'équipement communal.

De l'analyse des ratios calculés dans le tableau ci-dessus, nous constatons que le niveau d'effort d'équipement communal n'est pas tout à fait conséquent si on prend en considération les disparités de richesses communales. Cette situation se justifie par le nombre d'habitants élevé de la commune comparativement aux dépenses qu'elle effectue. On relève également du tableau que

¹ R.G.P. H. 2008.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

les communes rurales et montagneuses, à l'exemple Frikat et Illilten dans leur totalité enregistrent la même tendance. Celles-ci sont confrontées à un faible niveau d'équipement. Ces communes souffrent du manque d'infrastructures de base les plus élémentaires tel que :

Le réseau routiers, les équipements scolaires et sanitaires et l'absence de réseaux d'assainissement. L'effort d'équipement réalisé par la plupart des communes pauvres qui continuent à percevoir de maigres enveloppes financières qui s'ajoutent au manque flagrant de leurs ressources fiscales est orienté pour l'acquisition de quelques matériels et outillages, la réalisation des infrastructures de base, concernant, l'assainissement, l'A.E.P et l'extension de l'éclairage public.

III.3.Prépondérance des frais des personnels

A travers l'analyse des données des tableaux précédents, nous constatons que les dépenses des personnels constituent les charges les plus importantes étant donné la nature de l'activité de la commune centrée sur la prestation de service.

Nous avons procédé à l'étude de l'affectation des dépenses de fonctionnement à travers le calcul du ratio :

Charge des personnels / Dépenses de fonctionnement

Les résultats sont retracés dans le tableau ci-dessous

Tableau n°26: Evaluation des taux de couverture des frais des personnels par dépenses de fonctionnement des communes pour la période 2015-2017

Années Communes	2015		2016		2017	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Illilten	63779967	34	62873263	33	61323398	33
Yakouren	95674241	37	90720966	35	70726037	28
Ait Yahia	51268276	35	48580380	33	48243968	35
Tigzirt	112927500	37	98804468	33	90300316	30
Frikat	77984127	33	78587688	34	75741256	33

Source: établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

Comme le montre ce tableau, les dépenses des personnels constituent la principale dépense de fonctionnement, pour laquelle les élus ne disposent que d'une faible marge de manœuvre, étant donné que la commune utilise beaucoup plus le facteur travail que le capital. Elles augmentent d'année en année et d'une commune à autre. Dans les communes d'Illilten et Ait Yahia, qui

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

souffrent du problème de l'ampleur des charges des personnels, comparativement à la commune de Tizirt, cette catégorie de dépenses dans leurs budgets occupe une part plus importante.

Le niveau des recettes de fonctionnement est un facteur déterminant la part qu'occupent les dépenses des personnels dans le total des dépenses de gestion.

Afin de nous rendre compte de ceci, nous avons procédé au calcul du ratio :

Charges des personnels / Recettes de fonctionnement

Les résultats sont retracés dans le tableau ci-après :

Tableau n° 27: Evaluation des taux de couverture des frais des personnels par les recettes de fonctionnement des communes pour la période 2015-2017 (en %)

Commune	Année	2015	2016	2017	Taux de couverture moyen
	Illilten		51	57	52
Yakouren		48	45	55	49,33
Ait Yahia		24	25	22	23,66
Tigzirt		41.88	43.48	50.03	45.13
Frikat		52 ,32	52,27	50,15	51,58

Source: établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

A partir de ces résultats, il ressort que les communes à un mauvais état financière elles n'arrivent pas à couvrir la totalité de leurs frais des personnels et quelques autres dépenses obligatoires. Ceci est du à l'inefficace des recettes fiscales dans leurs budgets respectifs.

La commune de Yakourene, Tigzirt et Ait Yahia qui représentent de faibles taux de couverture, qui sont dus à la faiblesse des ressources fiscales et patrimoniales dans leurs budgets respectifs. Ils sont dus également à la faiblesse des recettes de fonctionnement dont elles disposent. Il faut noter que ce sont les communes dépourvues financièrement qui souffrent du poids des charges des personnels dans le total des recettes de gestion, cet état de fait réduit les marges de manœuvre des élus locaux et limite le choix entre les dépenses obligatoires et les dépenses facultatives.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Section 02 : Etude du mode de financement des communes rurales étudiée

Les ressources financières des « CT » reposent essentiellement sur les subventions et les dotations de l'Etat en première lieu, et sur les produits des impôts et taxes en second lieu, mais malheureusement les deux dernières « impôt, taxe » ce sont faible pour couvrir les dépenses des « CT » donc à chaque fois l'Etat intervient pour rétablir les déséquilibres budgétaires. Et pour réduire les inégalités financières.

1. Etude du potentiel fiscale des communes rurales étudiée

1.1. Evolution des recettes fiscales des communes rurales étudiée

Le poids des impôts locaux dans l'ensemble des ressources locales est l'indicateur le plus déterminant de l'autonomie financière des collectivités territoriales. Afin de la mesurer, nous avons procédé au calcul du ratio :

Recettes fiscales / Recettes de fonctionnement

Les résultats sont représentés dans le tableau ci après :

Tableau n°28 : Evolution des recettes fiscales de cinq communes rurales

Années Communes	2015	2016	2017
Illilten	6984886	6145524	7104595
Ait Yahia	1276989	1455224	2959215
Yakouren	1296989	1103983	1411492
Tigzirt	6617360	7969545	6310479
FRIKAT	8513535	8534123	8515144

Source : établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

Les recettes fiscales constituent un facteur déterminant dans la structure du budget communal, ainsi qu'une garantie pour la continuité de l'offre du service public. Les ratios calculés, inclus dans ce tableau sont révélateurs de l'ampleur des inégalités financières en matière de génération et de mobilisation des recettes fiscales pour les cinq communes étudiées. Ces inégalités sont le résultat de la différenciation de positionnement géographiques des communes et la mauvaise répartition spéciale de leurs activités économiques et commerciales comme il est exposé dans le tableau ci-dessus.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Ainsi, nous remarquons que l'évolution des ressources fiscales, diffère d'une commune à autre et ne possédant pratiquement aucune activité économique sur son territoire, par conséquent ces communes appartiennent globalement même caractère rurale.

1.2. Evolution des dépenses de fonctionnement par les recettes fiscales des communes rurales étudiée

Pour nous permettre de voir la logique qui domine dans le financement des charges des communes, nous avons procédé au calcul d'un ratio indispensable :

Recettes fiscales / dépenses de fonctionnement

Tableau n°29: Taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes fiscales pour la période 2015-2017 (en %)

Communes \ Années	2015	2016	2017	Evolution moyenne
Illilten	5,47	5,62	6,61	5,9
Yakouren	6,59	5,48	6,90	6,32
Ait Yahia	6,66	8,58	11,24	8,83
Tigzirt	24.54	32.11	36.74	31.13
Frikat	7,52	5,67	7,76	6,98

Source : établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

De l'analyse des ratios retracés dans le tableau n° 19, Pour les cinq communes qui est des communes pauvres, le taux de couverture moyens ne dépasse pas 8,83% des recettes fiscales dont elle dispose, Cet état de fait renvoi à la difficulté pour ces communes à suivre l'évolution des dépenses de fonctionnement comparativement aux ressources propres dont elles dispose. De l'autre coté, le financement par le biais des ressources fiscales locales ne dépasse pas 40% des dépenses de fonctionnement pour la commune de Tigzirt qui est une commune à revenu intermédiaires.

1.3. Evolution de potentiel fiscale des communes rurales étudiée

Le ratio Recettes fiscales/Nombre d'habitants qui exprime le potentiel fiscal d'une commune, nous permet de mettre en évidence les ressources fiscales qu'elle mobilise, rapportées à

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

sa population. Il sert également à montrer le montant des ressources fiscales qu'une commune peut consacrer pour chaque résident dans la fourniture du service public local.¹

Tableau n° 30: Estimation du potentiel fiscal des communes rurales étudiée

Communes \ Années	2015	2016	2017	Potentiel fiscal moyen
illilten	764,04	672,22	777.13	478.75
Ait Yahia	898.75	4256.20	1659.34	2271.46
yakourene	1063.43	904.68	1205.56	1057.89
Tigzirt	5531.46	6100.11	5543.42	5724.98
frikat	560.54	561.46	560.21	560.73

Source : établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

La commune qui représente un potentiel fiscal moyen est la commune de Tigzirt avec un montant de 5724,98DA/HA, ce montant ne reflète pas la réalité de la santé financière de la commune vue le nombre d'habitants qu'elle abrite (11 962 habitants²).

La collectivité dont le potentiel fiscal est relativement faible est la commune illilten et la commune Frikat, qui n'a réalisé que 560.73 DA/H, soit une différence de 5246.23DA/H comparativement à la commune de Tigzirt.

Ces chiffres sont des témoins très fidèles de la répartition inéquitable de la richesse fiscale entre les communes étudiées et les autres communes en général. Cette mauvaise répartition se traduit par l'existence des inégalités financières intercommunales.

1.4. Les ressources provenant des produits d'exploitation et domaniales

Les communes disposent pour le financement de leurs budgets, en plus des recettes fiscales et parafiscales, des ressources qu'elles peuvent tirer de l'exploitation de leur patrimoine mobilier et immobilier. Ces recettes sont très variées : loyers des immeubles, droits de stationnement, droit de voirie, redevance pour occupation du patrimoine communal, etc.

Le tableau suivant illustre la faible participation des produits d'exploitation domaniaux dans le financement des dépenses de fonctionnement

¹ ANICHE (A), Op, Cit, p 330.

² R.G.P.H. 2008.

Tableau n° 31: Part des recettes patrimoniales et domaniales dans les recettes globales de fonctionnement

Communes	Années	2015	2016	2017
	Illilten		615320	948835
Ait Yahia		312768	712768	567768
Yakourene		268025	268025	268025
Tigzirt		286099	292723	378465
Frikat		112548	132400	125486

Source : établi par nos soins à partir les données des comptes administratifs

Il ressort de l'analyse du tableau, que les recettes domaniales et patrimoniales sont d'extrême faiblesse.

Par ailleurs, malgré les taux enregistrés au niveau de la commune illilten qui sont élevés en les comparants avec les taux des deux autres communes étudiées, ceux-ci restent insignifiants. Bien que la commune de Yakourene et Frikat occupe une place géographique avantageuse, ses recettes domaniales et patrimoniales tout au long des trois années étudiées n'arrivent pas à dépasser le taux de 268025 en termes de réalisations.

Pour la commune de Tigzirt occupe une place géographique avantageuse (zone de frange littorale), ses recettes domaniales et patrimoniales tout au long des trois années étudiées n'arrivent pas à dépasser le taux de 31% en termes de réalisations.

2. Evolution de subvention de péréquation des communes rurales étudiées

Le but de cette péréquation et de réduire les inégalités financières existantes entre les communes, cette inégalité c'est la conséquence de la répartition inégale de la matière imposable, donc les communes rurales pauvres a besoin de cette péréquation afin d'équilibrer leurs recettes fiscales, et permettre d'établir leur propre budget sur la base des ressources qu'ils sont alloués.

Nous pouvons confirmer cet état de fait par l'étude de l'évolution de ces subventions par rapport aux recettes de fonctionnement réalisées pour ces cinq communes.

2.1.Ratios de subvention de péréquation/Recettes de fonctionnement

Le but de cette péréquation et de réduire les inégalités financières existantes entre les communes, cette inégalité c'est la conséquence de la répartition inégale de la matière imposable, donc les communes pauvres a besoin de cette péréquation afin de d'équilibrer leurs recettes fiscales, et leur permettre d'établir leur propre budget sur la base des ressources qu'ils leur sont alloués.

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Tableau n°32: Evaluation du taux de présence des subventions de péréquations dans les recettes de fonctionnement pour la période 2015-2017.

Commune \ Années	2015	2016	2017
Illiltene	2842896	29218276	47103746
Ait Yahia	27735309	28966900	34781840
Yakourene	92650420	93311603	97129422
Tigzirt	40677846	41998176	49999291
Frikat	32547896	33701502	34254789

Source : établi par nos soins à partir les données de compte administrative.

Dans le tableau nous constatons que le ratio de péréquation diffère d'une commune à une autre selon leur besoin. Nous devons noter que plus les subventions de l'Etat et du CGSCL .on remarque que seules les communes rurales pauvres peuvent bénéficier de montant de subvention de la péréquation. Ce qui est le cas de la commune d'Illiltene ; Ait Yahia ; Frikat ; Yakourene et Tigzirt. Cette subvention attribuée par le CGSCL. C'est une forme de redistribution de la fiscalité locale qui est à l'origine inégalement répartie entre toutes les communes. Celles-ci a des ratios de richesses inférieures au ratio d'équilibre. Toute au long de la période étudiée, le soutien financier en faveur des communes pauvres. L'augmentation des montants des subventions s'explique par l'ampleur des inégalités financières intercommunales. Cette catégorie de communes semble s'inscrire par conséquent dans une logique d'attente récurrente des pouvoirs de fonds sous forme de subventions.

2.2. Contribution des subventions dans les recettes d'équipement communales

L'importance des subventions d'équipement de l'Etat (plans communaux de développement, subvention de wilaya, CGSCL et des emprunts) contractés dans le budget communal, nous renseigne sur le degré de dépendance financière des communes de l'Etat et donc de leur autonomie financière. Or, il est rendu compte que celle-ci est limitée. Cette limite sur le plan financier se manifeste par l'importance des dotations dans les budgets communaux. A fin d'apprécier la contribution des subventions provenant de l'Etat, du budget de la wilaya et du CGSCL dans les recettes d'équipement des communes enquêtées, nous avons procédé à étudier le ratio suivant :

Subvention / Recettes d'équipement

Les résultats auxquels nous sommes parvenus sont retracés dans le tableau ci-après :

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

Tableau n°33: Evaluation de la contribution des subventions dans les recettes d'équipement des communes rurale pour la période 2015-2017 (en %)

Communes \ Années	2015	2016	2017
Illilten	73.61	78.78	86.17
Ait Yahia	67.68	64.77	64.85
Yakouren	72.49	58.59	69.06
Tigzirt	72	62	56.75
Frikat	95.14	95.39	94.50

Source : établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

L'analyse des données de ce tableau est très révélatrice d'enseignement. Ces ratios nous font constater que l'Etat est le pourvoyeur principal de fonds pour le financement de l'équipement communal, particulièrement pour les communes rurales et pauvres. La dépendance chronique de la plupart des communes à revenus moyens et pauvres des subventions de l'Etat dans leurs budgets d'équipement, témoigne qu'elles sont de simples entités assistées, dans la mesure où la majeure partie du financement, de leurs équipements provient essentiellement des dotations de l'Etat.

Le financement par le biais de ces subventions est prépondérant de l'ampleur dans chaque exercice budgétaire. A titre d'exemple, entre 2015 à 2017, elles représentent des taux de 73,51 à 86,17% du total des recettes d'équipement pour la commune d'Illilten.

Ces subventions qui dans la théorie devaient jouer le rôle secondaire et facultatif deviennent dans la réalité indispensable pour le financement de l'effort de développement par ces communes rurale enquêtées et la majorité des communes algériennes, particulièrement pour les communes pauvres et d'extrême pauvreté, du fait que leur équipement est alimenté essentiellement par ces subventions, ainsi que les programmes de réalisation d'équipements publics sous forme de Plan Sectoriel de Développement (P.S.D.), à l'exception de quelques unes qui arrivent à initier quelque projets d'équipement par l'autofinancement qu'elles dégagent sur leur fonctionnement.

2.3.Affectation des dépenses d'équipement communales

Les dépenses d'équipement concernent essentiellement les projets ceux réalisés par les subventions de l'Etat et ceux réalisés par les autres sources de financement. Afin d'apprécier la

Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers du diagnostic du besoin de financement

nature de couverture des dépenses d'équipement communales, nous avons procédé à analyser les deux ratios majeurs qui sont :

Subventions / dépenses d'équipement communales

Les résultats sont retracés dans les tableaux suivant :

Tableau n° 34 : Etude de la contribution des subventions dans les dépenses d'équipement communales durant la période 2015-2017 (en %)

Années Communes	2015	2016	2017	Evolution moyenne
	subventions	subventions	subventions	
Illilten	73.61	78.78	86.17	79.52
Ait Yahia	67.69	64.78	64.86	65.78
yakourene	72.94	66.38	69.06	69.46
Tigzirt	72.05	62.07	56.75	63.62
Frikat	95.81	95.41	75.67	88.96

Source : établi par nous-mêmes à partir des comptes administratifs des communes

De l'analyse du ratio qui exprime la contribution des subventions dans le financement des dépenses d'équipement communales, nous pouvons conclure que ces subventions représentent la ressource la plus déterminante dans le financement de l'équipement public communal, comparativement aux recettes provenant de l'autofinancement. Sa contribution varie d'une commune à une autre et d'un exercice à un autre. Dans les communes de l'échantillon, elles contribuent en moyenne respectivement entre 88.96 et 69.46%, nous constatons qu'il y a une prédominance de ces subventions dans le financement de leurs équipements publics.

La prédominance de ces subventions dans la couverture des dépenses d'équipement communales se justifie par le faible niveau de développement des communes aussi bien riches que pauvres, ainsi que de la nature de la fiscalité locale issue du partage des produits des impôts.

Ces subventions qui dans la théorie devaient jouer le rôle secondaire et facultatif deviennent dans la réalité indispensable pour le financement de l'effort de développement entrepris par ces communes enquêtées et la majorité des communes algériennes, particulièrement pour les communes pauvres et d'extrême pauvreté, du fait que leur équipement est alimenté essentiellement par ces subventions, ainsi que les programmes de réalisation d'équipements publics sous forme de Plan Sectoriel de Développement (P.S.D.).

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous avons abouti à un ensemble de conclusions ci-après :

- les Communes rurales de la wilaya ne dégagent pas de surplus pour le financement de ses besoins, en raison de la faiblesse de ses moyens financiers par rapport à ses dépenses.
- la principale ressource de financement des dépenses d'équipement provient des subventions de l'Etat.
- le rendement des produits domaniaux et d'exploitation est quasi nul pour toutes les communes rurale de la willaya ;
- l'autofinancement qui est un indicateur important de la santé financière d'une commune, et qui exprime sa capacité d'autofinancement n'est pas mobilisée par l'ensemble des communes rurales représentatives de notre échantillon d'étude. De ce fait, la faiblesse d'autofinancement se répercute sur le volume d'opérations d'équipement réalisé ainsi que le niveau de développement atteint aussi bien pour les communes pauvres ;
- Les disparités intercommunales en matière de richesses et de charges fiscales ont plutôt augmenté entre les collectivités, ayant de plus faibles capacités financières et celles qui sont fiscalement plus favorables.
- les communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou sont déficitaires, assurent leurs dépenses que grâce aux subventions du CGSCL et de péréquation.

L'analyse des comptes administratifs des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou nous a permet d'avoir une idée générale sur le diagnostique de la situation financière de ces dernières, et d'après notre enquête nous constatons que les communes rurales ne connaissent pas c'est quoi le besoin de financement .Cette situation peut être explique par l'absence d'application de l'analyse financière. Pour elle le besoin de financement c'est le déficit budgétaire.

Conclusion générale

Conclusion générale

En Algérie, dans le cadre de la décentralisation, bien que les lois relatives aux communes et aux wilayas considèrent ces dernières comme des cellules de bases du pays et acteurs du développement local, cependant, l'étude du cadre institutionnel et réglementaire des finances communales, ainsi que l'étude financière des budgets communaux que nous avons menées auprès d'un échantillon de cinq communes rurales sur 44 que compte la wilaya de Tizi-Ouzou, montrent que les finances communales sont étroitement dépendantes de l'Etat où la centralisation demeure le principe directeur.

Les sources de recettes dont disposent les communes algériennes, reposent principalement sur les subventions de l'Etat et de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, qui intervient pour rétablir souvent les déséquilibres budgétaires et maintenir les finances locales. Ces dernières reposent également sur le produit de certains impôts et taxes, ainsi que sur le produit de certaines ressources patrimoniales, domaniales et financières. Aussi ces moyens financiers permettent d'assurer les missions de la commune et ce afin que celle-ci s'adonne à sa vocation à savoir la gestion des services publics de base ses missions ne s'arrêtent pas là, elles sont élargies aux secteurs d'activités et de développement. A travers toutes ces actions inscrites dans le développement local, la commune conforte son rôle de création, d'orientation et de contrôle des activités économiques implantées sur son territoire immédiat.

Les résultats d'analyse financière des budgets communaux de la wilaya de Tizi-Ouzou que nous avons menés sur une période de trois exercices budgétaires, démontrent l'acuité et la persistance de la crise des finances communales, notamment dans le cas des communes rurales et pauvres. Celle-ci se manifeste, selon les conclusions de notre analyse, sous des aspects fondamentaux, que nous résumons comme suit :

- Absence de rationalisation, de maîtrise et une faible efficacité dans la gestion de leurs ressources financières disponibles ;
- Insuffisance des moyens d'action propres des communes rurales ;
- Les dépenses d'équipement réalisées par les communes sont encadrées et institutionnalisées par l'Etat. Ce qui est de même pour les dépenses de fonctionnement. Cela, se manifeste par l'obligation d'inscrire et de réaliser les dépenses obligatoires. A cela, s'ajoute aussi les dépenses de transferts et les prélèvements dans une nomenclature budgétaire qui est réglementée par une série de

Conclusion générale

textes juridiques. Pour les autres dépenses de gestion, les collectivités territoriales disposent également d'une faible marge de manœuvres.

Les charges obligatoire qui ont trait essentiellement au frais des personnels, se caractérisent par leurs volumes très important par rapport aux autres secteurs et pèsent lourdement sur les dépenses de fonctionnement, ce qui rend moindre la capacité de financement des autres charges. Ceci a un impact qui se répercute directement sur la marge de manœuvre et la capacité d'autofinancement de la commune, ainsi que les contraintes organisationnelles, financières, auxquelles sont confrontées au jour le jour les communes algériennes, ne permettent pas de faire émerger et de mettre en œuvre l'analyse financière d'une façon appropriée. Celles-ci étant un handicap et des facteurs de blocage qui neutralisent les initiatives locales, limitent leur activités, d'où l'absence d'esprit d'entreprise, pouvant être génératrice de rationalité et de maitrises des finances communales, particulièrement au niveau des communes rurales. Nous suggérons pour cela un ensemble de pistes que nous avons jugées nécessaire :

- la refonte des finances publiques par une redéfinition claire des compétences des collectivités locales et la redéfinition d'un système fiscal d'essence locale ;
- valorisation des ressources patrimoniales existantes et la prospection dans d'autres ressources ;
- la modernisation du système budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;
- doter les communes d'un système d'information statistique cohérent, des tableaux de bords de gestion et des plans trésorerie ;
- la participation de la société civile à la gestion des affaires locales.

Le problème des finances publiques communales sont posés en termes de l'insuffisance du volume des ressources financières, les dépenses deviennent de plus en plus un fardeau sur le budget des communes qui éprouvent des difficultés à la maitriser.

Les recettes quant à elles, revêtent trois formes principales : Les recettes fiscales, les recettes patrimoniales et domaniales et les subventions qui sont considérées comme des ressources externes. Les ressources patrimoniales et domaniales tendent à devenir insuffisantes. Pour ce qui est des subventions, celle-ci sont affectés principalement à l'équipement sous forme de concours définitifs dans le cadre du PCD et du CSGCL mais sans distinction de richesse entre les différences groupes de communes. Ce qui engendre de plus en plus des déséquilibres entre communes.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- ALBERT J.L. et SAIDJ L, 2009, Finances publiques, 6eme édition, Ed. Dalloz, France.
- BLANC .J, 1994 : « les collectivités locales » 3^{eme} édition presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- BOUVIER.M. « les finances locales », Ed PUF, Paris.
- E. PECHILLON, 2005, Les finances publiques en 15 leçons, Ed. ELLIPES, Paris.
- FONTANEL J, 2005 « Evaluation des politiques publiques », Ed. O.P.U, Grenoble.
- GRA GUENGUANT A.1995, « Analyse financière des communes », Ed. Economica.
- GRABA H, 2000, « Les ressources fiscales des collectivités locales algériennes », Ed ENAG, Alger.
- GREFFE .X. 1992, « la décentralisation » Ed La Découverte, Paris.
- MEUNIER (J.R), SPORTESE (B), « Finances et comptabilité des communes », Ed D.G.F.P, Alger.
- MATHIEU N. (1990), « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts », Économie rurale.
- RAHMANI C, 2002 « Les finances des communes algériennes. Insincérité, déficits et bonne gouvernance », Editions. CASBAH, Alger.
- YELLES CHAOUCHE (B), 1990, « Le budget de l'Etat et des collectivités locales. », éd. OPU.

Thèses de doctorat et mémoires de master et de Magister :

- ANICHE (A), 2009, « Essai d'analyse de l'affectation des ressources au niveau infra étatique : la problématique de l'offre des biens publics locaux : cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire de Magister en Sciences Economiques, UMMTO.
- AOUCHE- CHENOUNE OUARDA, 2017, Évaluation socioéconomique des projets de développement rural dans la wilaya de Tizi Ouzou et perspective de développement rural durable des territoires THESE Pour obtenir le grade de docteur en sciences agronomiques.

Bibliographie

- AMARI (R), 2010, « Contribution à l'analyse financière des budgets communaux de la wilaya de Tizi-Ouzou : un instrument de maîtrise et de rationalisation des finances locales », mémoire de Magister, UMMTO.
- BELGAID (S), 2012, « L'apport de la fiscalité dans le développement des collectivités locales : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire de Master en Sciences de Gestion, U.A.M.B.
- BOUMOULA (S), 2002, « La problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publiques communales : cas des communes de la wilaya de Bejaïa », Mémoire de Magister, Bejaia.
- HAMDAD.T, 2008, « Essai d'analyse de l'évolution des finances publiques communales en Algérie : cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de Magister, U.M.M.T.O.
- M. SABA KOCEILA, 2013, Autonomie financière des collectivités locales en Algérie mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en Sciences Economiques
- OULD KADA (A), 2009, financement des collectivités locales, mémoire de master, 2002.
- YESGUER Hichem : « Enclavement des espaces ruraux, approche géographique de l'ouverture /fermeture des villages Kabyles ». Thèse de doctorat, université du Havre, Octobre.
- M. SABA Koceila, 2013, Autonomie financière des collectivités locales en Algérie ; MÉMOIRE En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Articles de revues :

- AHMED ZAID Malika – CHERTOUK, 2007, Le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- AHMED ZAID, M. CHENOUN, O (2011) : Les PPDR comme outils de régulation de l'action publique envers le monde rural, In, colloque international « La régulation de l'action publique dans le contexte de crise financière mondiale ».
- BESSAOUD, O, 2006, La stratégie de développement rurale en Algérie, In Options Méditerranéennes- Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne- Série A. Séminaires Méditerranéens. N° 7.

Bibliographie

- BEDRANI, S. ET AUTRES, 2009, Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : l'exemple algérien, In, Programme mobilisateur d'appui à la coopération pour la recherche en sciences humaines et sociales entre le Maghreb et la France, MSH / fsp Maghreb.
- BEZTOUH Djaber, 2017, Revue d'Économie & de Gestion. Autonomie financière des collectivités locales en Algérie.
 - CHAIB Baghdad, BAROUDI Naima, 2014, Revues algérienne de développement économique. Le stratégie de développement rural en Algérie dans un cadre de renouveau et approche participative.
 - GONTAS Madjid & Samira HELLOU, 2008, l'autonomie financière des collectivités locales et le développement territorial: une approche comparative entre l'Algérie et la France Laboratoire d'Economie et Gestion, Université de Bourgogne.
 - HOCINE (A), 1998, «La structure des finances locales, limites et exigences des réformes en cours», Revue du C.N.E.A.P .N° 12.
 - JOLLIVET (M), 1985, « le développement local », mode ou mouvement social, en économie rurale.
 - NORA MEDJDOUB, 2012, la politique de renouveau rural en Algérie Université Moulay Ismail Meknès.
 - SAHLI, Z, 2006, Problématique de développement rural : cas des zones de montagne.

Textes législatifs et réglementaires :

- Constitution Algérienne.
- La loi n° 90-08 du 7 avril 1990, complétée, relative à la commune ;
- La loi n° 90-09 du 7 avril 1990, complétée, relative à la wilaya ;
- La loi n° 04-03 correspondant au 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable;
- La loi 11/10 du 22 Juin 2011 relative à la commune.
- La loi n° 90-21 du 15 Août ,1990 relative à la comptabilité publique.
- La loi n° 90-30 du 1 Décembre 1990, portant la loi domaniale.
- Arrêté n° 6729 du 11 octobre 1981 portant organisation administrative des services communaux.
- Arrêté interministériel du 14 février 1995.

Bibliographie

- Décret 86-266 du 04/08/86 relatif au F.C.C.L.
- Code des impôts directs et taxes assimilées, 2015
- Code du timbre, 2003.

Autres documents, rapports et divers :

- Cours : AHMED ZAID-CHERTOUK.M. « Politique publique » Master économie et finance locale UMMTO, 2017-2018.
- Cours : AHMED ZAID-CHERTOUK.M. « Finance locale », Master économie et finance locale UMMTO, 2017-2018.
- Annuaire statistique de 2014 fournit par la direction de programmation et budgétaire (La DPSB) de Tizi-Ouzou.
- Comptes administratifs relative à l'APC yakouren
- Comptes administratifs relative à l'APC ait yahia
- Comptes administratifs relative à l'APC ILLILTEN
- Comptes administratifs relative à l'APC Tigzirt
- Comptes administratifs relative à l'APC frikat

Sites internet :

- www.interieur.gov.dz
- www.jorad.dz
- www.ons.dz
- www.mf.gov.dz
- www.com.revues.org
- [www.la documentation francaise.com](http://www.la_documentation_francaise.com)

Annexes

Annexes I : Listes des cartes et des figures

Carte n°01	Le découpage administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou.
Carte n°02	Carte géographique des communes rurales de wilaya de Tizi-Ouzou
Carte n°03	Carte géographique des communes de l'échantillon
Figure n° 01	Répartition des communes rurales
Figure n° 02	Les principaux enjeux et contraintes du monde rural Algérien
Figure n° 03	Diagramme des problèmes des territoires ruraux de la wilaya de Tizi-Ouzou
Figure n° 04	Evolution en dinars des recettes de fonctionnement et d'équipement pour les cinq communes
Figure n° 05	Evolution en dinars des dépenses de fonctionnement et d'équipement pour les cinq communes
Figure n° 06	Evolution du besoin de financement des cinq communes étudiée pour la période de 2015 à 2017

Annexes II : Liste des tableaux

Tableau n° 01:	Répartition des communes rurales en Algérie
Tableau n° 02:	Barème de l'impôt sur le patrimoine (I.S.P.)
Tableau n°03:	Répartition des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou selon leur densité
Tableau n°04:	Répartition des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou selon leurs tailles démographiques et le relief géographique.
Tableau n°05:	Classement des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou par ensembles géographiques homogènes.
Tableau n°06 :	Classification des communes rurales de l'échantillon selon leurs superficies
Tableau n°07:	Classification des communes rurales de l'échantillon selon leur degré de développement

Tableau n° 08	présentation des forces et faiblesse de la willaya de Tizi-Ouzou
Tableau n° 09	présentation des menaces et des opportunités de la willaya de Tizi-Ouzou
Tableau n°10	Evolution des recettes de fonctionnement et d'équipements des cinq communes rurales étudiée
Tableau n°11	Evolution en dinars des dépenses de fonctionnement et de l'équipement pour les cinq communes
Tableau n° 12	Evaluation des taux de couverture des frais des personnels par les recettes de fonctionnement des communes pour la période 2015-2017
Tableau n°13	Evaluation de la part de l'autofinancement communal dans les recettes de fonctionnement pour la période 2015-2017(en %)
Tableau n°14	Evaluation de la part de l'autofinancement communal dans les recettes de fonctionnement pour la période 2015-2017
Tableau n°15	La part de l'autofinancement dans les recettes fiscales des communes rurales pour la période 2015-2017 (en %)
Tableau n°16	Etude de la contribution de l'autofinancement dans les dépenses d'équipement communales durant la période 2015-2017 (en %)
Tableau n°17	Evolution du ratio de richesse des communes pour la période 2015-2017
Tableau n°18	Evolution des recettes réelles de fonctionnement des communes rurales pour la période 2015 à 2017
Tableau n°19	Evolution des dépenses réelles de fonctionnement des communes rurales pour la période 2015 à 2017
Tableau n° 20	Détermination de l'épargne brute des communes rurales pour la période de 2015 à 2017
Tableau n°21	Détermination de l'épargne nette des communes rurale étudiée pour la période de 2015 à 2017
Tableau n° 22	Détermination la capacité d'investissement des communes rurale étudiée pour la période de 2015 à 2017
Tableau n° 23	Evolution du besoin de financement global des cinq communes rurales de l'échantillon d'étude
Tableau n°24	Evaluation de la part de l'autofinancement communal dans les recettes de fonctionnement pour la période 2015-2017

Tableau n° 25:	Effort d'équipement communal pour la période 2015-2017
Tableau n°26	Evaluation des taux de couverture des frais des personnels par dépenses de fonctionnement des communes pour la période 2015-2017
Tableau n° 27:	Evaluation des taux de couverture des frais des personnels par les recettes de fonctionnement des communes pour la période 2015-2017 (en %)
Tableau n°28	Evolution des recettes fiscales de cinq communes rurales
Tableau n°29	Taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes fiscales pour la période 2015-2017 (en %)
Tableau n° 30:	Estimation du potentiel fiscal des communes rurales étudiée
Tableau n°31:	Part des recettes patrimoniales et domaniales dans les recettes globales de fonctionnement
Tableau n° 32 :	Evaluation du taux de présence des subventions de péréquations dans les recettes de fonctionnement pour la période 2015-2017.
Tableau n° 33:	Evaluation de la contribution des subventions dans les recettes d'équipement des communes rurale pour la période 2015-2017 (en %)
Tableau n° 34 :	Etude de la contribution des subventions dans les dépenses d'équipement communales durant la période 2015-2017 (en %)

Tables des matières

Tables des matières

Introduction générale	01
Chapitre 1 : Caractérisation des communes rurales algériennes à travers l'analyse du cadre théorique et juridique	
Introduction	06
Section 1 : Notion essentielles relatives aux communes rurales et leur classification.....	06
1.1. La collectivité territoriale de base : la commune.....	06
1.1.1. Les organes de la commune	08
1.1.2. Organisation de la commune.....	09
1.2. Les collectivités décentralisées.....	09
1.2.1. Décentralisation.....	09
1.2.2. La délégation	10
1.2.3. La dévolution.....	11
1.2.4. Les limites de la décentralisation	12
1.2.4.1. Du point de vue de l'efficacité	12
1.2.4.2. Du point de vue de l'équité	12
1.2.4.3. Du point de vue de la stabilisation macro économique.....	12
1.3. Définition et caractéristiques des communes rurales	11
1.3.1. Définition des communes rurales	11
1.3.2. Caractéristiques des communes rurales.....	15
Section2 : Caractéristique et enjeux des communes rurales en Algérie.....	18
Introduction	18
1. Caractéristique des communes rurales en Algérie	19
1.1. La population rurale et ses caractéristiques	19
1.2. principales activités économiques pratiquées en zones rurales	20
1.3. Quelques aspects sur les conditions de vie en milieu rural	21
1.4. Evolution des communes rurales en Algérie.....	22
2. Evolution et enjeux des communes rurales en Algérie	24
2.1. Evolution socio économique des territoires ruraux.....	24
2.1.1. Situation physique et climatique	24
2.1.1.1. Ensemble tellien au nord	25
2.1.1.2. Ensemble tellien au nord	25
2.1.1.3. Ensemble saharien	25

Tables des matières

2.1.2.	Typologie des espaces ruraux	26
2.1.3.	La population rurale	27
2.2.	Les principaux enjeux et défis du monde rural algérien	28
Conclusion du premier chapitre		32

Chapitre 2 : Structure et l'évolution des finances communales algériennes

Introduction	33
---------------------------	-----------

Section1 : Structures des ressources des communes rurales algériennes

1.1. Le produit de la fiscalité et des taxes	33
1.1.1. Imposition perçues au profit de l'Etat et des collectivités territoriales	34
1.1.1.1.La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.)	34
1.1.1.2.L'impôt sur le patrimoine (I.S.P.)	35
1.1.1.3.L'impôt forfaitaire unique (I.F.U.)	35
1.1.2. Les recettes affectées en totalité aux collectivités territoriales et la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales.....	36
1.1.2.1.La vignette sur le véhicule automobile (V.V.A.)	36
1.1.2.2.La taxe sur les opérations de banques et assurances	36
1.1.3. Imposition perçues exclusivement au profit des communes : un résultat de redistribution de la richesse fiscale	36
1.1.3.1.Les impôts directs.....	36
1.1.3.2.Les impôts indirects	38
1.2.Les recettes domaniales et patrimoniales	40
1.2.1. Définition du patrimoine des collectivités locales	43
1.2.2. Consistance du patrimoine des collectivités locales	44
1.2.2.1.Patrimoine productif de revenus	44
1.2.2.2.Patrimoine non productif de revenus	45
1.2.3. Suivi du patrimoine des collectivités locales	45
1.3.Les subventions	46
1.3.1. Les subventions de l'Etat	46
1.3.2. Les subventions dans le cadre du F.C.C.L	46

Tables des matières

1.3.2.1.Le fonds communal de solidarité F.C.S	46
1.3.2.2.Le fonds communal de garantie des impositions directes F.C.G.I.D.....	46
Section 02: Analyse des budgets communaux.....	47
1.1. Les principes généraux du budget.....	47
1.1.1. La règle de l'annualité	47
1.1.2. La règle de l'unité	48
1.1.3. La règle de l'universalité	49
1.1.4. La règle de l'équilibre budgétaire	49
1.2. Le budget communal : document de prévision et d'autorisation	50
1.2.1. Le budget primitif.....	50
1.2.2. Le budget supplémentaire	51
1.2.3. Les états annexes et les documents joints	51
1.2.4. Les décisions modificatives	52
1.2.5. Le virement de crédit (V.C.)	52
1.3. Préparation, adoption et exécution du budget communal	52
1.3.1. Préparation du budget communal.....	53
1.3.2. Approbation du budget communal.....	53
1.3.3. Vote du budget	54
1.4. Procédure d'exécution du budget	54
1.4.1. Le rôle de l'ordonnateur (président de l'APC, Wali)	54
1.4.2. Le rôle du comptable	54
1.4.3. La comptabilité administrative.....	54
1.4.4. Le contrôle du budget	55
1.5. Structure du budget	55
1.5.1. La section de fonctionnement	55
1.5.1.1. Les recettes	56
1.5.1.2. Les dépenses.....	56
1.5.2. La section d'équipement et d'investissement.....	56
1.5.2.1. Les recettes.....	56
1.5.2.2. Les dépenses.....	57
Conclusion du deuxième chapitre.....	58

Tables des matières

Chapitre 03 : présentation et caractéristique des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction	58
Section1 : Présentation du cadre d’analyse des communes rurales étudiées.....	58
1. Définition du terrain d’étude	59
1.1.Présentation de la Wilaya de Tizi-Ouzou.....	59
1.1.1. Dimension des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou	63
1.1.2. Disparités géographiques des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou	65
1.2.Ressources naturelles de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	67
1.2.1. Ressources en sol	68
1.2.2. Ressources en eau	68
1.2.3. Ressources forestière.....	68
1.2.4. Autres ressources : patrimoniales, paysagères et culturelles.....	68
1.3.Présentation de l’échantillon d’étude	69
1.3.1. La commune Illilten	69
1.3.2. La commune Ait Yahia	69
1.3.3. La commune Yakouren	70
1.3.4. La commune Tigzirt	70
1.3.5. La commune Frikat	70
2. Classification des communes rurales de l’échantillon d’études selon leurs superficies et leur degré de développement	71
2.1.Classification des communes rurales de l’échantillon selon leurs superficies.....	61
2.2.Classification des communes rurales de l’échantillon selon leur degré de développement	71
2.3.Classification des communes de l’échantillon selon leurs densités	71
Section 02 : Caractéristique et état des lieux des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou	73
1. Caractéristique des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou	73
1.1.Population et activités économiques	73
1.1.1. Sur le plan démographique.....	73
1.1.2. Sur le plan rural et socio-économique.....	74
1.1.3. Sur le plan ressources financières	75

Tables des matières

2. Caractérisation et état des lieux du territoire rural	75
2.1.L'analyse SWOT	75
2.2.Diagramme des Problèmes.....	76
Conclusion du troisième chapitre	78
 Chapitre 04 : Analyse de la situation financière des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers le diagnostic du besoin de financement	
Introduction :	79
Section 01 : Evolution des recettes et dépenses des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou et diagnostic du besoin de financement	79
I. Evolution des recettes et dépenses des communes rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou	79
I.1.Evolution des recettes de fonctionnement et d'équipements des cinq communes rurales étudiée.....	80
II.2.Evolution des dépenses de fonctionnement et d'équipement des communes rurales étudiée	82
II. Etude de la situation financière des communes rurales de l'échantillon d'étude	85
II.1.Appréciation du degré de richesse ou de pauvreté de cinq communes rurales étudiée .	85
II.2.Etude du ratio autofinancement des communes rurales étudiées	86
II.2.1. Etude du ratio autofinancement communal / recettes de fonctionnement communal	86
II.2.2.Contribution de l'autofinancement dans les recettes d'équipement communal	87
II.2.3.Etude de l'affectation des dépenses d'équipement communales.....	88
II.2.4.Evolution du besoin de financement des communes rurales étudiée	89
II.2.4.1.Recettes réelles de fonctionnement des communes rurales de l'échantillon d'étude	89
II.2.4.2.Dépenses réelles de fonctionnement des communes rurales de l'échantillon d'études.	90
II.2.4.3. Détermination de l'épargne brute des communes rurales pour la période 2015 à 2017.....	91
II.2.4.4.Détermination de l'épargne nette des communes rurale étudiée	93

Tables des matières

II.2.4.5.Détermination de la capacité d'investissement des communes rurale de l'échantillon d'étude.....	95
II.2.4.6.Détermination du besoin de financement des communes rurales étudiée pour la période de 2015 à 2017.....	97
III. Les causes qui sont à l'origine du besoin de financement	97
III.1.Estimation de la part de l'autofinancement dans les recettes fiscales des communes	97
III.2.Etude de l'effort d'équipement communal.....	97
III.3. Prépondérance des frais des personnes	98
Section 02 : Etude du mode de financement des communes rurales étudiée_.....	101
Introduction	101
1. Etude du potentiel fiscale des communes rurales étudiée	101
1.1. Evolution des recettes fiscales des communes rurales étudiée	101
1.2. Evolution des dépenses de fonctionnement par les recettes fiscales des communes rurales étudiée	102
1.3. Evolution de potentiel fiscale des communes rurales étudiée	102
1.4. Les ressources provenant des produits d'exploitation et domaniales.....	103
2. Evolution de subvention de péréquation des communes rurales étudiées	104
2.1. Ratios de subvention de péréquation/Recettes de fonctionnement	104
2.2. contribution des subventions dans les recettes d'équipement communales.....	105
2.3. Affectation des dépenses d'équipement communales.....	106
Conclusion du quatrième chapitre.....	108
Conclusion générale.....	110

Bibliographie

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des annexes

Résumé

Le territoire rural en Algérie est marqué par un état économique et social conforme à un sous-développement et retard économique, pratiquement dans tous les domaines, et continue de souffrir d'une dévitalisation des territoires et une sous-exploitation des ressources et patrimoines culturels et naturels. En Algérie plus de 1200 communes sont déficitaires sur un total de 1541 sur tout le territoire national, on compte 979 communes rurales, Sont endettées ou incapables de couvrir financièrement leurs obligations. Cela à des effets indésirables sur la situation financière des communes notamment rurales. Cette situation peut être explique par le manque des ressources fiscales et par le manque des activités économiques et commerciales.

Les collectivités locales et essentiellement la commune, qui est la collectivité territoriale de base, devraient jouer un rôle important dans le développement territorial et rural. Pour ce faire, les collectivités locales doivent disposer des moyens financiers nécessaires, d'où la nécessité d'une réelle autonomie financière et de gestion.les ressources fiscales dont disposant les communes rurales, reposant principalement sur les subventions de l'Etat et de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, qui intervient pour rétablir souvent les déséquilibres budgétaires et maintenir les finances locales.

Mots clés : besoin de financement, diagnostic, commune rurale, mode de financement.